

Partenaire public
des collectivités pour
les énergies et le numérique

Rapport
d'activité

RS&



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

P.6 LE SIPPAREC

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES DANS LEURS PROJETS
ÉNERGÉTIQUES ET NUMÉRIQUES

- [P.8](#) Le SIPPAREC au service des collectivités
- [P.10](#) Le Bureau du SIPPAREC
- [P.11](#) Le fonctionnement du syndicat
- [P.12](#) Une équipe à votre service
- [P.14](#) Les faits marquants de l'année 2017

P.18 ÉLECTRICITÉ

ÊTRE GARANT D'UNE DISTRIBUTION
ET D'UNE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ
DE QUALITÉ

- [P.20](#) L'actualité de l'électricité
- [P.24](#) Un contrôle exigeant de la distribution et de la fourniture d'électricité
- [P.26](#) Un contrat de concession prolongé avec Enedis et EDF pour favoriser la transition énergétique
- [P.28](#) La distribution d'électricité
- [P.36](#) 560 opérations financées par le fonds de partenariat en 2017
- [P.38](#) 69 communes soutenues par le fonds "transition énergétique"
- [P.40](#) 74 km de réseaux enfouis en 2017
- [P.42](#) Colonnes montantes : désaccord entre le SIPPAREC et Enedis
- [P.44](#) La fourniture d'électricité
- [P.50](#) Des services pour accompagner les collectivités
- [P.54](#) Regards d'experts

• ÉNERGIES

P.56 ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACCÉLÉRER LA PRODUCTION PUBLIQUE LOCALE
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

- [P.58](#) L'actualité des énergies renouvelables
- [P.62](#) Une production d'énergies renouvelables en forte progression
- [P.64](#) 4 réseaux publics de chaleur géothermale en service en Île-de-France
- [P.66](#) Le SIPPAREC accompagne les villes dans le développement de la géothermie
- [P.68](#) BAGÉOPS, le réseau de Bagneux et Châtillon
- [P.70](#) ARGÉO, le réseau d'Arcueil et de Gentilly
- [P.72](#) YGÉO, le réseau de chaleur de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil
- [P.74](#) À Grigny et Viry-Châtillon, un réseau conjuguant chaleur renouvelable et réhabilitation urbaine
- [P.76](#) Le solaire photovoltaïque, une opportunité pour les collectivités
- [P.78](#) Hydrogène et biométhane : un mix énergétique ambitieux et innovant
- [P.80](#) La SEM SIPEnR, un outil au service du développement des énergies renouvelables
- [P.84](#) Regards d'experts

• ÉNERGIES

P.86 VILLE CONNECTÉE

LE SEUL ACTEUR D'ÎLE-DE-FRANCE
ASSOCIANT LES COMPÉTENCES
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

- [P.88](#) L'actualité de la ville connectée
- [P.90](#) Le SIPPAREC, acteur de la ville connectée
- [P.92](#) Regards d'experts

• NUMÉRIQUE

P.94 RÉSEAUX NUMÉRIQUES

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS
POUR UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

- [P.96](#) L'actualité des réseaux numériques
- [P.100](#) Le SIPPAREC aménage le territoire en très haut débit
- [P.102](#) Le SIPPAREC, premier acteur public de l'aménagement en Île-de-France
- [P.104](#) Réseaux numériques : une gamme complète de services pour les collectivités adhérentes
- [P.106](#) Le très haut débit pour tous en Île-de-France en 2020 ?
- [P.110](#) Les réseaux câblés
- [P.114](#) Le réseau IRISÉ
- [P.116](#) Le réseau SÉQUANTIC
- [P.118](#) Le réseau THD EUROP'ESSONNE
- [P.122](#) Des services pour accompagner les collectivités
- [P.124](#) Regards d'experts

• NUMÉRIQUE

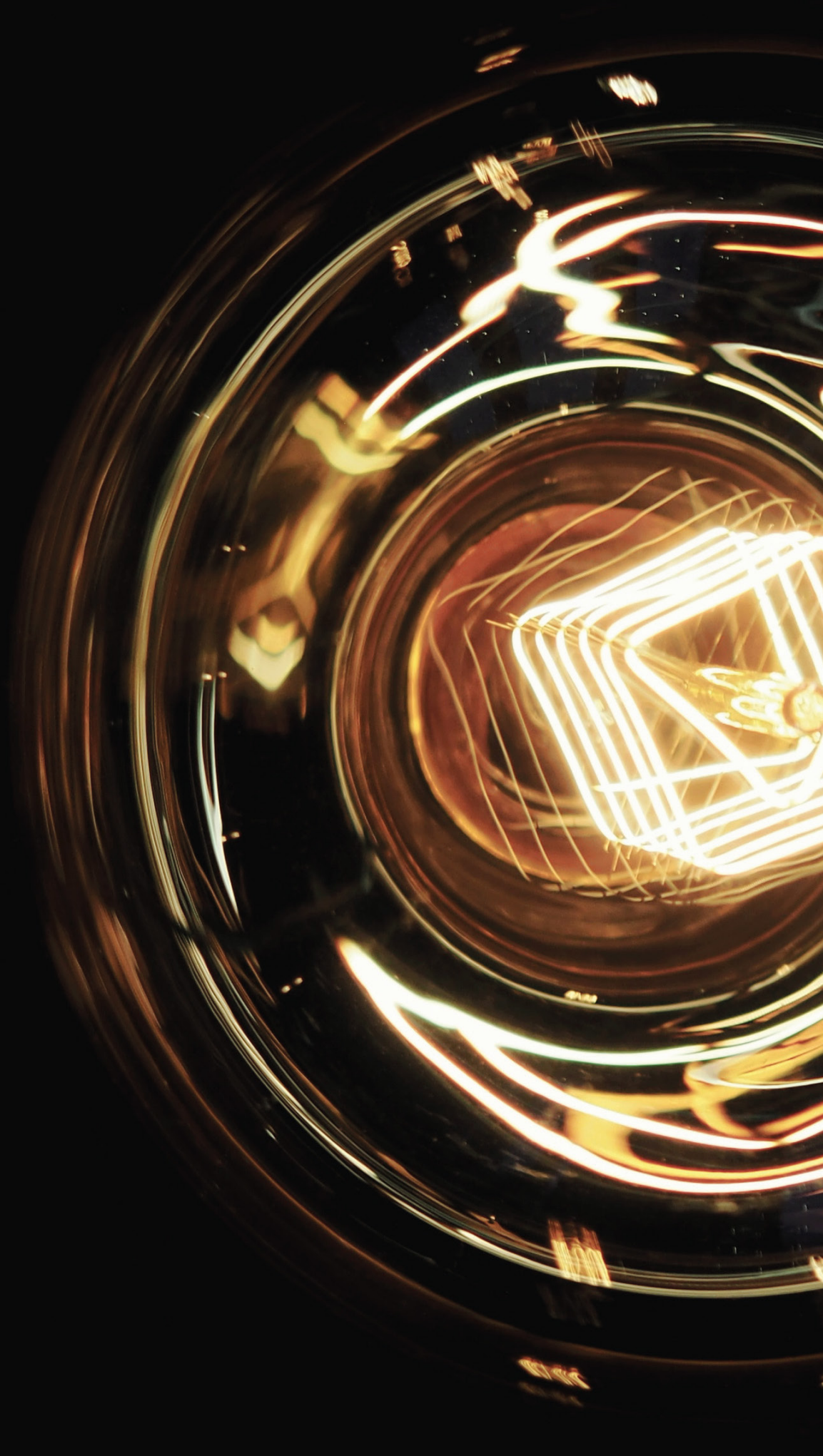
P.126 ACHATS MUTUALISÉS

LA MUTUALISATION
AU SERVICE DES PROJETS
DES COLLECTIVITÉS

- [P.128](#) SIPPAREC crée SIPP'n'CO
- [P.130](#) L'offre de services numériques
- [P.132](#) L'offre de Transition énergétique
- [P.134](#) L'achat d'électricité

P.136 LISTE DES DÉLÉGUÉS

SOMMAIRE





ÉDITO

Acteurs importants de la transition énergétique et numérique, les collectivités d'Île-de-France font face à des défis majeurs pour répondre aux besoins liés aux mutations de notre société. Le SIPPEREC est à leurs côtés pour les conseiller, les accompagner, les épauler dans leurs projets et leurs innovations.

Ce rapport d'activité 2017 donne à voir les actions et projets du syndicat qui participent à faire du SIPPEREC un acteur incontournable de la transition énergétique et numérique, et de la mutualisation de l'achat public local en Île-de-France.

Le SIPPEREC est né en 1924, au début de l'électrification de la région parisienne. L'histoire de cette structure de coopération locale presque centenaire est marquée par la volonté des élus de se réunir pour faire entendre, ensemble, les besoins de leur territoire. Ces maires ont compris, les premiers, que la création de services à une échelle intercommunale permettrait de construire un outil de solidarité efficace. Aussi, depuis sa création, le SIPPEREC travaille pour les collectivités, dans l'optique de les faire profiter de la mutualisation de moyens et d'expertises. Nous démontrons au quotidien, à vos côtés qu'on est plus intelligent et performant à plusieurs. Cette dynamique intercommunale et de mutualisation n'a jamais été autant d'actualité dans le processus métropolitain en cours, la nécessaire rationalisation de l'action publique et les enjeux actuels et futurs de notre territoire urbain d'Île-de-France.

« Le leadership
du SIPPEREC en matière
d'énergie, d'aménagement
numérique et de mutualisation
de l'achat public
est une responsabilité
et un défi pour l'avenir. »

Le SIPPEREC est aujourd'hui un acteur public incontournable en tant que producteur public d'énergies renouvelables, en matière d'aménagement et de services numériques mais aussi comme coordonnateur de la mutualisation de l'achat public local, avec la création de la centrale d'achat SIPP'n'CO. Enfin, le contrat de concession d'électricité du syndicat est le plus important en nombre de clients au niveau national. Cette position de premier plan dans ces domaines constitue une fierté mais aussi une responsabilité, dont nous devons être conscients, et un défi pour l'avenir. Nous avons les atouts, et d'abord la qualité et l'investissement des équipes, et la volonté pour consolider encore ce positionnement en 2018, et au-delà.



JACQUES J.-P. MARTIN

Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Président du territoire
ParisEstMarne&Bois

ÉDITO**P.6 LE SIPPEREC**

P.8 Le SIPPEREC au service des collectivités

P.10 Le Bureau du SIPPEREC

P.11 Le fonctionnement du syndicat

P.12 Une équipe à votre service

P.14 Les faits marquants de l'année 2017

ÉLECTRICITÉÉNERGIES RENOUVELABLESVILLE CONNECTÉERÉSEAUX NUMÉRIQUESACHATS MUTUALISÉSLISTE DES DÉLÉGUÉS

113

adhérents au SIPPEREC

dont :

83

adhérents à la compétence électricité

76

adhérents à la compétence
énergies renouvelables

90

adhérents à la compétence réseaux numériques

23

contrats de concession contrôlés
par le SIPPEREC

An aerial photograph of a city, likely Paris, taken from a high vantage point. The city is densely packed with buildings, and the Seine river is visible winding through the urban landscape. The sky is a mix of blue and orange, indicating sunset or sunrise, with scattered white clouds. The overall tone is warm and expansive.

SIPPEREC

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LEURS PROJETS ÉNERGÉTIQUES ET NUMÉRIQUES

Les énergies et le numérique sont des secteurs désormais largement ouverts à la concurrence, dans lesquels il est essentiel de garantir une mission de service public. Les collectivités territoriales ont un rôle important à y jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux réseaux et services numériques, mais aussi aux énergies renouvelables, pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et numérique.

LE SIPPEREC AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Partenaire des collectivités, le SIPPEREC les accompagne dans leurs politiques publiques énergétiques ou numériques. Il gère ainsi des contrats de concession en matière de distribution et de fourniture d'électricité, pour le développement de réseaux de communication très haut débit et pour la création de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie ainsi qu'un parc de 77 centrales photovoltaïques. Il leur offre également une gamme de services diversifiée. Avec un même objectif : garantir à tous un service public local de qualité.

● UNE EXPERTISE MUTUALISÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE FRANCILIEN

Le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques dans les domaines des énergies et du numérique. La mutualisation dans le cadre intercommunal permet une plus grande efficacité et un aménagement équilibré du territoire.

● UN ACTEUR PUBLIC MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DU NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le syndicat gère 24 contrats de concession pour les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité, mais aussi pour le développement des réseaux très haut débit et la création de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires pour garantir la bonne exécution de ces services publics, leur développement et leur modernisation. Le syndicat dispose d'un patrimoine de réseaux diversifié (réseaux électriques, réseaux câblés, fibre optique, réseaux de chaleur...), pour répondre aux besoins du territoire.

● UNE OFFRE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS DIVERSIFIÉE

Elle permet de :

- **soutenir leurs investissements** grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité, qui permettent de financer les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, de rénovation des colonnes montantes et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public ;

- **assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes**, notamment les redevances d'occupation du domaine public, dues par les opérateurs de télécommunication et ERDF, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mais également la collecte et la vente des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- **les aider à maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, systèmes d'information géographique, avec trois groupements de commandes mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF, lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **aménager leur territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, la création et la gestion de réseaux de chaleur, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunication.

● UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE QUALITÉ

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à garantir aux habitants un service public local de qualité.

Objectifs :

- **garantir l'accès de tous au service public** de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, en particulier les plus vulnérables ;
- **permettre l'accès au très haut débit pour tous ;**
- **maîtriser les coûts et les factures de chauffage** en logement collectif, sur le moyen et long termes, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles.

113 ADHÉRENTS AU SIPPREC

24 CONTRATS DE CONCESSION :

3 DSP* en électricité, dont une pour les 82 villes adhérentes
à la compétence électricité et deux pour Villiers-sur-Marne

4 DSP en géothermie

13 DSP pour les réseaux câblés

4 DSP pour les réseaux de fibre optique

GROUPEMENTS DE COMMANDES :

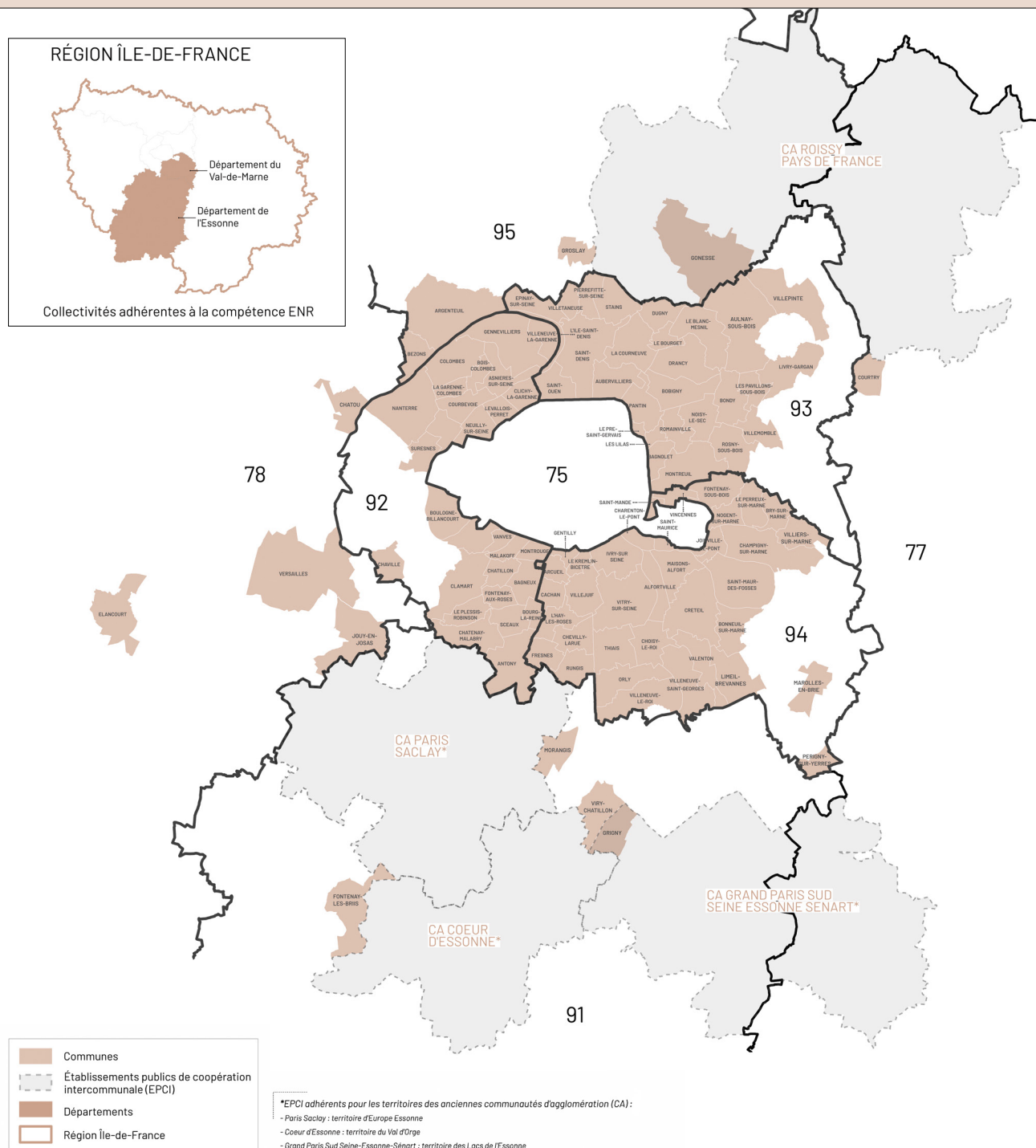
Électricité et maîtrise de l'énergie : 470 adhérents

Services de communication électronique : 326 adhérents

Systèmes d'information géographique et données : 59 adhérents

* Glossaire

DSP : Délégation de service public



**JACQUES J.-P. MARTIN**

Président,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Président du territoire ParisEstMarne&Bois

**CHRISTIAN FAUTRÉ**

Premier Vice-président,
Maire de Champigny-sur-Marne

**JACQUES BOUVARD**

2^e Vice-président,
Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois,
Président de la SEM SIPE nR

**SYLVINE THOMASSIN**

3^e Vice-présidente,
Maire de Bondy

**BERTRAND VOISINE**

4^e Vice-président,
Maire-adjoint de Vanves

**DANIEL BREUILLER**

5^e Vice-président,
Maire d'Arcueil

**PATRICE CALMEJANE**

6^e Vice-président,
Maire de Villemomble

**GAYLORD LE CHEQUER**

7^e Vice-président,
Maire-adjoint de Montreuil

**THÉRÈSE LEROUX**

8^e Vice-présidente, Maire de Villiers-sur-Orge,
Vice-présidente de Cœur d'Essonne agglomération,
Présidente de la SEER Grigny-Viry

**SERGE FRANCESCHI**

9^e Vice-président,
Maire-adjoint d'Alfortville

**STÉPHANE SALINI**

10^e Vice-président,
Conseiller municipal de Drancy,
Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France

**GILLES GAUCHE-CAZALIS**

11^e Vice-président,
Maire-adjoint de Nanterre

**BERNARD GAHNASSIA**

12^e Vice-président,
Maire-adjoint de Puteaux

**FATAH AGGOUNE**

13^e Vice-président,
Maire-adjoint de Gentilly

**THIERRY BARNOYER**

14^e Vice-président,
Maire-adjoint de Maisons-Alfort

**SAMUEL BESNARD**

Membre du Bureau,
Maire-adjoint de Cachan

**EMMANUEL GILLES DE LA LONDE**

Membre du Bureau,
Maire-adjoint de Bry-sur-Marne,
Conseiller départemental du Val-de-Marne

**PHILIPPE RIO**

Membre du Bureau,
Maire de Grigny

**JEAN-PIERRE RIOTTON**

Membre du Bureau,
Conseiller municipal de Sceaux

**LAURENT GEORGES**

Directeur général

LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

● LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU SYNDICAT

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont financées par les cotisations des bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions.

En ce qui concerne EDF-Enedis, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1* et R2*) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des Délégations de service public (DSP) de communication électronique ou de géothermie, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle.

En 2017, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 267 millions d'euros, dont 124 millions de recettes d'investissement. Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 262 millions d'euros, dont 141 millions pour les dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2017, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité a représenté un montant de 53,7 millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat.

53,7

millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, mais aussi, depuis l'avenant signé en 2016 avec EDF et Enedis, la rénovation thermique des bâtiments communaux, le passage en LED de l'éclairage public ou l'achat de véhicules électriques pour les communes.

L'activité de production d'énergies renouvelables a pris une importance significative puisque 77 centrales photovoltaïques sont en exploitation en 2018. Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

● UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ASSOCIE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération consommation logement cadre de vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant.

*GLOSSAIRE

R1 : Redevance dite de fonctionnement.

R2 : Redevance dite d'investissement.



SERVICES SUPPORTS

DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES
ET COMMANDE PUBLIQUE
Fanny BECK

Affaires générales
et assemblées

Commande publique

DIRECTION COMMUNICATION
ET DÉVELOPPEMENT
Lucie GARRET

Communication

Développement SIPP'n'CO

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES, SYSTÈMES
D'INFORMATION ET MOYENS
GÉNÉRAUX
Clémentine MARCHAL

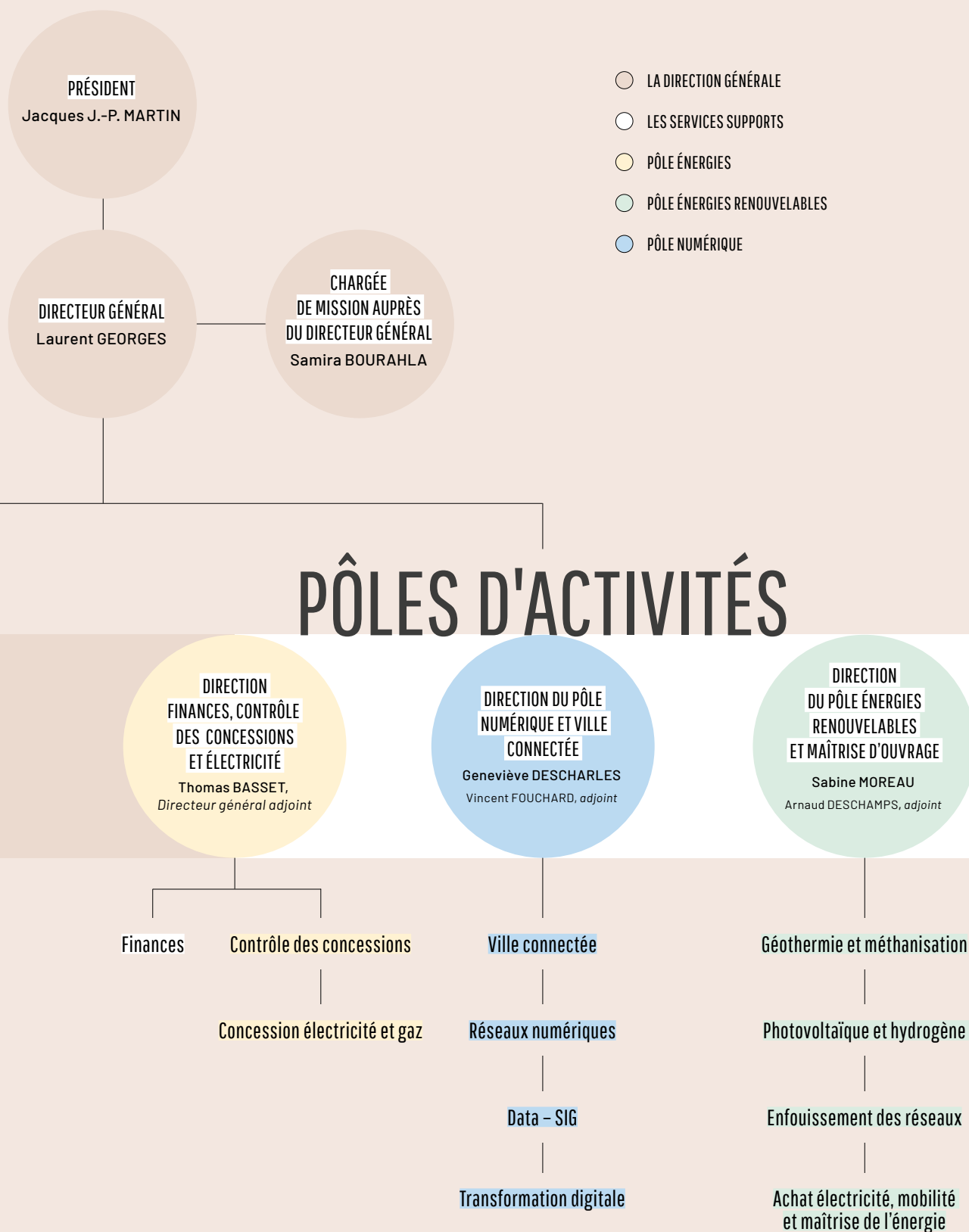
Ressources humaines

Logistique

Patrimoine

86 collaborateurs
au SIPP'N'CO

À SAVOIR





1

PREMIÈRE ANNÉE PLEINE POUR L'APPLICATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

2017 fut la première année de pleine application des accords avec Enedis et EDF, avec un élément de satisfaction important : 3,8 millions d'euros attribués en 2017 aux collectivités adhérentes, avec le fonds « transition énergétique ». En revanche, sur la rénovation des colonnes montantes et la mise en œuvre du schéma directeur, mais aussi sur la prise en compte des contrôles techniques, des difficultés demeurent et accentuent la vigilance du SIPPEREC.

Présentation de l'offre mobilité propre à la Cité de la mode et du design en présence des adhérents.

2

UNE NOUVELLE OFFRE MOBILITÉ PROPRE

Le SIPPEREC a désormais une offre « mobilité propre » qui porte sur l'achat de véhicules (avec location ou achat de batteries), mais aussi sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage, permettant ainsi la réalisation d'études facilitant les démarches de mise en place de véhicules à faible émission de CO₂ dans les flottes des collectivités adhérentes. Il s'agit d'une offre très concrète et souple pour que les collectivités se dotent d'outils responsables pour l'exercice quotidien de leurs missions de service public et leur politique de développement durable sur leur territoire.

• LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

3

EN ROUTE VERS L'HYDROGÈNE VERT

Le SIPPEREC, la Ville de Paris et l'ADEME ont lancé une étude pour le développement de la filière hydrogène-énergie, dans laquelle l'hydrogène serait produit exclusivement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération. L'étude permettra de réaliser un schéma de déploiement et de développement d'infrastructures pour la production et l'utilisation d'hydrogène à court et moyen termes, sur les territoires de la Ville de Paris et du SIPPEREC (départements du 75, 91, 92, 93, 94). L'enjeu est de définir et de porter le scénario de développement de cette filière le mieux adapté aux territoires concernés, en fonction des acteurs et projets déjà en cours de réalisation. Il s'agira de développer la production d'hydrogène « vert », à partir d'énergies renouvelables ou de récupération, solution d'avenir pour le développement de véhicules non émetteurs de CO₂ et de particules fines.

4

CO-CONSTRUCTION DE LA VILLE CONNECTÉE AVEC LES ADHÉRENTS

L'engagement du syndicat en matière de ville connectée est entré dans une phase active, avec notamment l'engagement d'une réflexion sur le Cloud communautaire, pour concevoir une offre co-construite avec les adhérents et la préparation de l'entrée en vigueur du RGPD, le Règlement général sur la protection des données, avec le souhait pour le SIPPEREC de mettre en place un appui aux collectivités en matière de gestion des données et de mutualisation.

5

UN QUATRIÈME RÉSEAU DE GÉOTHERMIE

EN SERVICE ET DE NOUVEAUX PROJETS

En fin d'année 2017, un quatrième réseau de géothermie, initié par le SIPPEREC, est entré en service. Il alimente l'équivalent de 10 000 logements sur les communes de Grigny et de Viry-Châtillon, deux communes très concernées par la précarité énergétique. Ce nouveau réseau de production de chaleur est l'aboutissement d'un projet de près de dix ans, porté par la société publique locale SEER Grigny Viry. Il doit permettre une baisse des charges de chauffage et de la réduction de l'émission de CO₂. Devant le succès de telles opérations, d'autres collectivités ont sollicité le SIPPEREC pour leurs projets de géothermie, dont les villes de Bobigny et Drancy qui ont donné le feu vert pour le lancement de la phase opérationnelle du projet.



Inauguration de la centrale de géothermie de Grigny et Viry-Châtillon.

6

LE SIPPEREC, ACTEUR ESSENTIEL DU TRÈS HAUT DÉBIT

En 2017, le rôle du SIPPEREC dans l'aménagement numérique du territoire a été conforté par son intégration au comité de pilotage du schéma d'aménagement numérique porté par la Métropole du Grand Paris, et qui vise à compléter la couverture en très haut débit du territoire. Par ailleurs, le syndicat est désormais intégré à la Commission régionale de stratégie numérique.

7

RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA DSP DU RÉSEAU OPALYS

Le SIPPEREC et OPALYS ont résilié, de manière anticipée, la concession qui les liait, mettant fin à plusieurs années de litiges, avec une transaction financière satisfaisante pour les deux parties. Le SIPPEREC retrouve ainsi sa liberté de manœuvre pour développer l'accès au très haut débit, dans les 13 villes concernées.

8

RÉSEAUX CÂBLÉS ET IRISÉ : LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSIONS APPROCHE

Dans le numérique, le renouvellement de deux délégations de service public est proche. La concession d'IRISÉ arrive à expiration en juillet 2019 et celle du réseau câblé "plaque sud" en novembre 2019. Pour s'y préparer, le SIPPEREC a réalisé un vaste état des lieux (analyse financière, patrimoniale, technique et commerciale) des réseaux concédés, de l'évolution du marché de la fibre optique pour les usages professionnels en Île-de-France ainsi que des projets de développement dans ce domaine. En lien avec la Caisse des dépôts, le SIPPEREC a également conduit une étude destinée à évaluer l'intérêt des différents scénarios envisageables : prolongation du contrat avec le délégataire, en contrepartie de nouveaux investissements, mise en concurrence, poursuite de l'activité sous une autre forme juridique (société publique locale, régie...).

9

SIPP'N'CO : UN NOUVEL OUTIL D'ACHAT MUTUALISÉ

Le SIPPEREC a créé la centrale d'achat SIPP'n'CO. Il s'agit d'un nouvel outil d'achat mutualisé, qui permet d'avoir un seul point d'entrée pour l'accès à tous les marchés publics proposés par le SIPPEREC (excepté l'achat d'électricité) et un outil juridique plus souple que le groupement de commandes.



10

LES SYNDICATS RENFORCENT LEURS LIENS

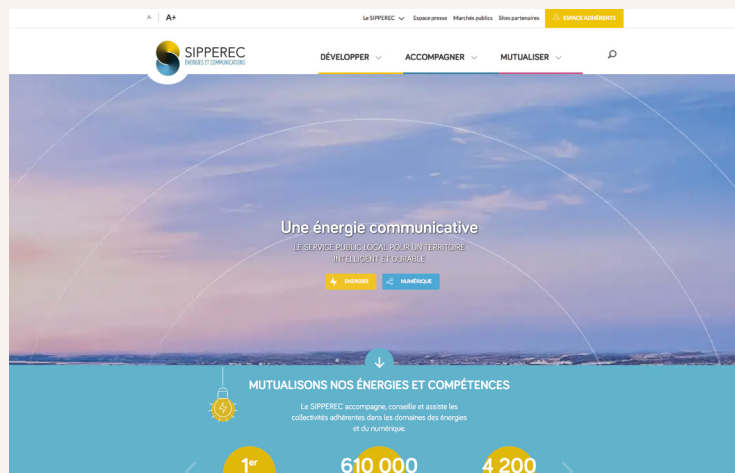
Les grands syndicats urbains - SEDIF, le SIGEIF, le SIAAP, le SYCTOM, l'EPTB et le SIPPEREC ont signé un protocole de coopération avec la Métropole du Grand Paris lors du salon de l'AMIF 2017. En outre, les syndicats d'énergie franciliens (SIGEIF, SIPPEREC, SDESM, SEY, SMDEGTVO) ont créé un « pôle Énergie Île-de-France », une entente destinée à renforcer les échanges d'expériences et mutualiser certaines actions.

11

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Le SIPPEREC a totalement reconstruit et repensé son site internet. L'accès à l'information y est simplifié avec une présentation dynamique, moderne et épurée pour faciliter la navigation des internautes. Le site fournit une information plus concrète sur les activités et les projets du syndicat. Cette refonte du site internet se complète d'une présence sur les réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn) et de la mise en place d'un nouveau portail cartographique.

Rendez-vous sur : www.sipperec.fr



ÉDITOLE SIPPEREC**P.18 ÉLECTRICITÉ** • ÉNERGIESP.20 L'actualité de l'électricitéP.24 Un contrôle exigeant de la distribution
et de la fourniture d'électricitéP.26 Un contrat de concession prolongé
avec Enedis et EDF pour favoriser
la transition énergétiqueP.28 La distribution d'électricitéP.36 560 opérations financées par
le fonds de partenariat en 2017P.38 69 communes soutenues par
le fonds "transition énergétique"P.40 74 km de réseaux enfouis en 2017P.42 Colonnes montantes :
désaccord entre le SIPPEREC et EnedisP.44 La fourniture d'électricitéP.50 Des services pour accompagner
les collectivitésP.54 Regards d'expertsÉNERGIES RENOUVELABLESVILLE CONNECTÉERÉSEAUX NUMÉRIQUESACHATS MUTUALISÉSLISTE DES DÉLÉGUÉS

83

adhérents à la compétence électricité

654 M€

de chiffre d'affaires

Concession de distribution d'électricité

16 012 KM

de réseaux électriques

1 829 248

usagers raccordés

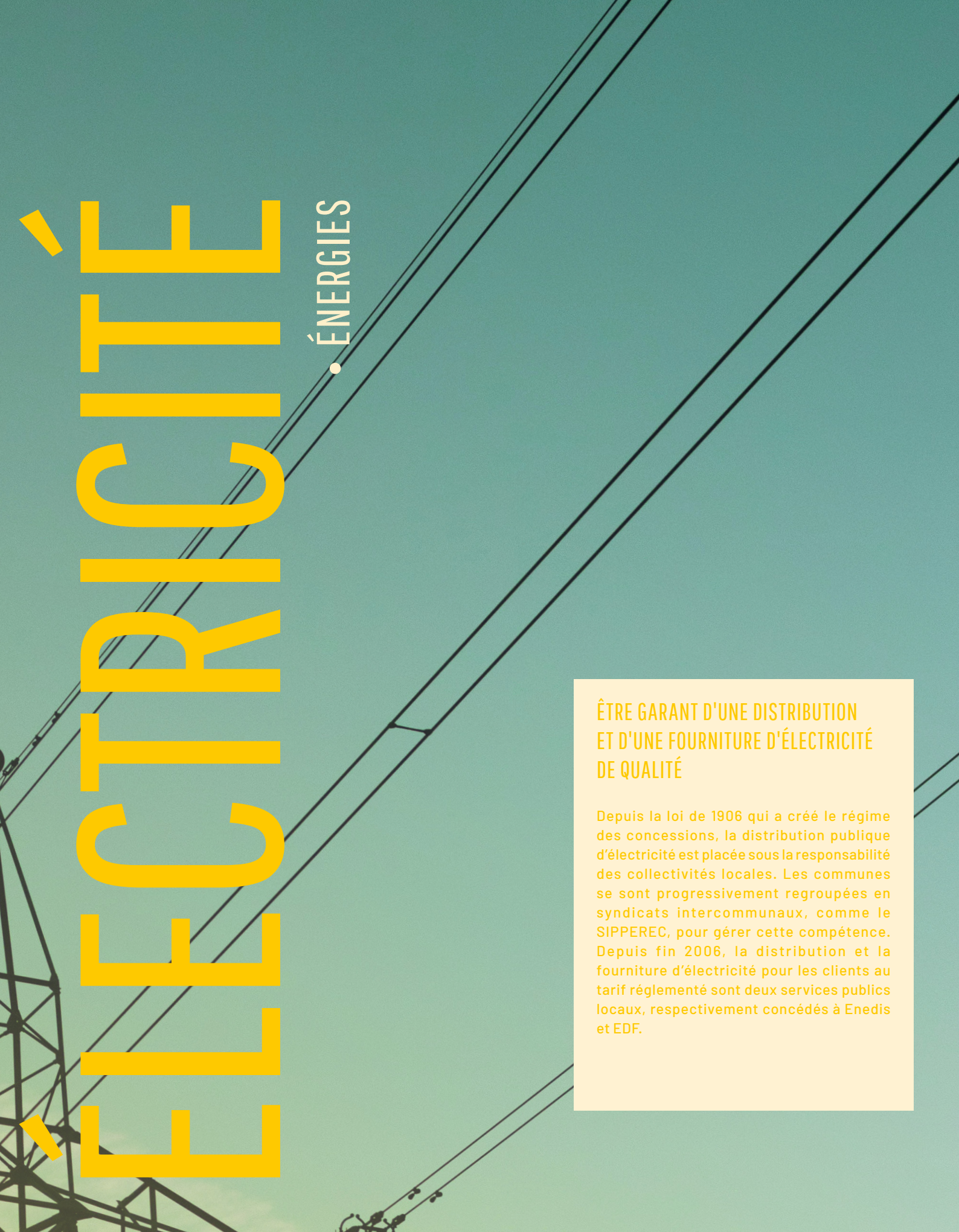
Concession de fourniture d'électricité

1 397 988

clients

5,7 TWH

consommés



ÉLECTRICITÉ

• ÉNERGIES

ÊTRE GARANT D'UNE DISTRIBUTION ET D'UNE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE QUALITÉ

Depuis la loi de 1906 qui a créé le régime des concessions, la distribution publique d'électricité est placée sous la responsabilité des collectivités locales. Les communes se sont progressivement regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics locaux, respectivement concédés à Enedis et EDF.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le monde de l'électricité est en pleine mutation. L'année 2017 a confirmé que le développement de la concurrence et la digitalisation du secteur bouleversent le marché.

● LES RÉSULTATS FINANCIERS D'EDF...

EDF, dont le premier actionnaire est l'État, a publié un résultat bénéficiaire pour l'année 2017 à hauteur de 3,2 milliards d'euros, en hausse de 11,3 %. Toutefois, ce résultat a été amélioré par des éléments exceptionnels, parmi lesquels 1,3 milliard d'euros de plus-value suite à la cession de RTE à la Caisse des dépôts et consignations. Corrigé de tous les effets non récurrents, son bénéfice s'inscrit à 2,8 milliards d'euros, en repli de 31 % par rapport à 2016. Cette détérioration s'explique par la perte d'un million de clients résidentiels en France et par une production nucléaire au plus bas, en raison des indisponibilités techniques.

● ... ET CEUX D'ENEDIS

En 2017, Enedis a dégagé un bénéfice net courant de 791 millions d'euros dans la lignée des années antérieures, et ce malgré des « tempêtes d'intensité exceptionnelle » qui ont coûté 60 millions d'euros à l'entreprise. Comme en 2016, Enedis procure 28 % du résultat net courant du groupe EDF. Ce niveau de résultat rémunère, à un taux de près de 20 %, les fonds propres de l'actionnaire EDF (de l'ordre de 4 milliards d'euros). Parallèlement, EDF annonce qu'Enedis investira 12 milliards d'euros hors Linky entre 2018 et 2021, soit 3 milliards d'euros par an en moyenne. C'est 10 % de moins que la trajectoire indicative retenue par la Commission de régulation de l'énergie (3,4 milliards d'euros par an). L'écart correspond à une réduction d'un tiers des investissements de renouvellement / modernisation décidés par le concessionnaire.



● DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY

Enedis a commencé le déploiement des compteurs évolués Linky, avec pour objectif d'en installer au sein de 90 % des foyers français d'ici 2021, soit 35 millions d'unités. Le coût de cette vaste opération est estimé par Enedis à 5,5 milliards d'euros, financé par un Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE*) dédié. Le compteur Linky fait partie intégrante du réseau public de distribution d'électricité et appartient à ce titre aux communes ou aux autorités concédantes qui les représentent.



L'avis du SIPPAREC

Suite à la publication du rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur le déploiement du compteur d'électricité communicant élaboré à la demande de l'ancienne ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le Comité syndical du 22 juin 2017 a formulé un vœu portant sur quatre points particuliers :

- ① l'accompagnement lors de l'installation et l'absence d'action coercitive en cas de refus de l'installation du compteur Linky par un particulier ;
- ② la généralisation de l'affichage déporté ;
- ③ l'accès des autorités concédantes à l'ensemble des données issues du compteur Linky ;
- ④ le maintien de la lisibilité tarifaire pour le consommateur.

⊗ À SAVOIR

Intégré à son rapport annuel publié le 6 février 2018, la Cour des comptes a consacré un chapitre au déploiement des compteurs communicants Linky. L'institution est très critique sur le projet, en pointant notamment un déficit d'information et un coût trop élevé pour le consommateur pour une contribution trop limitée à la maîtrise de la consommation et à la gestion du réseau.

● HAUSSE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ...

Traditionnellement révisés une fois par an en août, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont augmenté au 1^{er} février 2018 de 0,7 % pour les particuliers et de 1,6 % pour les professionnels. Cette hausse inattendue fait suite à une proposition d'augmentation tarifaire de la Commission de régulation de l'énergie (CRE*) du 15 janvier 2018, validée par le Conseil supérieur de l'énergie (CSE), le 23 janvier. Le but est de couvrir l'augmentation des dépenses d'EDF suite à l'entrée en vigueur de la 4^e période des Certificats d'économies d'énergie (CEE) du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. En effet, les obligations des fournisseurs en matière d'économie d'énergie ont doublé depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit de la deuxième augmentation des tarifs réglementés de vente d'électricité en moins de six mois suite à leur révision à la hausse de 1,7 % le 1^{er} août 2017.

● ... ET DISPARITION ANNONCÉE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ

Par un arrêt d'Assemblée du 19 juillet 2017, le Conseil d'État a considéré que les tarifs réglementés de vente du gaz faisaient obstacle à l'établissement d'un marché concurrentiel et ne poursuivaient pas un objectif d'intérêt général, qui aurait pu justifier leur existence. Ils devraient disparaître au 1^{er} juillet 2023. Cette extinction est inscrite dans le projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), dont le texte a été présenté en Conseil des ministres le 2 mai 2018. Ces tarifs concernent actuellement 5,4 millions de particuliers et 73 000 professionnels.

● VERS UNE POSSIBLE DISPARITION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS D'ÉLECTRICITÉ ?

Suite à cette annulation, ENGIE et l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode) ont déposé une requête devant le Conseil d'État, en vue de l'annulation de la décision fixant les tarifs réglementés de vente d'électricité. Le Conseil d'État a annulé, le 18 mai 2018, la décision mais admet dans son principe l'existence de tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les particuliers « dans un contexte de forte volatilité et s'agissant d'une énergie non substituable constituant un bien de première nécessité, par la poursuite de l'objectif de garantir aux consommateurs un prix de l'électricité plus stable que les prix de marché ».

La décision pourrait donc signifier la disparition future des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les clients non domestiques mais sauvegarder ceux appliqués aux 26 millions de clients résidentiels d'EDF.

● REPORT DE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION À 50 % DE LA PART DU NUCLÉAIRE

Nicolas Hulot, ministre d'État chargé de la Transition écologique et solidaire, a annoncé, le 7 novembre 2017, reporter l'objectif de réduction, de 75 à 50 %, de la part du nucléaire dans le mix énergétique français. Initialement prévue en 2025, le Gouvernement travaille sur une échéance à 2030 ou 2035. Ce report fait suite à un rapport du gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE*, estimant que cet objectif, qui impliquerait la fermeture de 24 des 58 réacteurs nucléaires du parc d'EDF, n'était réalisable qu'en doublant le parc des centrales à gaz, entraînant donc une hausse des émissions de CO₂ incompatible avec les objectifs climatiques du Gouvernement et les engagements internationaux de la France.

● POURSUITE DE L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

Le groupe pétrolier Total, après son rachat de l'opérateur alternatif belge Lampiris il y a un an, a annoncé, le 5 octobre 2017, lancer une offre pour la fourniture de gaz et d'électricité aux particuliers. L'offre de la marque Total Spring, créée pour l'occasion, affiche des tarifs inférieurs de 10 % aux tarifs réglementés d'ENGIE et d'EDF, qui représentent encore respectivement 75 et 84 % de la clientèle des particuliers. Suite à cette opération, Total a annoncé, le 18 avril 2018, acquérir 74 % des parts de Direct Énergie, le plus gros fournisseur alternatif d'électricité et de gaz, pour 1,4 milliard d'euros. Avec ce rachat, le groupe pétrolier devient le premier fournisseur alternatif en France, en dépassant le million de clients en gaz et les 3,5 millions de foyers en électricité en France et en Belgique.

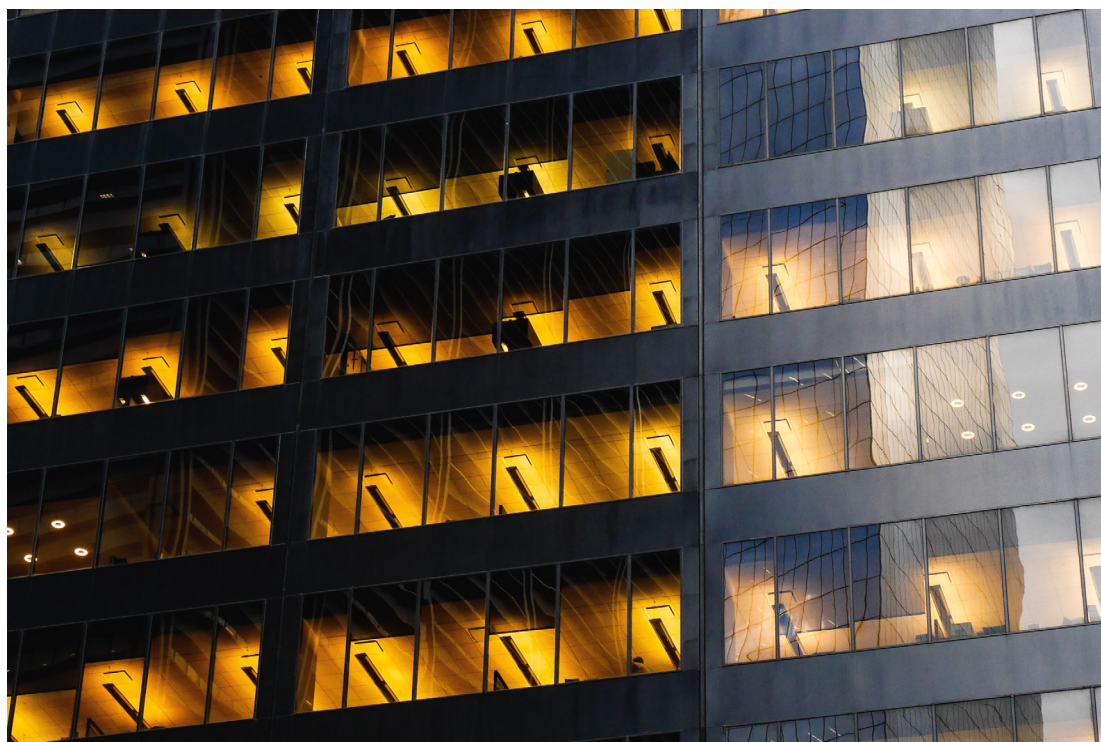
Par ailleurs, le groupe de vente en ligne Cdiscount a annoncé, le 19 octobre, se lancer également sur le marché de la fourniture d'électricité, en proposant une offre 15 % en deçà des tarifs réglementés hors taxes et abonnement. Enfin, le comparateur en ligne Selectra a lancé le lundi 6 novembre, en s'associant avec le fournisseur français Mint Énergie, une offre temporaire issue en totalité d'énergies renouvelables, proposant une réduction de 16 % sur les tarifs réglementés d'EDF. Ces réductions s'entendent sur la partie fourniture (énergie consommée) de la facture d'électricité. Les coûts d'utilisation du réseau et les diverses taxes restent identiques quel que soit le fournisseur.

*GLOSSAIRE

CRE : Commission de régulation de l'énergie.

RTE : Réseau de transport d'électricité.

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.



UN CONTRÔLE EXIGEANT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité gérées par Enedis et EDF. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension et la rénovation des colonnes montantes.

Le SIPPEREC participe à l'investissement des collectivités en faveur de la transition énergétique, en subventionnant des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public, de rénovation énergétique dans les bâtiments, l'achat de bornes de recharge et de véhicules électriques ou hybrides. Il propose différentes mises à disposition de services aux collectivités, en particulier pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Le syndicat gère et contrôle la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la Redevance d'occupation du domaine public (RODP). Enfin, il aide financièrement les Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leurs actions de lutte contre la précarité énergétique.



LA COMMISSION « CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »

Co-présidée par :

Christian FAUTRÉ,
Premier Vice-président,
Maire de Champigny-sur-Marne

Jean-Pierre RIOTTON,

Membre du Bureau,
Délégué de Sceaux

Composée de :

Michel ADAM, Délégué de Dugny
André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue
Jean-Jacques GRESSION, Délégué de Joinville-le-Pont
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon
Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis
Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve
Patrick RATTER, Délégué de Valenton
Marc SUJOL, Délégué des Pavillons-sous-Bois
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne

UN CONTRAT DE CONCESSION PROLONGÉ AVEC ENEDIS ET EDF POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC a prolongé, en avril 2016, le contrat de concession d'Enedis et d'EDF pour la distribution et la fourniture d'électricité jusqu'en 2029. Cet avenant a permis de préserver l'équilibre de la concession et de favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique dans les communes.

● SÉCURISATION DES FLUX FINANCIERS

Ce prolongement du contrat de concession d'électricité avec EDF et Enedis prévoit d'importantes avancées, notamment pour sécuriser les flux financiers dont bénéficie la concession. Les investissements du concessionnaire sont désormais garantis jusqu'en 2029. Les redevances ont été, quant à elles, augmentées avec l'allongement du contrat. Plusieurs taux de subvention ont été significativement relevés en matière d'enfouissement du réseau torsadé, de maîtrise de l'énergie pour les bâtiments et de l'éclairage public. Un fonds « transition énergétique » a été créé pour les communes adhérentes et des travaux de rénovation des colonnes montantes peuvent maintenant être réalisés par le SIPPEREC.

En maintenant, une indemnité de fin de contrat significative pour Enedis, l'avenant permet au SIPPEREC de rester maître de ses choix au terme du contrat, quel que soit le contexte juridique et économique.

● VALIDATION DES INVESTISSEMENTS PAR LE COMITÉ

L'avenant au contrat de concession comprend également des engagements importants du concessionnaire en matière d'investissements. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre d'un schéma directeur d'investissement, désormais adossé au contrat de concession. Ces investissements s'établissent au minimum à 369 millions d'euros d'ici 2029, sur des objets bien ciblés : renouvellement du réseau moyenne et basse tensions, sécurisation face au risque de crue, sécurisation de l'alimentation des postes sources, effacement des réseaux aériens vétustes... Afin de suivre plus régulièrement l'application de ce dispositif, des programmes annuels et pluriannuels d'investissement sur quatre ans seront soumis à l'accord du comité syndical. La bonne réalisation des Programmes pluriannuels (PPI) est garantie par des engagements financiers d'Enedis et une clause de séquestre (7 % du montant des travaux non réalisés avec un plafond de 3 millions d'euros). À chaque PPI, le diagnostic technique du réseau est actualisé. L'objectif du schéma directeur est de parvenir à un temps de coupure maximal de 25 minutes, à l'issue du contrat de concession.

- **CRÉATION D'UN FONDS DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Avec ce fonds de 5,5 millions d'euros, les Collectivités peuvent mener des opérations de rénovation thermique dans les bâtiments communaux, d'installation de bornes de recharge, d'achat de véhicules électriques ou hybrides, de financement d'un éclairage public « basse consommation ». Des expérimentations relatives aux réseaux intelligents, à l'initiative du distributeur, seront également soutenues.

Intégrée à ce fonds, la maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC est désormais étendue à la rénovation des colonnes montantes, en vue de leur intégration au patrimoine de la concession.

Les investissements
du concessionnaire
sont désormais
garantis jusqu'en

2029



369 millions €

Investissements
du concessionnaire,
prévus par le contrat
de concession, jusqu'en 2029

25 minutes

temps de coupure
d'électricité maximal
prévu dans le schéma
directeur

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tensions, qui intègrent les compteurs, propriétés du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution : Enedis pour 82 communes et la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne pour cette collectivité.

● QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

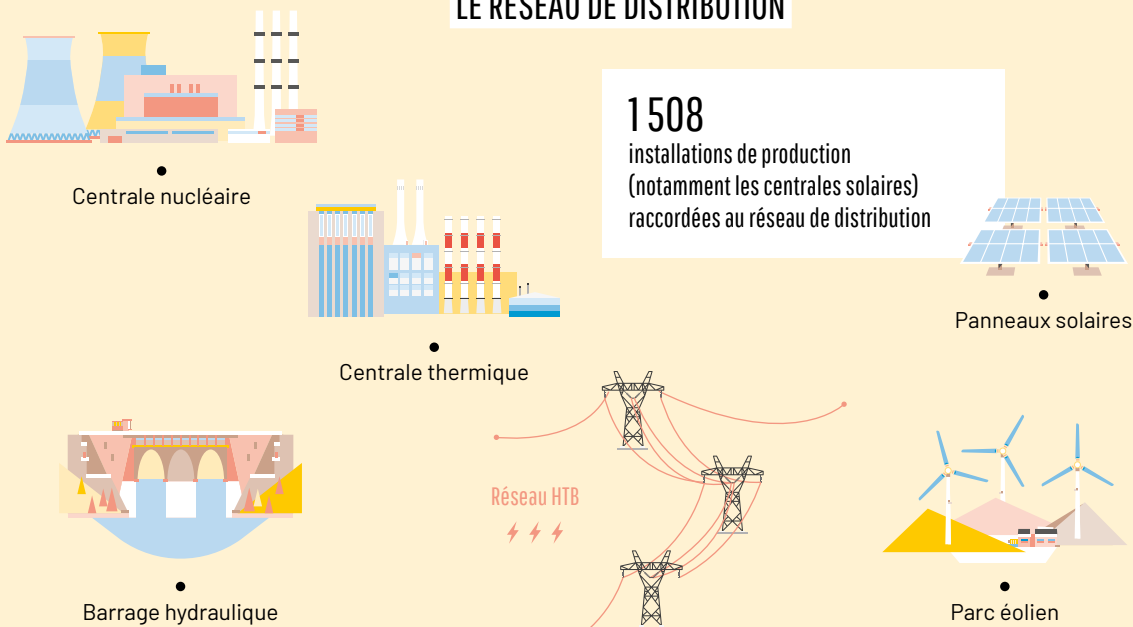
L'électricité est un bien essentiel dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une solide connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable au bon fonctionnement du service public local de distribution. Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'Enedis et de la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV).

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

Enedis et la CEV assurent le développement, le renouvellement et l'entretien du réseau pour la desserte des particuliers, entreprises et administrations. Ils rendent compte de leur activité de service public au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles, dans le Compte rendu annuel d'activité (CRAC) ou lors de contrôles diligentés par le syndicat.



LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



34
postes sources

Clients HTA : usines, transports collectifs, bâtiments de services...

Poste source
Réseau souterrain HTA

7 097 km
réseau HTA

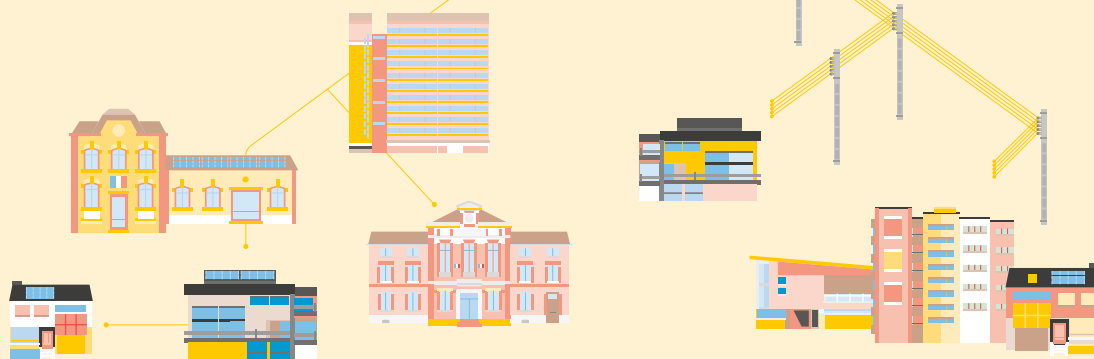
Poste de transformation HTA > BT
et de productions locales

9 649
postes de transformation HTA/BT

Réseau souterrain BT
(91,3 %)

9 051 km
réseau BT

Réseau aérien BT
(8,3 %)



DISTRIBUTION
assurée par Enedis sous le contrôle du SIPPREC

LA CONCESSION DU SIPPAREC

Concession
la plus importante
de France par le nombre
de clients

Elle représente :



4,5 %

du chiffre d'affaires
d'Enedis



5 %

de la consommation
d'électricité en France

1 829 248 foyers
raccordés

soit une population desservie
de 5 758 128 habitants

16 473 GWh

acheminés (- 0,4 %)

12 478 installations de production raccordées dont :

› **1 451** sites en photovoltaïque,
pour une puissance de 12,82 mégawatts

› **27** sites en biogaz,
biomasse ou cogénération pour une puissance
de 117,323 mégawatts

16 012 km

de réseaux dont :

› **7 056** km de réseaux moyenne tension HTA (100 % souterrain)

› **8 956** km de réseaux basse tension (BT)



Il reste encore **743** km
de réseaux basse tension en aérien
selon les données fournies par Enedis

34 postes sources

9 567 postes de transformation HTA/BT

31,2 minutes,
durée moyenne de coupure (critère B)

144 M€
d'investissements sur le réseau par Enedis

615 M€
de recettes d'acheminement (+ 0,4 %)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commune de Villiers-sur-Marne adhère au SIPPAREC pour la compétence électricité. Deux concessionnaires sont présents sur le territoire de cette ville : Enedis pour le réseau HTA et une partie du réseau basse tension, la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV) pour la majeure partie du réseau basse tension.

› CONCESSION COOPÉRATIVE DE VILLIERS-SUR-MARNE

11 685 usagers raccordés

74 GWh acheminés

29 installations de production raccordées

87,4 km de réseaux basse-tension (BT)
Il reste 18,5 km de réseaux basse tension en aérien
selon les données fournies par la CEV

66 postes de transformation HTA/BT

9,93 minutes,
durée moyenne de coupure (critère B)

2 874 000 € d'investissements

4 236 000 € de recettes d'acheminement

› CONCESSION Enedis DE VILLIERS-SUR-MARNE

1 906 usagers raccordés

86 GWh acheminés

1 installation de production raccordée

41 km de réseaux moyenne tension

16 postes de transformation HTA/BT

256 000 € d'investissements

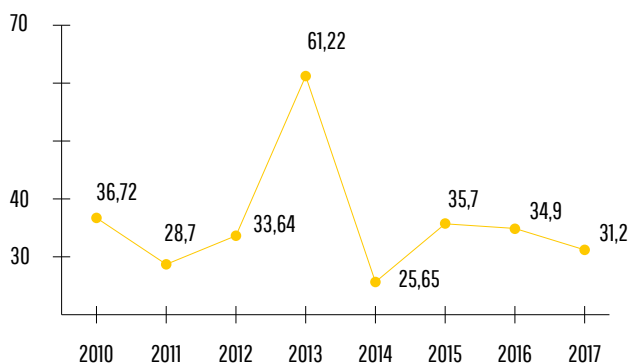
1 945 896 € de recettes d'acheminement

● QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE : UN ENJEU ESSENTIEL

Un des principaux indicateurs de la qualité de distribution de l'électricité est le temps de coupure moyen annuel par abonné, appelé « critère B ». Sur la concession du SIPPEREC, ce temps de coupure moyen s'établissait à 31,2 minutes, en 2017. Au début des années 2000, il était de l'ordre de 20 minutes et a depuis connu une progression tendancielle constante.

La fiabilité du critère B est cruciale pour la vérification des engagements contractuels du concessionnaire. Les coupures résultent d'incidents et de travaux conduits par Enedis. Dans la plupart des cas, les incidents affectent des câbles souterrains de technologie ancienne (papier imprégné...). Identifié par le SIPPEREC et Enedis, le renouvellement de ces réseaux constitue un objectif spécifique du schéma directeur.

ÉVOLUTION DE LA DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS DE LA CONCESSION DU SIPPEREC (EN MINUTES)



L'IMPORTANCE D'UN CRITÈRE B FIABLE

Le SIPPEREC a mené une mission de contrôle sur les exercices 2013 à 2015, afin d'auditer la fiabilité de la méthodologie de calcul du critère B. À l'issue d'un audit de plus d'un an, le Comité syndical du 17 décembre 2017 a adopté le rapport définitif de contrôle, qui a été notifié au concessionnaire Enedis et à la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

En premier lieu, l'audit révèle que les processus de collecte et de remontée des temps de coupure s'appuient sur des systèmes d'information non prévus à cet effet. Ainsi, le calcul du critère B repose, pour l'intégralité des incidents, sur le réseau moyenne tension (HTA) comme sur le réseau basse tension (BT), sur des saisies manuelles qui présentent incontestablement des risques d'erreur.

La fiabilité du critère B n'a pas pu être établie dans sa globalité, certains pans du processus n'ayant pu être audités. Cependant, l'analyse comparative des différents systèmes d'information du concessionnaire permet de conclure que le temps de coupure moyen est vraisemblablement sous-estimé.

Concernant les coupures générées par un incident branchement, incluant les colonnes montantes, le concessionnaire ne calcule pas le temps de coupure pour ces parties du réseau et ne les intègre donc pas au critère B global. L'absence de prise en compte des incidents sur les branchements pour calculer le temps de coupure conduit à une sous-estimation du critère B.

Enfin, l'audit relève que le concessionnaire n'a pas prévu d'utiliser automatiquement les données remontées par les compteurs évolués Linky, afin de fiabiliser le critère B.



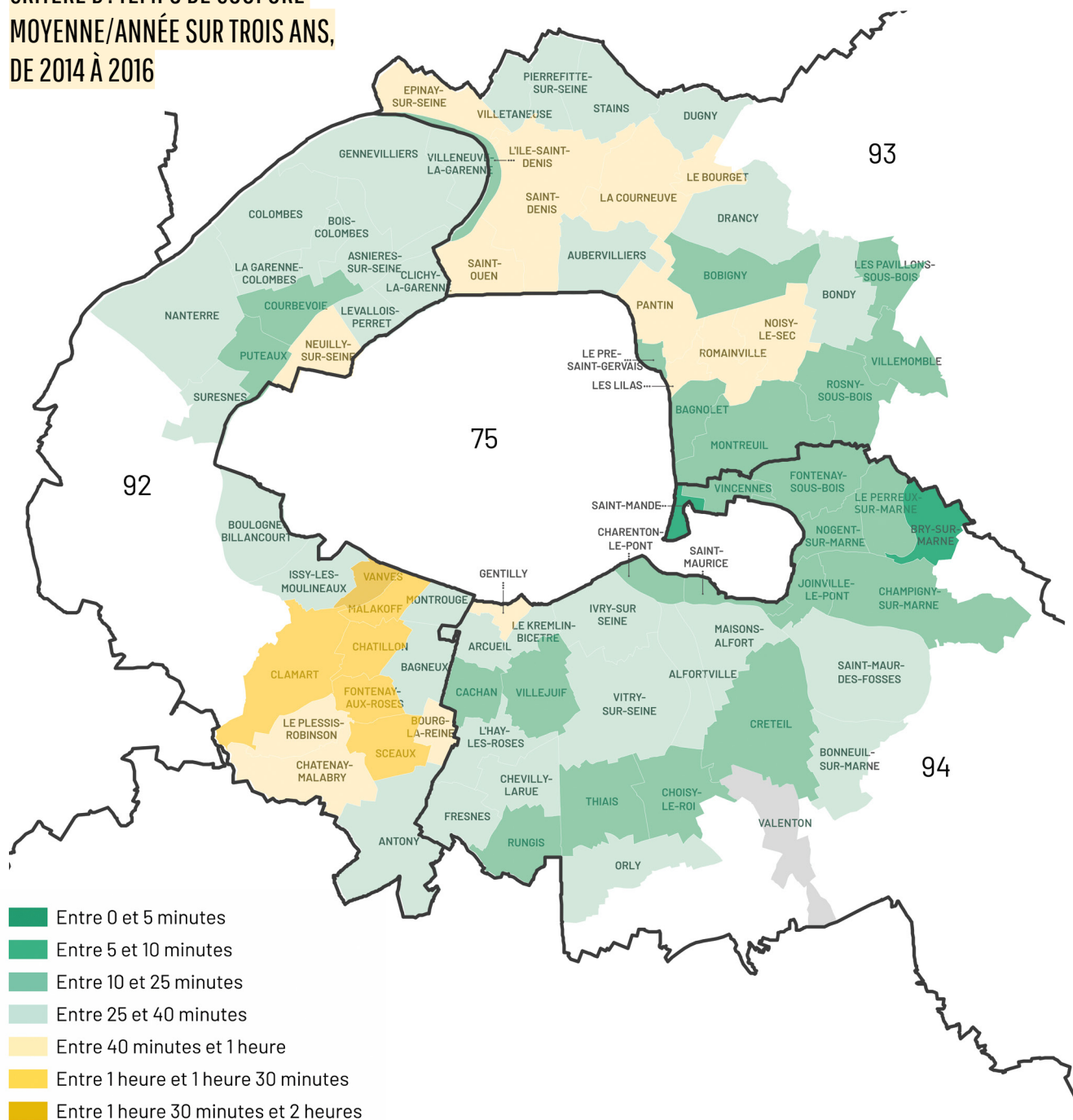
25 949

usagers ont subi plus
de 6 heures de coupure
consécutives.

218

usagers ont été affectés
par plus de 6 coupures longues
(supérieures à 3 min),
toutes causes confondues.

**CRITÈRE B : TEMPS DE COUPURE
MOYENNE/ANNÉE SUR TROIS ANS,
DE 2014 À 2016**



TEMPS DE COUPURE MOYEN (CRITÈRE B) EN 2017

Concession SIPPEREC de 82 communes

31,2 minutes

Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV)

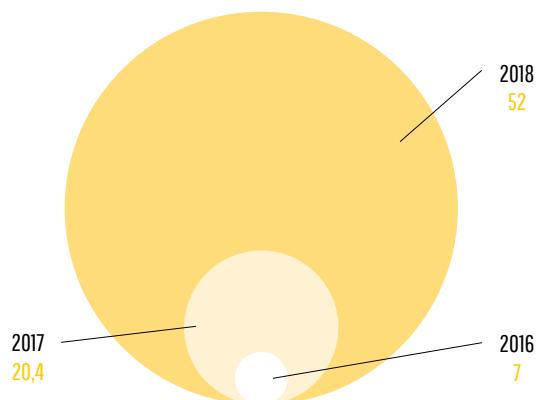
9,9 minutes

● UNE CONCESSION DYNAMIQUE, DES INVESTISSEMENTS EN PROGRESSION

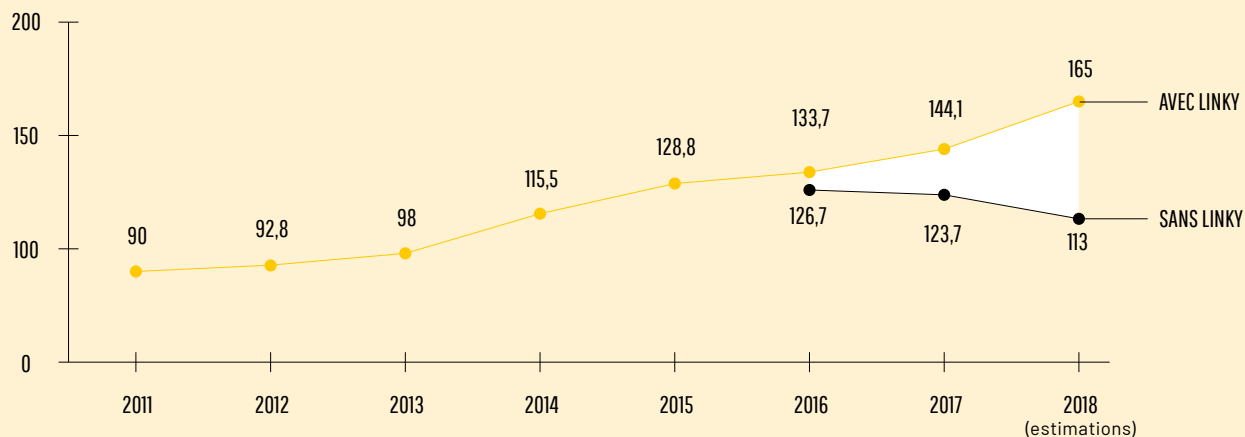
En 2017, Enedis a investi 144 millions d'euros sur la concession du SIPPEREC, essentiellement dans l'amélioration du patrimoine (86,7 millions), le raccordement (36,3 millions) et le déploiement de Linky (20,4 millions). Les investissements bruts poursuivent leur croissance entamée depuis 2006 avec, en 2017, une progression de 7 %, après 3 % en 2016 et 11 % en 2015.

Les dépenses consacrées à la performance du réseau se maintiennent à un haut niveau, représentant 45 % du volume total des investissements. Une part importante de ces dépenses concerne les postes sources afin de répondre à l'augmentation des puissances appelées et améliorer la qualité et la sécurité de la desserte. Il est à noter que le déploiement de Linky représente une part significative des dépenses et que, hors Linky, les investissements sont en baisse de 2,5 %, après avoir déjà reculé de 1,7 % en 2016.

Le réseau est amorti à 45,7 % : il a atteint en moyenne presque la moitié de sa durée de vie. La stabilité de ce taux depuis six ans tient essentiellement au remplacement accéléré des compteurs Linky et aux efforts d'enfouissement portés par le fonds de partenariat. On note toutefois un vieillissement constant du réseau HTA et des postes qui affichent une rapide dérive de leur taux d'amortissement. Par ailleurs, près d'un tiers du linéaire du réseau sur le territoire du SIPPEREC est complètement amorti fin 2017, c'est-à-dire qu'il a dépassé sa durée prévisionnelle d'utilisation. Pourtant, Enedis a déjà perçu 796 M € fin 2017 via le TURPE*, au titre des provisions pour renouvellement et des amortissements de financement du concédant, en vue d'assurer le renouvellement du réseau.



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LINKY (EN MILLIONS €)



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS €)

En 2016, Enedis a perçu 615 millions d'euros de recettes d'acheminement sur la concession du SIPPEREC, auxquelles s'ajoutent les prestations non couvertes par le TURPE*. Son chiffre d'affaires global s'établit à 655 millions. Les autres produits (reprises sur amortissement et provisions, production stockée...) s'élèvent à 102 millions d'euros. À 605 millions d'euros, les charges du distributeur sont en hausse (588 millions en 2016).

D'après les chiffres fournis par Enedis, la contribution à la péréquation nationale a été de 112 millions d'euros, pour un résultat d'exploitation de 203 millions d'euros. Ceci a pour effet de minorer la rentabilité de la concession. Le SIPPEREC estime pour sa part la rentabilité à 300 millions d'euros et la contribution à la péréquation nationale à 200 millions d'euros.

✱ À SAVOIR

Les éléments transmis par le concessionnaire prennent davantage en compte l'échelle territoriale de la concession, mais les charges et recettes sont encore ramenées au prorata du nombre d'usagers (acheminement, autres prestations...).

VALORISATION DU RÉSEAU

La valeur brute comptable du réseau du SIPPEREC (valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production) est estimée à 2,152 milliards d'euros. Les provisions pour renouvellement continuent à diminuer en 2017 : 332 millions d'euros contre 348 en 2016.

L'ÉTAT DES POSTES DE DISTRIBUTION

Les postes de distribution publique (ou Haute Tension / Basse Tension - HTA/BT) sont des ouvrages de la concession de la distribution publique d'électricité, qui servent à convertir la haute tension (HTA) en basse tension (BT). Leur exploitation et leur maintenance sont concédées à Enedis.

Le 3 février 2016, le SIPPEREC a notifié à Enedis une mission de contrôle concernant les postes de distribution publique situés sur son territoire. Cette mission de contrôle in situ a concerné un échantillon représentatif d'environ 200 ouvrages. La concession en compte 9567 au 1^{er} janvier 2018.

Ce contrôle est notamment à mettre en relation avec le schéma directeur des investissements d'Enedis sur la concession du SIPPEREC, dont un des objectifs est la réhabilitation de 1100 postes HTA/BT sur la période 2016-2029.

Le rapport de contrôle définitif, présenté au comité du 23 mars 2017, conclut que le fonctionnement électrique des installations est satisfaisant. En revanche, les constats opérés montrent que l'état des postes de distribution publique sur le territoire de la concession du SIPPEREC est préoccupant (structure du bâti dégradée, absence d'entretien récurrent, problématiques d'affichage...). Ont également été signalées certaines situations pouvant comporter des risques potentiels pour les intervenants (circuit de terre défectueux, cosses cassées, absence de protection sur les éléments électriques...).

Enfin, des incohérences ont été observées lors du rapprochement entre les puissances installées dans les postes et les puissances renseignées dans l'outil informatique de gestion de réseau d'Enedis, laissant penser qu'une partie non négligeable des études réalisées par Enedis reposent sur une modélisation erronée du réseau.

RACCORDEMENTS : DES DÉLAIS TOUJOURS PLUS LONGS

Le délai moyen de réalisation des travaux pour branchements simples reste anormalement élevé et se dégrade (72 jours en 2017 contre 66 jours en 2016). À cela s'ajoute le délai pour l'obtention d'un devis qui passe de 38 jours en 2016 à 55 jours en 2017. Ainsi, un usager qui souhaite raccorder son logement au réseau doit patienter 127 jours, soit plus de 4 mois pour obtenir un devis et installer un coffret de branchement (sans travaux sur le réseau).

*GLOSSAIRE

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

560 OPÉRATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE PARTENARIAT EN 2017

Directement lié au contrat de concession du SIPPEREC, le fonds de partenariat aide les communes qui s'engagent dans la transition énergétique et finance l'enfouissement des réseaux et la rénovation des colonnes montantes.

● 14,5 MILLIONS D'EUROS VERSÉS AUX COMMUNES

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, le fonds de partenariat couvre une partie significative des travaux. Le reste est couvert par le SIPPEREC sur ses fonds propres.



14,5 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉES EN 2017, FINANÇANT 560 DOSSIERS, NOTAMMENT :

- +** des études et travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage des collectivités à hauteur de 9,2 millions d'euros (63 %) ;
- +** des opérations visant à favoriser la transition énergétique (maîtrise de l'énergie et mobilité propre) à hauteur de 4,1 millions d'euros (29 %) ;
- +** des études et travaux de rénovation des colonnes montantes d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du syndicat à hauteur de 1,2 million d'euros (8 %).

● DE NOUVELLES ACTIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE PARTENARIAT

L'avenant d'avril 2016, signé avec Enedis et EDF, a ouvert la possibilité au SIPPEREC de financer de nouvelles actions :

- rénovation des colonnes montantes sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ;
- opération de maîtrise de l'énergie et de développement durable dans les bâtiments communaux et l'éclairage public (études et travaux) ;
- achat de véhicules électriques et de bornes de recharge (études, achats, travaux).

Le SIPPEREC continue, par ailleurs, à financer l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.



✱ À SAVOIR

Depuis le début de l'actuel contrat de concession, 292,8 millions d'euros ont été reversés aux communes pour financer des travaux liés à l'électricité, principalement des travaux d'enfouissement de réseaux, d'amélioration de l'éclairage public ou de maîtrise de l'énergie.



Disponible sur sipperec.fr

69 COMMUNES SOUTENUES PAR LE FONDS « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Le fonds « transition énergétique » permet aux Communes d'obtenir des aides pour les opérations de maîtrise d'énergie dans les bâtiments, les travaux d'éclairage public, et l'acquisition de véhicules électriques. En 2017, 69 Villes ont bénéficié de 4,1 millions d'euros de subventions pour 234 dossiers. Afin de répartir au mieux ces aides entre les 83 communes adhérentes à la compétence électricité, des enveloppes ont été attribuées par le comité du 7 décembre 2017 à destination de chaque ville. Ces dotations annuelles vont de 50 000 euros à 160 000 euros.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS LA MOBILITÉ PROPRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, publiée en août 2015, impose aux collectivités d'acquérir ou d'intégrer 20 % de véhicules à faibles émissions, lors du renouvellement de leur flotte.

Le SIPPEREC souhaite accompagner ses communes adhérentes dans la réalisation de cet objectif. Les aides permettent de financer :

- les diagnostics de flotte de véhicules afin d'identifier la possibilité d'optimisation du nombre de véhicules, les études destinées à l'implantation de bornes de recharge dans l'enceinte des terrains et bâtiments de la commune → taux de subvention maximum : 60 % ;
- l'achat de véhicules à faibles émissions (électrique ou hybride rechargeable) → taux de subvention maximum : 30 % ;
- l'implantation de bornes de recharge dont la puissance est inférieure à 7,5 kVA → taux de subvention maximum : 60 %.

À Thiais, huit véhicules électriques achetés

La Ville de Thiais a bénéficié d'une subvention du SIPPEREC à hauteur de 15 164,59 euros afin de faire l'acquisition de huit véhicules électriques et de quatre bornes de recharge. La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose, en effet, aux collectivités d'intégrer 20 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte.



 **1,035** million €

de subventions ont été apportées en 2017 par le SIPPEREC concernant la mobilité propre et les bornes de recharge, représentant 85 dossiers.



FACILITER LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour encourager l'isolation thermique des bâtiments communaux, le SIPPEREC propose des subventions à ses communes adhérentes, pouvant couvrir jusqu'à 30 % des études et travaux éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les aides du SIPPEREC couvrent :

- les diagnostics de patrimoine ainsi que les études de performance énergétique ;
- les travaux d'isolation (murs, fenêtres, portes...) ou l'installation de matériel plus performant.

À Pantin, une école maternelle rénovée

Engagée dans la transition énergétique, la Commune de Pantin a lancé, en 2017, la rénovation des menuiseries extérieures de l'école maternelle Diderot. Elle a bénéficié d'une subvention du SIPPEREC à hauteur de 92 485,24 euros.



1,590 million €

de subventions ont été attribuées en 2017 par le SIPPEREC concernant la rénovation de bâtiments communaux, représentant 30 dossiers.

MODERNISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En Île-de-France, près de 40 % des luminaires ont 40 ans ou plus. Pour aider les Communes à les remplacer et moderniser l'éclairage public, le SIPPEREC leur propose des subventions pouvant couvrir jusqu'à 30 % des études et travaux éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les aides du SIPPEREC couvrent :

- les diagnostics de patrimoine ainsi que les études de performance énergétique ;
- les travaux de remplacement des luminaires.

En cas de travaux d'enfouissement coordonnés avec ceux du réseau de distribution d'électricité, la subvention peut également couvrir 50 % du coût de la rénovation du réseau d'éclairage public.

À Asnières-sur-Seine, un éclairage public moins énergivore

En 2017, la Ville d'Asnières-sur-Seine a mené une politique active en faveur du développement durable, afin de remplacer partiellement son parc d'éclairage public, jugé énergivore. Le SIPPEREC a soutenu son projet grâce à une subvention de 73 080 euros pour la rénovation de 168 points lumineux.



1,515 million €

de subventions ont été attribuées en 2017 par le SIPPEREC concernant l'éclairage public, représentant 36 dossiers.

74 KM DE RÉSEAUX ENFOUIS EN 2017

Pour accompagner les villes dans l'enfouissement des réseaux aériens, le SIPPEREC finance et assure – en coordination avec Enedis – la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communication électronique.

● OBJECTIF ZÉRO AÉRIEN

Il reste à résorber près de 79 kilomètres en fil nu et 317 kilomètres de réseau torsadé d'ici à décembre 2029. C'est donc sur les 396 kilomètres restant à enfouir que le SIPPEREC porte ses efforts pour atteindre l'objectif du zéro aérien inscrit dans l'avenant au contrat de concession signé avec Enedis. Ce dernier prolongeant les dispositions de financement actuelles.

● UNE EXPÉRIMENTATION DE LA DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR ORANGE

La réalisation des enfouissements coordonnés nécessite une coopération étroite entre le SIPPEREC et les opérateurs de communication électronique. D'autant plus que ces derniers exercent leur maîtrise d'ouvrage directement pour la réalisation du câblage. Depuis le renforcement du déploiement de la fibre, l'allongement des délais d'intervention d'Orange est constaté sur les chantiers.

Aussi, c'est avec l'appui des Communes et suite aux actions des différents services du SIPPEREC qu'Orange a accepté en juin 2018 la délégation de la maîtrise d'ouvrage du câblage cuivre (et ponctuellement du câblage fibre au SIPPEREC) sur les communes du département des Hauts-de-Seine. Cette évolution devrait permettre d'optimiser la conduite des travaux et de réduire leurs délais de manière significative.

23 km

de réseaux en fil nu enfouis par Enedis

51 km

de réseaux en fil torsadé enfouis sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC

● COUP DE PROJECTEUR SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

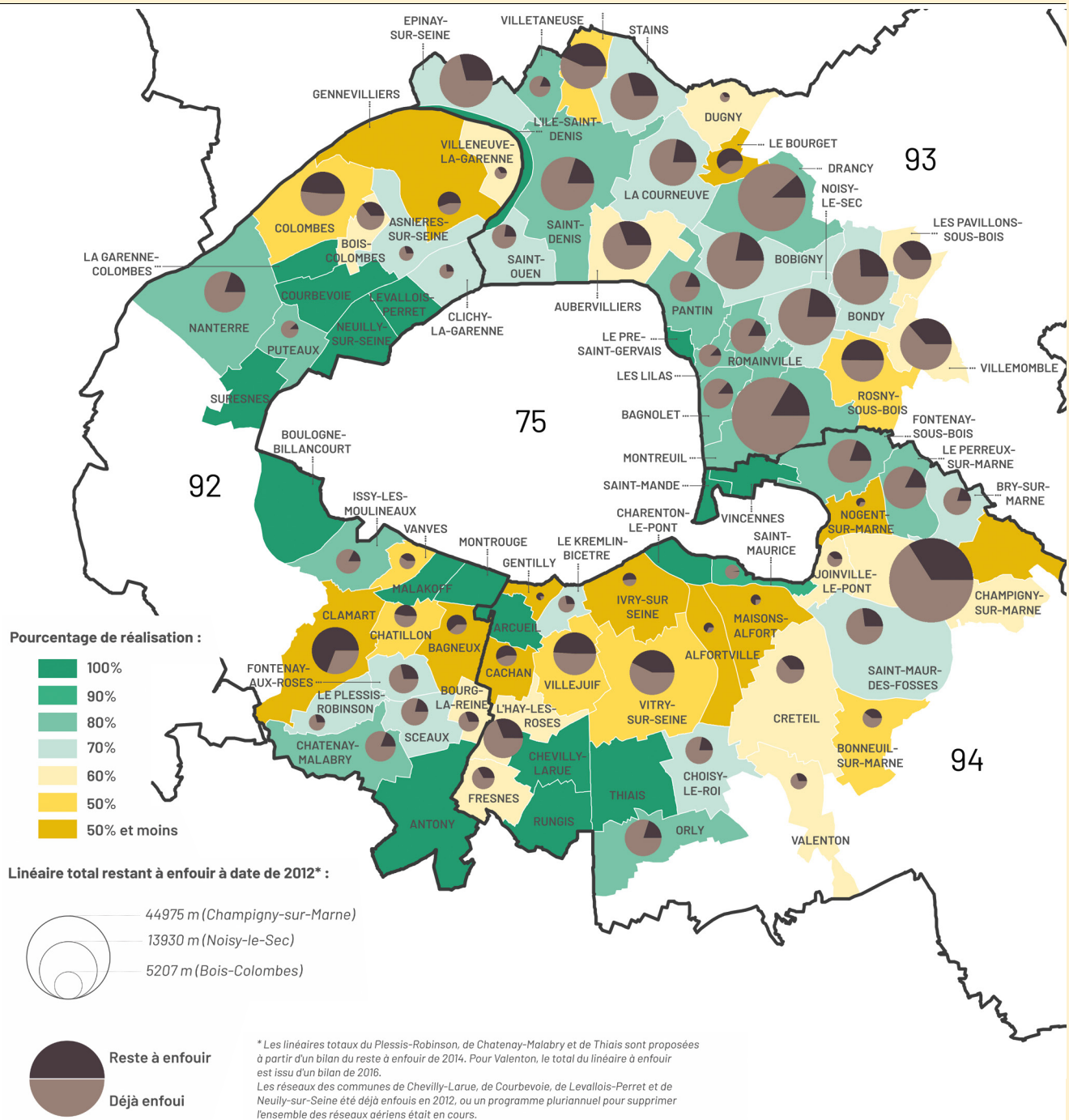
Il est possible de financer 50 % des travaux de génie civil liés à l'éclairage public, dans le cadre de travaux coordonnés avec l'enfouissement du réseau électrique. À ce jour, ce dispositif d'aide financière fonctionne pleinement et cette action est très appréciée des services techniques qui délèguent leur maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC, pour réaliser la pose des fourreaux d'éclairage public. Le syndicat peut aller plus loin en réalisant intégralement le réseau d'éclairage public, incluant la pose des lanternes sur les candélabres. La Ville peut aussi bénéficier d'une subvention de 435 € par point lumineux si le matériel est éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

15 communes

sans réseau aérien dans le domaine public

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES COMMUNES

- ⊕ L'enfouissement des réseaux électriques, réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis ou du SIPPEREC, est pris en charge financièrement à 100 %.
- ⊕ En cas d'enfouissement coordonné, les opérateurs télécoms contribuent à l'enfouissement des autres réseaux à hauteur de 5 % environ, le reste étant à la charge de la Commune.
- ⊕ La Ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC pour accélérer l'enfouissement des autres réseaux.
- ⊕ Le SIPPEREC finance 50 % de la rénovation du réseau d'éclairage public (génie civil) en cas de travaux coordonnés.



TROIS BONNES RAISONS D'ENFOUIR LES RÉSEAUX

① SÉCURITÉ

Par son obsolescence, le réseau aérien, en particulier en fil nu, peut s'avérer dangereux : chutes, courts-circuits, incidents notamment lors de l'élagage des arbres. La diminution du nombre de poteaux et supports va dans le sens du respect des normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), en facilitant la circulation sur les trottoirs.

② ESTHÉTIQUE

L'amélioration de l'espace public est rendue possible grâce à l'embellissement du cadre urbain, à l'aménagement des trottoirs et à la circulation facilitée pour les piétons et les PMR.

③ TECHNIQUE

L'optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain et à l'abri des intempéries, permet de réduire les temps de coupure et les zones accidentogènes.

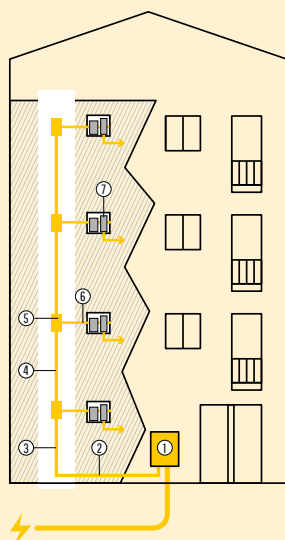
COLONNES MONTANTES : DÉSACCORD ENTRE LE SIPPEREC ET ENEDIS

L'avenant d'avril 2016 au contrat de concession prévoyait que le SIPPEREC puisse rénover sous sa propre maîtrise d'ouvrage jusqu'à 500 colonnes montantes par an. Ce dispositif constitue un des points majeurs de l'équilibre de l'accord entre le syndicat et son concessionnaire, Enedis. Toutefois, il se heurte depuis plus d'un an à d'importantes difficultés d'application.

QU'EST-CE QU'UNE COLONNE MONTANTE ?

Les colonnes montantes d'électricité sont présentes dans les parties communes des immeubles et permettent l'acheminement de l'électricité jusqu'aux dérivations individuelles, qui alimentent les logements. À ce titre, les colonnes montantes font partie du réseau de distribution d'électricité.

- ① Coffret de coupure
- ② Liaison entre l'organe de coupure et le premier distributeur
- ③ Gaine de la colonne
- ④ Colonne électrique
- ⑤ Distributeurs d'étages
- ⑥ Dérivation individuelle
- ⑦ Compteur d'électricité



● DISCUSSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SIPPEREC

Le SIPPEREC et Enedis ont un désaccord sur la définition d'une colonne montante. En effet, le SIPPEREC juge, pour sa part, qu'il s'agit de la partie commune verticale du réseau électrique desservant les habitations d'immeuble, alors qu'Enedis considère, au contraire, qu'il s'agit de l'intégralité du branchement collectif, c'est-à-dire l'ensemble du réseau électrique intérieur à un immeuble, y compris les dérivations individuelles qui desservent l'intérieur de chaque logement jusqu'au disjoncteur.

Enedis a fait part au SIPPEREC de sa volonté que le syndicat remette aux normes les dérivations individuelles qui relient la colonne montante au disjoncteur situé dans le logement. Le SIPPEREC considère que les dérivations individuelles sont des ouvrages sous la responsabilité du concessionnaire. Cependant, le syndicat reconnaît qu'il peut être intéressant de rénover les dérivations individuelles en même temps que la colonne montante, notamment si les dérivations sont d'une technologie ancienne (isolant textile).

La reprise des dérivations individuelles est un véritable enjeu technique, opérationnel et financier. En effet, la reprise de ces dérivations implique :

- l'allongement de la durée des chantiers ;
- la difficulté opérationnelle liée à la nécessité de réaliser des travaux en partie privative (chez l'utilisateur) ;

- l'incertitude concernant la situation juridique des colonnes montantes, dont la rénovation ne pourrait pas être finalisée si le SIPPEREC ne peut pas rentrer dans un appartement pour rénover la dérivation individuelle ;
- un surcoût pouvant aller jusqu'à doubler le coût d'un chantier.

Ainsi, en juin 2017, le comité du SIPPEREC a adopté une motion visant à adapter l'accord d'avril 2016, en proposant à Enedis d'ouvrir les discussions pour faire en sorte que les objectifs de rénovation et de remise en concession des colonnes montantes, initialement prévus, soient effectivement réalisés. Le SIPPEREC est prêt à adopter une approche de compromis qui intègre la remise en sécurité des dérivations individuelles jusqu'aux disjoncteurs, sous réserve que le concessionnaire compense financièrement le syndicat. Par ailleurs, étant donné la nécessité d'intervenir dans les logements lors de la rénovation des dérivations, le SIPPEREC souhaite limiter la durée des chantiers dans le temps. Il propose donc à Enedis de finaliser les chantiers de rénovation des dérivations individuelles, en cas d'impossibilité d'accéder à un appartement.

BILAN OPÉRATIONNEL DE L'ANNÉE 2017

Malgré les blocages dans la mise en place opérationnelle du service de rénovation des colonnes montantes d'électricité sous la maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC, le syndicat a tout de même mené des chantiers au cours de l'exercice écoulé :



92 colonnes rénovées dont :

- › **83** en habitat social
- › **9** en copropriété

... alimentant plus de **1 900** usagers
pour un investissement total de

1 148 000 € HT

86 000 colonnes,
c'est l'estimation du parc du SIPPEREC

2/3
des ouvrages ont plus de 40 ans

1/3
des colonnes ont fait l'objet d'un renouvellement partiel depuis leur mise en service avant 1995, date de l'actuel contrat de concession

26 %
des colonnes montantes visitées sont dangereuses
(absence de porte ou de capot, fils nus, début d'incendie, etc.)

Chiffres issus de l'étude réalisée en 2015 par le SIPPEREC analysant l'état physique et patrimonial des colonnes montantes de la concession, à partir d'un échantillon de 200 colonnes à La Courneuve, Saint-Denis et Villetaneuse.

● LE DÉBAT SUR LA PROPRIÉTÉ DES COLONNES MONTANTES EST TOUJOURS OUVERT

ÉTUDE SUR LA PROPRIÉTÉ DES COLONNES

Les membres du pôle Énergie Île-de-France (SIPPEREC, SIGEIF, SEY, SDESM et SMEDGTVO) ont commandé une étude sur la situation des colonnes montantes d'électricité en France. Elle conclut notamment que la loi de nationalisation de 1946 avait prévu l'incorporation automatique des colonnes montantes au patrimoine concédé. Le Médiateur national de l'énergie (MNE) partage la même approche de la situation juridique de ces ouvrages. En mars 2017, le MNE a en effet publié sur son site une analyse qui rappelle que les colonnes montantes font bien partie du patrimoine concédé.

OUVERTURE D'UN DÉBAT LÉGISLATIF

Suite aux nombreux litiges opposant les usagers du réseau et le gestionnaire Enedis, le sujet de la propriété des colonnes montantes et le financement des travaux de rénovation de ces ouvrages sont remontés jusqu'au gouvernement. Le rapport définitif du gouvernement a entraîné l'ouverture d'un débat législatif menant à plusieurs propositions d'amendements, dans le cadre du projet de loi ELAN. Le SIPPEREC et les syndicats franciliens du pôle Énergie restent très attentifs à l'évolution des débats.

*GLOSSAIRE

SIGEIF : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante pour la fourniture d'électricité, pour le compte de 1,4 million d'usagers. Il contrôle l'activité de son concessionnaire EDF, pour garantir un service public de qualité.

● QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Le service public de fourniture d'électricité repose sur les Tarifs réglementés de vente (TRV). Ces tarifs sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et sont uniquement proposés par les fournisseurs historiques, comme EDF et la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV).

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence le 1^{er} juillet 2007, les consommateurs peuvent garder cette offre aux TRV ou opter pour une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF, la CEV ou tout autre opérateur alternatif).

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales. Le SIPPEREC est autorité concédante et, à ce titre, le syndicat assure le contrôle de l'activité du fournisseur d'électricité EDF.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

EDF, dans 82 communes, et la CEV, à Villiers-sur-Marne, sont concessionnaires du service public de la fourniture d'électricité. Ils sont chargés de livrer de l'électricité aux tarifs réglementés de vente « bleu » auprès des particuliers et des professionnels, pour des puissances inférieures ou égales à 36 kVA.

LA CONCESSION DU SIPPEREC

1 397 988 clients

aux tarifs réglementés de vente « bleu »,
soit une baisse de - 4 %, dont :

› **1 270 322** usagers
au tarif bleu résidentiel (chiffre d'affaires : 500 063 169 €)

› **127 666** usagers
au tarif bleu non résidentiel (chiffre d'affaires : 119 212 213 €)

5,67 TWh
consommés (- 5,4 %)

619 275 382 €
de recettes (tarifs réglementés bleu, particuliers,
professionnels, éclairage public)

● LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DIMINUE

Les sites dont la puissance raccordée est supérieure à 36 kVA (ex-tarifs jaune et vert) ont l'obligation de souscrire une offre à prix de marché, depuis le 1^{er} janvier 2016. Tous les sites concernés sont donc sortis du périmètre de la concession.

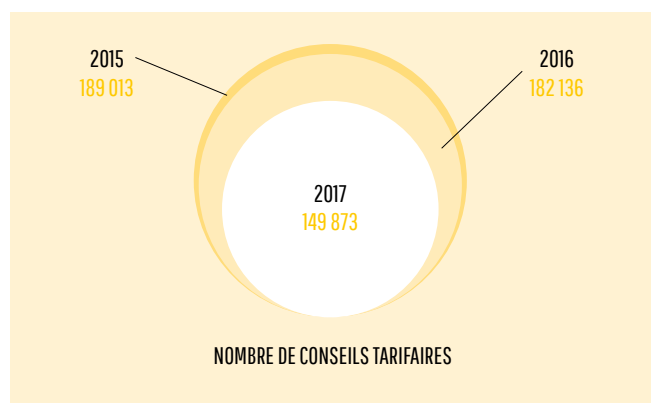
En 2015, les recettes d'EDF s'établissaient à 1,2 milliard d'euros, pour un volume de 12,7 TWh. Elles ont diminué de moitié, depuis. Cette très forte diminution s'explique par un changement mécanique du périmètre concédé, avec la fin des tarifs réglementés de vente « jaune » et « vert » pour les sites supérieurs à 36 kVA depuis le 1^{er} janvier 2016. En outre, du fait de conditions de marché favorables, l'érosion touchant le nombre de consommateurs aux tarifs réglementés bleus se poursuit. À périmètre égal (tarifs bleus), l'énergie facturée continue donc de diminuer (5,67 TWh, soit une baisse de 5,4 % par rapport à 2016) et il en est de même pour le chiffre d'affaires (- 3,2 %).



● L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE EDF

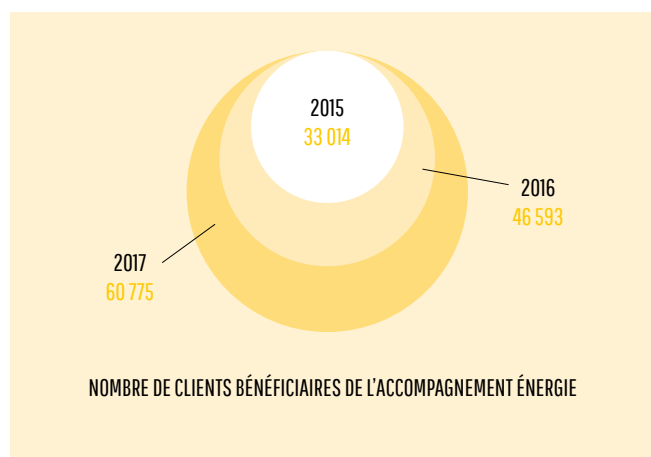
PROGRESSION DE LA MENSUALISATION ET BAISSÉ DES CONSEILS TARIFAIRES

EDF indique que 397 148 clients reçoivent une facture électronique (hausse de 12,8 % par rapport à 2016). EDF a délivré 149 873 conseils tarifaires en 2017, soit une baisse de 17,7 % alors que ce service vise à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client, sur la base d'une estimation de consommation ou de la consommation réelle. Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types ». Sur la base des informations transmises par le client, EDF le conseille sur le tarif et l'option les plus adaptés à sa situation, lors d'une mise en service ou lors d'une modification de contrat.



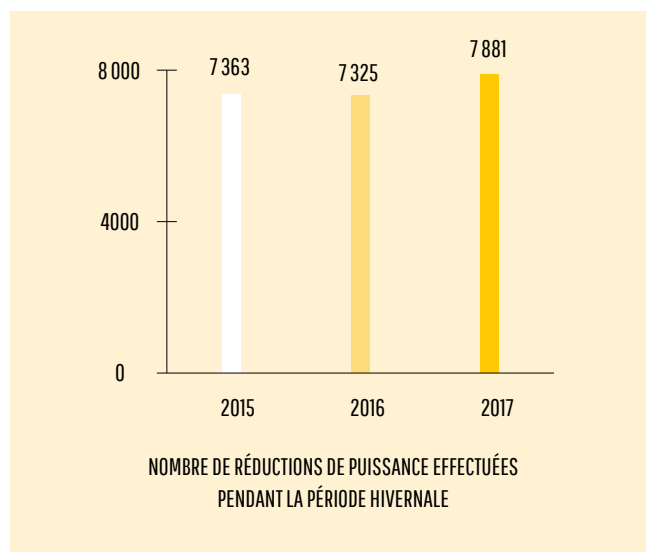
L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE EN HAUSSE

Ce conseil proposé par EDF, depuis 2010, permet d'apporter une solution personnalisée (incluse dans le tarif réglementé de vente) à tout client qui informe de sa difficulté à payer sa facture d'électricité et qui permet le maintien de l'alimentation électrique à la puissance souscrite.



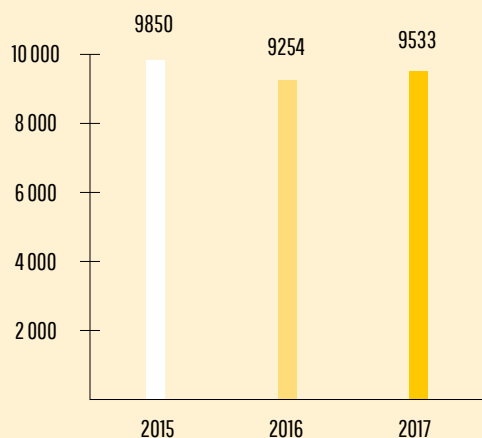
HAUSSE DES RÉDUCTIONS DE PUISSANCE

EDF réduit la puissance entre 1 et 3 kVA chez les clients qui n'ont pas réglé leur facture ou qui ont fait l'objet d'un déplacement pour impayé. EDF a procédé à 7 881 réductions de puissance pendant la période hivernale, le cumul annuel atteint les 16 969 usagers.



COUPURES D'ÉLECTRICITÉ POUR IMPAYÉS

EDF a demandé 40 245 coupures pour impayés au gestionnaire de réseau, soit une baisse de 14,8 %. Dans ce cadre, 9 533 coupures ont été effectivement réalisées. Par ailleurs, 4 002 contrats ont été résiliés à l'initiative d'EDF, suite à des impayés.



NOMBRE DE COUPURES EFFECTIVES RÉALISÉES
PAR LE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU

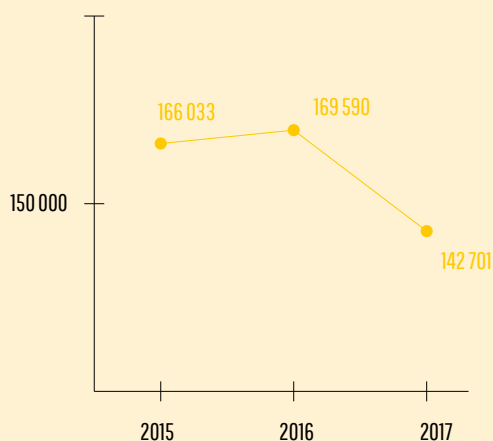
POURSUITE DE LA BAISSÉ DES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Les enveloppes allouées au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) sont encore en baisse en 2017 : 2,2 millions d'euros (contre 2,4 en 2016) et le nombre de dossiers aidés (16 126) diminue également.

	2015	2016	2017
NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS	19 462	17 638	16 126
MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ (EN MILLIONS €)	2,2	2,4	2,6

DERNIÈRE ANNÉE DU TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

142 701 usagers ont bénéficié du Tarif de première nécessité (TPN) en 2017 pour la dernière année de son application, avant son remplacement par le chèque énergie.



NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DU TPN

● LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC peut mettre en œuvre de nombreux leviers d'action et de contrôle pour lutter contre la précarité énergétique.

LE CONTRÔLE SUR L'APPLICATION DU TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ

En liaison avec le SIGEIF, le SIPPEREC a contrôlé l'application du tarif de première nécessité (TPN) de l'électricité, auprès de 3 fournisseurs : Direct énergie, EDF et ENGIE. Ceux-ci appliquent correctement les réductions correspondant au tarif mais aucun n'a mis en place l'automatisation de la gratuité et des abattements sur les frais de déplacement pour impayés, pourtant prévus dans la loi.

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Destiné à remplacer le tarif de première nécessité (TPN) dont 142 701 foyers¹ étaient bénéficiaires, le « chèque énergie » a été déployé au premier semestre 2018. De l'ordre de 150 euros par an, ce chèque énergie doit désormais permettre d'aider au paiement des factures d'électricité, de gaz, mais aussi de bois, de fioul ou même des travaux de rénovation énergétique.

Ce changement des tarifs sociaux de l'énergie par le chèque énergie engendre un risque significatif de perte de bénéficiaires et de données sur la précarité que le SIPPEREC cherche à éviter par des actions de sensibilisation auprès de ses adhérents :

- Un petit déjeuner a été organisé par le SIPPEREC le 29 mars 2018 sur la précarité énergétique.
- Une vidéo sur le chèque énergie est en ligne sur le site internet : www.sipperec.fr

LE FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC aide les communes à lutter contre la précarité énergétique, avec un fonds dédié, le Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), doté de 400 000 euros par an qui permet d'accompagner :

- les Villes et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leur mission auprès des familles ayant des difficultés à payer leur électricité et pour agir sur l'efficacité énergétique en proposant le remboursement des ampoules basse consommation, LED et des diagnostics thermiques ;
- les structures bénéficiant de l'agrément « maîtrise d'ouvrage insertion » pour la réalisation de travaux de rénovation ou de réhabilitation énergétique qui bénéficient aux personnes en situation de précarité énergétique.

L'accord d'avril 2016 avec EDF a défini l'aide au paiement de factures comme domaine d'intervention prioritaire. Les autres actions financées par le FSPEE sont plafonnées à 40 % du montant annuel de la dotation. En 2017, 400 170 € ont été versés aux CCAS et structures bénéficiant de l'agrément maîtrise d'ouvrage et insertion.

400 170 €

d'aides pour lutter contre la précarité énergétique,

› 73 % pour l'aide au paiement des factures

› 31 % pour les autres actions de prévention

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES LES PLUS FRAGILES

Le SIPPEREC finance jusqu'à 80 % les programmes engagés par les collectivités pour le repérage et l'accompagnement personnalisé de ménages en situation de précarité énergétique. Les Communes qui déploient un programme SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) avec le CLER (Réseau pour la transition énergétique) peuvent aussi percevoir des Certificats d'économie d'énergie précarité. Le SIPPEREC propose un accompagnement pour valoriser ceux-ci.

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES

Devant l'accroissement du nombre de foyers en situation de précarité énergétique, le SIPPEREC a décidé de consacrer la quasi-totalité de l'enveloppe FSPEE à l'aide au paiement de factures, pour venir en aide aux familles en difficulté. La répartition des aides dans les communes tient compte à la fois de la population et du taux de chômage, avec un plancher fixé à 3 000 euros. Au total, 65 Villes ont sollicité cette aide pour un montant total de 281 856 € en 2017.

¹ Au 31 décembre 2017, sur le territoire du SIPPEREC.

ACHAT D'AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET LED

Dans le cadre d'actions de sensibilisation, 5 villes (Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville et Stains) ont bénéficié de l'aide à l'achat d'ampoules basse consommation et LED en 2017, pour un montant total de 9 344,96 €.

PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ

Le SIPPEREC mène des opérations pour lutter contre la précarité énergétique et aider les usagers à maîtriser leur consommation. Le syndicat diffuse notamment un guide coédité avec EDF, consacré aux droits des consommateurs en matière d'accès à l'électricité. Il permet de répondre aux questions des personnes en situation de précarité énergétique, afin d'éviter les coupures d'électricité. Un autre guide « Élec'Onomy » délivre de nombreux conseils pour maîtriser et réduire sa consommation, décrypter sa facture, acheter des appareils électroménagers économes en énergie...

RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

Le SIPPEREC peut subventionner des études et des opérations en faveur de la rénovation thermique des bâtiments, dans deux cadres :

- en faveur de l'habitat des personnes en précarité énergétique : la FREHA, Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) et la Fondation pour le logement social ont sollicité la totalité des subventions attribuées sur le territoire de Colombes, Montreuil, Saint-Denis et Vincennes pour un montant de 15 411 €. Le PACT de l'Est Parisien et Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA EST PARISIEN) ont sollicité la totalité des subventions attribuées sur le territoire de Bondy, Drancy, Montreuil et Saint-Ouen, pour un montant de 8 000 € ;
- en faveur des bâtiments communaux et des logements sociaux : la FREHA sur le territoire de Pantin, Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux, et les Villes de Courbevoie, du Perreux-sur-Marne et Suresnes ont sollicité des subventions du FSPEE, pour un montant de 85 559 €.



DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

En complément de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose différents services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et à sécuriser leurs recettes.

● LA MAÎTRISE DES COÛTS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La collectivité en charge de l'urbanisme supporte 60 % des coûts d'extension de réseau dans le cadre du raccordement à l'électricité des bâtiments neufs soumis à autorisation d'urbanisme. Le SIPPEREC lui propose un conseil et un accompagnement sous forme de mise à disposition de services pour examiner les propositions techniques et financières (PTF), ainsi que les devis adressés par Enedis pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, Enedis peut être amené à demander une contribution aux collectivités en charge de l'urbanisme, pour la part « extension » du raccordement du projet à l'électricité. Le SIPPEREC apporte alors un conseil aux adhérents pour analyser les demandes de contribution du concessionnaire, vérifiant notamment l'adéquation de la puissance de raccordement demandée, la conformité de l'opération proposée par Enedis à l'opération la moins chère ou encore le respect du barème de raccordement validé par la Commission de régulation de l'énergie.

Des missions complémentaires sont instituées à la demande des Communes, comme la participation aux réunions avec le concessionnaire ou l'étude de la desserte électrique des zones d'aménagement.

DES DEVIS NON CONFORMES ET TROP ÉLEVÉS

En 2017, 43 Villes ont bénéficié de l'expertise du SIPPEREC dans l'analyse des Propositions techniques et financières (PTF) et des devis émis par Enedis. Le SIPPEREC a analysé 129 propositions de raccordement pour un taux de conformité de 1,5%. Cette faible proportion de conformité est souvent liée à la puissance prise en compte pour l'alimentation du projet ou à la nature du raccordement : dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du SIPPEREC, le renforcement du réseau est le cas le plus fréquent, il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension.

Le montant moyen du devis s'établit à 15 114 € en 2017 (11 854 € en 2016), loin de l'estimation du SIPPEREC (1287 €). Ce qui se traduit, pour les 43 villes concernées par un écart de 1783 616 €.



129 propositions

de raccordement analysées en 2017 avec un taux de conformité de 1,5%.



1 783 616 €

l'écart entre le chiffrage initial
d'Enedis (1 949 702 €) et celui du SIPPEREC (166 086 €).

PREMIÈRE ANNÉE D'ACCOMPAGNEMENT DES AMÉNAGEURS

2017 est également le premier exercice opérationnel de l'activité du SIPPEREC relative à l'accompagnement des aménageurs, sous la forme d'une convention de coopération, pour l'étude de la desserte électrique d'un projet et pour la maîtrise du budget de raccordement à l'électricité dans le cadre des opérations d'aménagement. Le syndicat a signé, dès cette première année, 7 conventions de partenariat avec des aménageurs : Plaine Commune Développement, Orly Rungis-Seine Amont, Séquano Aménagement, Semip.



43

 collectivités

ont bénéficié du service raccordement
proposé par le SIPPEREC.



● LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le SIPPEREC, en partenariat avec le SIGEIF, propose aux collectivités et aux bailleurs sociaux de se regrouper pour fédérer leurs travaux de maîtrise d'énergie et atteindre le seuil nécessaire pour vendre les CEE au meilleur prix sur le marché.

LES CEE, UNE AIDE FINANCIÈRE SOUS CONDITIONS

Le dispositif des CEE permet de valoriser financièrement des travaux, dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie (travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). Une part des CEE est désormais dévolue à des opérations de lutte contre la précarité énergétique.

SIPPEREC/SIGEIF : UN DISPOSITIF COMMUN SÉCURISÉ

Le SIPPEREC et le SIGEIF proposent aux collectivités et aux bailleurs sociaux, grâce à une plateforme commune, de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux, afin d'atteindre plus facilement le seuil de dépôt de dossiers. En matière d'accompagnement pour le montage des dossiers et le suivi des demandes, il est possible d'y faire des simulations afin de connaître le montant potentiel de la vente des CEE.

DE NOMBREUSES OPÉRATIONS OUVRANT DROIT AUX CEE

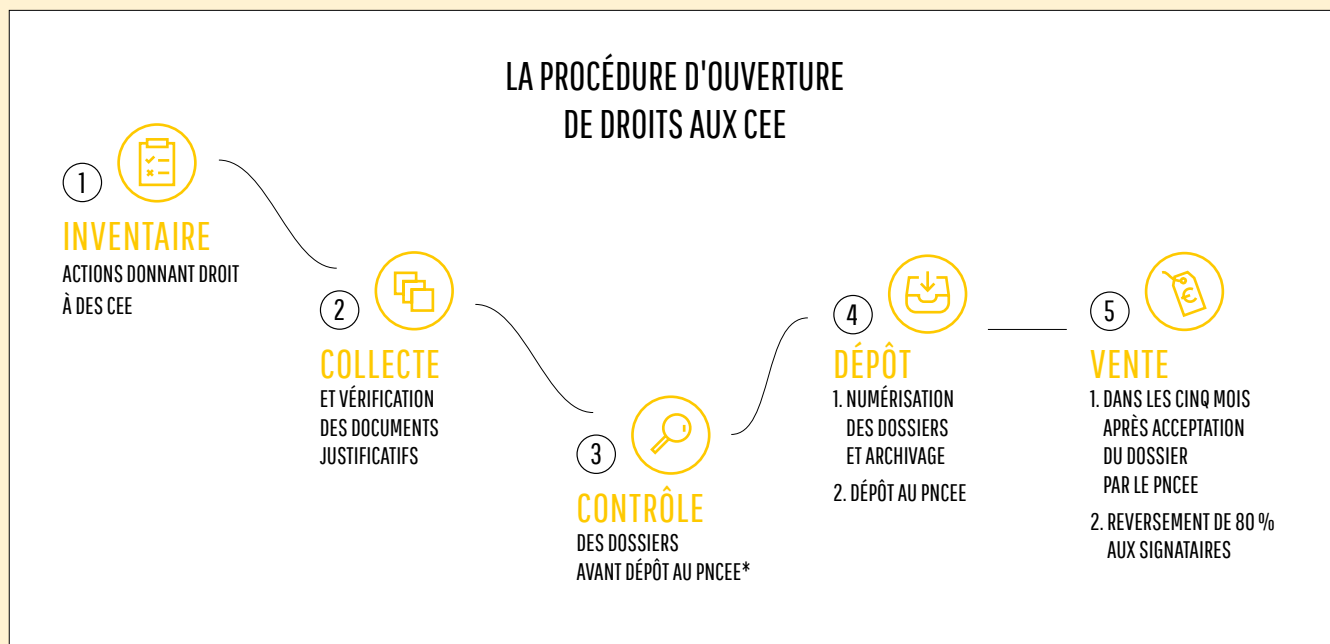
Un catalogue définit les opérations qui peuvent bénéficier des CEE. Ces opérations sont répertoriées sous forme de fiches d'opérations standardisées¹ qui permettent de calculer rapidement et de façon forfaitaire le nombre de kilowattheures cumac* suite aux travaux. De nouveaux CEE ciblent la réduction de la précarité énergétique. Y figurent notamment des « programmes d'information, de formation et d'innovation » à destination des ménages en situation de précarité, dont le programme SLIME (Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), porté par le CLER (Comité de liaison des énergies renouvelables).

¹ www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees

*GLOSSAIRE

kilowattheure cumac : Les CEE sont calculés en kilowattheures cumac (cumulés sur la durée de vie de l'équipement concerné et actualisés pour prendre en compte la diminution de son efficacité) définissant les économies réalisées dans le temps.

PNCEE : Pôle national des Certificats d'économie d'énergie.



190

collectivités

et OPH ont confié la collecte et la valorisation de leurs CEE aux SIPPEREC/SIGEIF

 22 dossiers déposés

 1 679 850 €
reversés aux signataires



845

GWh cumac « classiques » de CEE

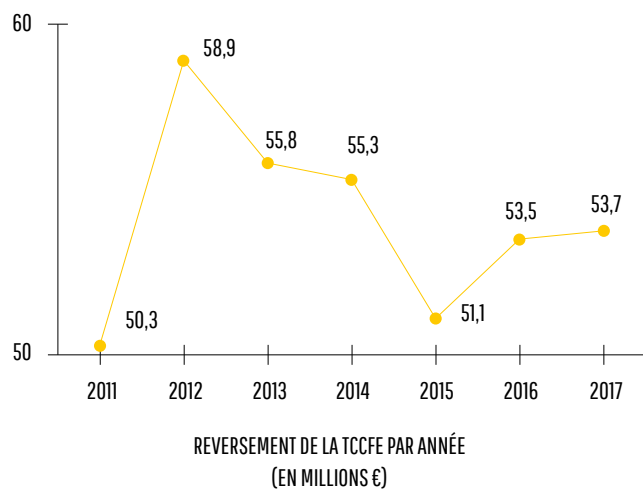
18

GWh cumac CEE « précarité énergétique » de CEE

● LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, cette taxe est une recette importante pour les communes. 53,7 millions d'euros ont été reversés aux communes par le syndicat, après collecte et contrôle au titre des consommations de l'année 2017.





0:00

2:12



UN NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC 100 % LED

Interview de Emmanuel Gilles de la Londe

Directeur des services techniques de Saint-Mandé (94)



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
DU SIPPPEC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPPEC ENERGIES & NUMÉRIQUE

“ Le SIPPPEC facilite la vie de ses adhérents, notamment avec des formulaires de demande de subventions et les modalités de versements simplifiés.

À LA DIFFÉRENCE D'AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS QUI ACCOMPAGNENT LES COMMUNES, LE SYNDICAT REND LES DÉMARCHES RAPIDES ET EFFICACES. ”

“ Dans le contexte de crise économique et de l'emploi que nous connaissons, la précarité énergétique touche 20 % des Français. Nous avons besoin de l'aide du SIPPEREC et de son fonds de solidarité pour aider au paiement des factures d'électricité.

À L'ÉCHELLE DE NOTRE TERRITOIRE, 143 000 FAMILLES SONT AU TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ ET SONT AIDÉES PAR CE FONDS. ”



LA LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS ÉNERGÉTIQUES
Interview de Sylvine Thomassin
Maire de Bondy (93)



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
DU SIPPEREC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPEREC ENERGIES & NUMÉRIQUE



ÉDITO

LE SIPPEREC

ÉLECTRICITÉ

P.56 ÉNERGIES RENOUVELABLES • ÉNERGIES

P.58 L'actualité des énergies renouvelables

P.62 Une production d'énergies renouvelables en forte progression

P.64 4 réseaux publics de chaleur géothermale en service en Île-de-France

P.66 Le SIPPEREC accompagne les villes dans le développement de la géothermie

P.68 BAGÉOPS, le réseau de Bagneux et Châtillon

P.70 ARGÉO, le réseau d'Arcueil et de Gentilly

P.72 YGÉO, le réseau de chaleur de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil

P.74 À Grigny et Viry-Châtillon, un réseau conjuguant chaleur renouvelable et réhabilitation urbaine

P.76 Le solaire photovoltaïque, une opportunité pour les collectivités

P.78 Hydrogène et biométhane : un mix énergétique ambitieux et innovant

P.80 La SEM SIPEnR, un outil au service du développement des énergies renouvelables

P.84 Regards d'experts

VILLE CONNECTÉE

RÉSEAUX NUMÉRIQUES

ACHATS MUTUALISÉS

LISTE DES DÉLÉGUÉS

Le SIPPEREC,

1^{ER}

producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France

76

collectivités adhérentes à la compétence
« développement des énergies renouvelables »

77

centrales solaires photovoltaïques
dans 35 communes

4

réseaux de chaleur à base de géothermie
en fonctionnement

41 500

équivalents logements alimentés en chauffage
et en eau chaude sanitaire, grâce aux réseaux
de géothermie du SIPPEREC

1

SEM SIPEnR spécialisée dans le développement
de projets en énergies renouvelables
(géothermie, méthanisation, solaire photovoltaïque, éolien)

ÉNERGIES RENOUVELABLES

• ÉNERGIES

ACCÉLÉRER LA PRODUCTION PUBLIQUE LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

Le SIPPEREC est le premier partenaire public des collectivités d'Île-de-France pour la production locale d'énergies renouvelables. De la réalisation au financement des projets, l'expertise du syndicat est reconnue par les villes et les acteurs institutionnels.

L'ACTUALITÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2017, les politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables ont été confortées avec l'annonce d'un plan gouvernemental soutenant la filière hydrogène, la signature d'une convention de partenariat entre l'ADEME et la Caisse des dépôts ou encore un plan national de rénovation énergétique des bâtiments. Pour autant, les objectifs fixés par la France en matière d'énergies renouvelables sont encore loin d'être atteints...

● AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCILIENNE

Dans le cadre de sa stratégie énergie-climat, la Région Île-de-France s'est fixée l'objectif de couvrir 40 % de la consommation francilienne d'énergie en énergies renouvelables (contre seulement 11 % aujourd'hui). La Région s'est également engagée à s'opposer à la construction de toute centrale nucléaire sur le territoire francilien. Le plan représente un investissement de 150 millions d'euros d'ici à la fin de la mandature, soit une augmentation annuelle estimée à 60 %.

● UN PLAN GOUVERNEMENTAL POUR DÉVELOPPER L'HYDROGÈNE

L'ex-ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a présenté, le 1^{er} juin dernier, le plan du gouvernement pour soutenir la filière hydrogène, afin que la France rattrape son retard. L'objectif est de développer le parc de voitures à hydrogène. Dès l'an prochain, 100 millions d'euros vont être débloqués pour aider les industriels et les collectivités à investir dans ce domaine. Ce qui est loin des 5 milliards nécessaires, selon les experts. La moitié de l'enveloppe sera destinée à la construction de stations de production. Le reste servira à l'achat de véhicules à hydrogène. Un premier objectif vise la mise en fonction de 5 000 véhicules d'ici 2023, et de dix fois plus cinq ans plus tard. Il ne s'agira pas forcément de voitures du quotidien, mais d'utilitaires, de camionnettes, de bus, d'engins de chantier, de manutentions, etc.

● UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET L'ADEME

La Caisse des dépôts et l'ADEME ont signé, le 15 décembre 2017, une convention de partenariat, afin de construire et de renforcer une vision globale et partagée des problématiques du territoire francilien et des réponses opérationnelles à y apporter en matière de transition énergétique et écologique. La coopération de l'ADEME et de la Caisse des dépôts en Île-de-France portera sur trois domaines prioritaires : accompagner la diversification du mix énergétique, accélérer l'émergence de territoires et de villes durables intelligentes et favoriser le passage à une économie circulaire et sobre.

● COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments, porté par Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, et Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, fait de la rénovation énergétique une priorité nationale. Ce grand projet fixe l'objectif de baisser la consommation énergétique du parc de 15 % d'ici 2023 et d'éradiquer les 1,5 million de passoires thermiques habitées par des propriétaires aux revenus modestes en dix ans. Il a comme but d'impulser un nouvel élan et de rassembler tous les acteurs avec une double ambition : lutter contre le changement climatique et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens les plus fragiles.



LES PRINCIPAUX MOYENS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

- ⊕ Le lancement d'un fonds de garantie pour les ménages modestes, avec une meilleure visibilité des aides et la transformation du CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique) en prime.
- ⊕ Les Certificats d'économie d'énergie qui permettront d'accompagner la rénovation à hauteur de 5 milliards d'euros pour la période 2018-2020.
- ⊕ Une meilleure formation des professionnels, avec la création d'un observatoire de la rénovation énergétique, ainsi qu'un plus fort contrôle des professionnels labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- ⊕ Le développement massif de la rénovation des bâtiments publics avec, sur 5 ans, 1,8 milliard d'euros consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'État, notamment des cités administratives. Les collectivités territoriales disposeront de 3 milliards d'euros du Grand Plan d'investissement, dont 2,5 milliards d'euros de prêts et d'avances de la Caisse des dépôts, pour la rénovation de leur parc, écoles, crèches, hôpitaux...
- ⊕ Avec 1,2 milliard d'euros sur cinq ans, les moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) ont été renforcés pour rénover 375 000 logements de ménages aux revenus modestes.
- ⊕ Pour le logement social, sur cinq ans, 3 milliards d'euros de prêts bonifiés seront accordés aux bailleurs sociaux pour la rénovation de 500 000 logements.



● BILAN DE LA COUR DES COMPTES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

« Trop cher, pendant trop longtemps, pour un impact inférieur aux objectifs souhaités » : la Cour des comptes s'est penchée, à la demande du Sénat, sur le soutien public aux énergies renouvelables.

Dans un rapport rendu public mercredi 18 avril 2018, la Cour estime que la France doit renforcer la cohérence, l'efficacité et la transparence de sa politique de soutien au développement des énergies renouvelables. La part des renouvelables dans la consommation d'énergie est certes passée de 9,2 % en 2005 à 15,7 % en 2016, mais l'objectif de la France est de porter cette part à 23 % dès 2020. Un objectif qui a très peu de chances d'être atteint.

Les moyens financiers mobilisés par l'État – principalement au bénéfice des énergies renouvelables électriques – sont pourtant conséquents (5,3 milliards d'euros en 2016), croissants et déséquilibrés entre les différentes filières de production. Le Parlement est, selon la Cour, insuffisamment associé à la définition des objectifs de cette politique publique et des charges budgétaires qu'elle génère. L'actualisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie en 2018 doit permettre l'émergence d'une stratégie énergétique plus concertée et cohérente.

La production de chaleur doit plus fortement contribuer à l'objectif de décarbonation du mix énergétique français qu'elle ne le fait aujourd'hui. La Cour souligne en effet que le soutien public bénéficie essentiellement aux énergies renouvelables électriques, au détriment de leurs homologues thermiques. Elle recommande ainsi de mieux soutenir ces énergies, en augmentant les moyens du fonds "chaleur", qui permet de financer les projets de gaz et de chaleur verte par les collectivités et les entreprises.

À titre de comparaison, le soutien aux renouvelables électriques a coûté 4,4 milliards d'euros en 2016, contre 689 millions pour les renouvelables thermiques. Or, souligne la Cour, c'est précisément ce type de soutien qui pourrait avoir un impact significatif sur la réduction des émissions de CO₂ de la France.

● RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a présenté et adopté, le 28 février 2018, un avis sur la mise en œuvre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), en présence de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Cet avis propose un panorama global des freins à lever pour accélérer la transition énergétique en France. Le CESE a constaté que les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont encore augmenté et que la France demeure un des pays d'Europe les plus en retard sur les objectifs fixés pour 2020, en matière de déploiement des énergies renouvelables. Ceci s'explique en partie par un pilotage national peu efficace avec des moyens qui demeurent insuffisants, notamment pour les territoires. Le Bureau du SIPPEREC a reçu les auteurs du rapport, Madeleine CHARRU et Guillaume DUVAL, lors de sa réunion du 17 mai 2018.

LES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL :

- ⊕ Se fixer des objectifs réalistes et s'y tenir : il paraît nécessaire de clarifier le plan d'action et les moyens pour atteindre l'objectif de 50 % de production d'électricité nucléaire, afin de faciliter le développement et la structuration des filières renouvelables.
- ⊕ Mettre les moyens dans la durée de manière stable et prévisible : les analyses réalisées par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) montrent qu'il faudrait doubler les moyens consacrés à la transition énergétique pour atteindre nos objectifs. Le CESE demande à ce que les 20 milliards d'euros promis dans le grand plan d'investissement soient portés à 35 milliards.
- ⊕ Engager un plan efficace de rénovation des bâtiments : le CESE préconise de déployer d'urgence un Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur tout le territoire, et pour cela de décider d'un financement pérenne à hauteur de 3 euros par ménage et par an.
- ⊕ Lever les obstacles au développement des énergies renouvelables : le CESE préconise de réduire les délais d'agrément, les contraintes administratives, les difficultés de raccordement aux réseaux et faciliter la participation des habitants et/ou des collectivités. Le CESE propose de se donner l'objectif de 15 % de projets incluant une participation citoyenne à l'horizon 2030.
- ⊕ Faciliter l'engagement de tous les acteurs : il faut prendre la mesure de la dimension emploi et formation professionnelle de cette transition mais aussi donner des moyens spécifiques et pérennes dédiés à la transition énergétique aux régions et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), via une part de la contribution climat-énergie.

UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FORTE PROGRESSION

Aujourd'hui, le SIPPEREC a réalisé de nombreuses installations (centrales photovoltaïques, puits de géothermie, etc.) en réponse aux villes adhérentes qui souhaitent ou souhaiteraient prochainement bénéficier d'une énergie plus propre et responsable. Précurseur des énergies renouvelables sur le territoire francilien, le syndicat développe des moyens de production à partir d'énergies vertes et explore des alternatives encore plus innovantes.

Important 90 % de son électricité, l'Île-de-France consomme bien plus d'énergie qu'elle n'en produit. Les énergies renouvelables y sont encore marginales : elles couvrent à peine 5 % des consommations énergétiques. Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) a fixé l'objectif de couvrir 11 % des consommations d'énergie, grâce au développement des énergies renouvelables d'ici 2020 (45 % en 2050). Pour atteindre cet objectif, l'implication des collectivités locales est essentielle. Celles-ci peuvent compter sur l'accompagnement du SIPPEREC, déjà identifié par la Région et l'ADEME* comme un expert dans ce domaine.

En lien avec les villes qui lui ont délégué leur compétence « développement des énergies renouvelables », le SIPPEREC développe des projets en priorité dans le solaire photovoltaïque, la méthanisation et la chaleur renouvelable à base de géothermie. Le syndicat porte, pour le compte des villes, les études, le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation. Le SIPPEREC apporte ainsi aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent. Celles-ci peuvent également, après inventaire et analyse, confier au syndicat l'exploitation de leurs moyens de production d'énergies renouvelables.



11 %

de la consommation d'énergie devrait être issue des énergies renouvelables d'ici 2020 et

45 %

d'ici 2050 (SRCAE)

*GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

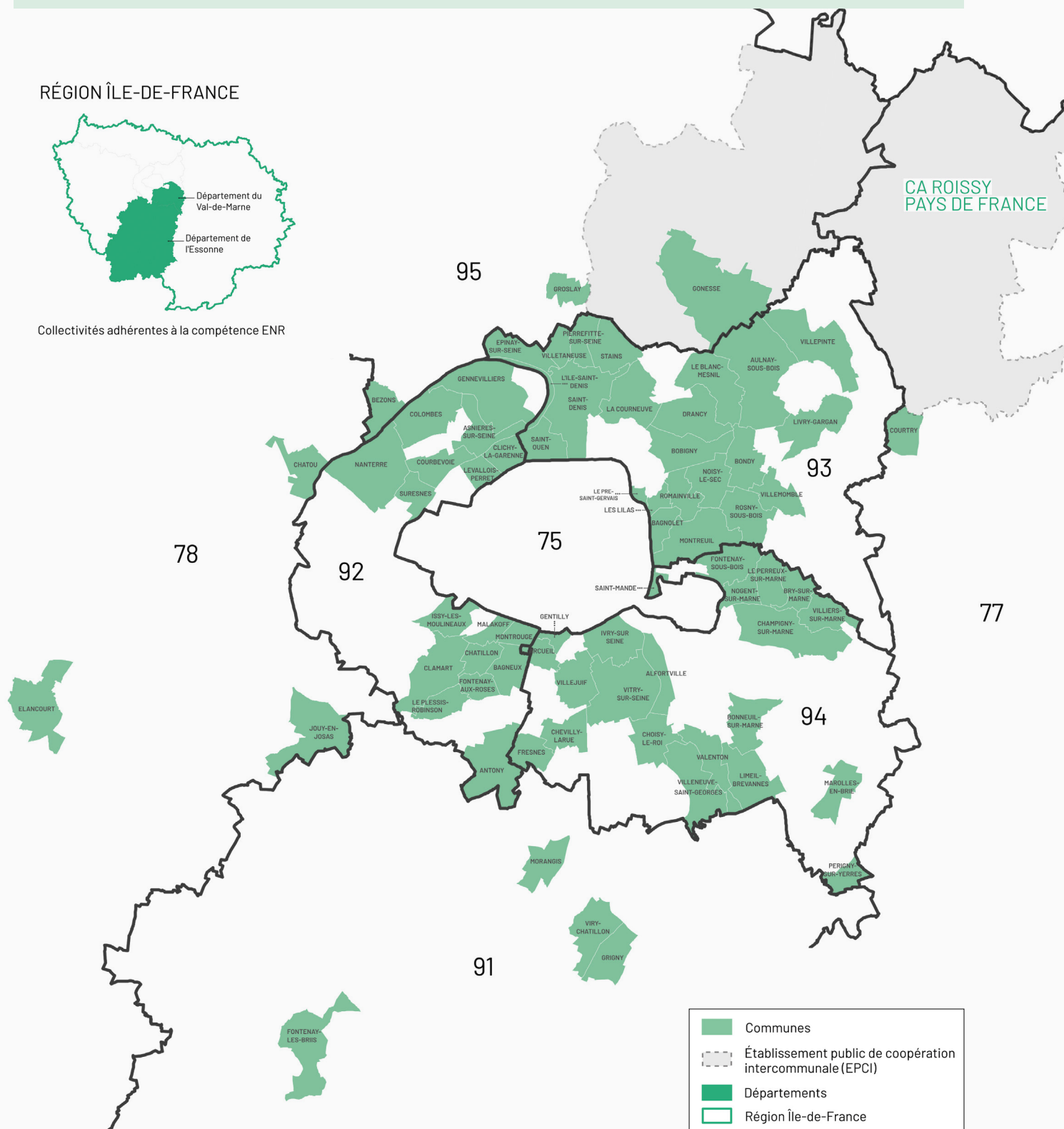
76 collectivités adhérentes

à la compétence « développement des énergies renouvelables »
dont, désormais, Antony, Fontenay-lès-Briis, Nogent-sur-Marne, Romainville.

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Collectivités adhérentes à la compétence ENR



4 RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR GÉOTHERMALE EN SERVICE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le SIPPEREC développe depuis plusieurs années des réseaux de chaleur à base de géothermie profonde. Les quatre réseaux en service permettent de desservir l'équivalent de 41 500 logements en chauffage et en eau chaude, tout en économisant 60 700 tonnes de CO₂ par an. De nouveaux projets se dessinent également dans l'Essonne, en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine.

● LE SIPPEREC, ACTEUR DU RENOUVEAU DE LA GÉOTHERMIE

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) a fixé l'objectif de doubler le nombre de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie en Île-de-France, d'ici 2020. Précurseur d'une vaste relance de la géothermie sur le territoire francilien, le SIPPEREC a conduit le développement de quatre réseaux de chaleur distribuant plus de 60 % d'énergies renouvelables avec la géothermie, pour le compte de neuf communes.

Le SIPPEREC porte, pour le compte des villes, le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation sur la durée du contrat, en lien avec les villes qui lui ont délégué leur compétence. Il s'appuie sur l'expertise de l'AGEMO* et bénéficie du soutien de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

*GLOSSAIRE

AGEMO : Association des maîtres d'ouvrage publics en géothermie.

● CHALEUR RENOUVELABLE ET TVA RÉDUITE

Un réseau de chaleur géothermale couvre en moyenne plus de 50 % des besoins de chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'il dessert, soit l'équivalent de 10 000 logements. Il permet d'avoir un prix stable et compétitif de la chaleur sur trente ans, non soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles et garantit aux consommateurs un taux de TVA réduit à 5,5 %. En desservant en grande partie des logements sociaux, il apporte ainsi une réponse durable aux enjeux de précarité énergétique.

● DES ÉTUDES DE POTENTIEL PROMETTEUSES

Afin d'évaluer le potentiel géothermal des territoires, le SIPPEREC a conduit plusieurs études d'opportunité, en lien avec les conseils départementaux, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Essonne et dans les Hauts-de-Seine. Ces études ont permis d'identifier de nombreuses perspectives de développement, tant pour créer de nouveaux réseaux que pour convertir ceux déjà existants.



LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Co-présidée par :

Patrice CALMEJANE, Vice-président,
Délégué de Villemomble

Gaylord LE CHEQUER, Vice-président,
Délégué de Montreuil

Composée de :

Michel BECQUET, Délégué de Morangis

Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes

David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine

Pierre CULOT, Délégué de Clichy-la-Garenne

Sophie DESCHIENS, Déléguée de Levallois-Perret

Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-le-Sec

Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres

Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony

Patrick LEROY, Délégué de Rungis

Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil

Jean-Pierre ROMPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi

Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine

Dominique TINEL, Délégué de Saint-Mandé



4 réseaux de chaleur
en service

Plus de

420 GWh/an

de production
de chaleur renouvelable



Soit l'équivalent
de la consommation de

41 500
foyers

60 700 tonnes
de CO₂ évitées chaque année

+ DE 50 %
de chaleur renouvelable
dans les réseaux de géothermie

Une TVA réduite à

5,5 %

LE SIPPEREC ACCOMPAGNE LES VILLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOTHERMIE

Trois nouveaux réseaux sont en projet à Bobigny/Drancy, Épinay-sur-Seine/Villetaneuse et Malakoff/Montrouge. Une étude sur le potentiel géothermal a été lancée dans les Hauts-de-Seine.

● BOBIGNY-DRANCY : LA CONSULTATION POUR RETENIR LE FUTUR CONCESSIONNAIRE EST LANCÉE

Début 2016, le SIPPEREC avait lancé une étude de faisabilité pour créer un réseau de chaleur géothermique sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Plusieurs scénarios ont été étudiés, intégrant notamment la reprise du réseau de chauffage urbain existant de Bobigny et en y implantant le site de forage à proximité des installations de production actuelles. L'objectif est en effet de verdir ce réseau, qui fonctionne aujourd'hui à 100 % aux énergies fossiles, pour pouvoir ensuite l'étendre à de nouveaux abonnés et ainsi doubler à terme la desserte de chaleur sur le territoire (en chauffage et eau chaude sanitaire). Afin d'atteindre un taux d'énergie renouvelable et de récupération suffisant dans le mix énergétique du réseau (près de 65 %, voire plus à terme), deux doublets géothermiques devront être mis en œuvre, soit quatre puits au total.

La particularité de ce projet consistera à explorer l'aquifère du Trias, qui se trouve en dessous du Dogger (aquifère actuellement exploité en Île-de-France) et qui devrait permettre de valoriser une ressource plus chaude. Plusieurs partenaires (ADEME, Région Île-de-France, SAF-Environnement) sont partie prenante de ce projet, qui doit permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la filière. La consultation en vue de retenir le futur concessionnaire est en cours et les travaux devraient démarrer en 2019.

● ÉPINAY-SUR-SEINE/VILLETANEUSE : L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EST TERMINÉE

Au terme d'une étude conduite par le SIPPEREC, l'ADEME et le Conseil régional, il est apparu que les communes d'Épinay-sur-Seine et de Villetaneuse disposaient d'un potentiel significatif pour développer un projet de géothermie sur leur territoire. Une convention tripartite a permis de mandater le SIPPEREC pour lancer une étude technique et financière plus approfondie, destinée à vérifier la faisabilité d'un site de production géothermique alimentant un réseau de chaleur. Un tel projet pourrait bénéficier à plusieurs quartiers, dont la rénovation est programmée dans le cadre du programme national de rénovation urbaine de l'ANRU.

● MALAKOFF/MONTRONGE : L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EST EN COURS

Les Villes de Malakoff et Montrouge ont confié au SIPPEREC une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur géothermique sur leur territoire. L'état actuel du recensement fait apparaître des besoins annuels d'environ 100 GWh, permettant d'atteindre un seuil de consommation suffisant pour justifier la création d'un réseau de chaleur géothermique. Les bâtiments communaux et les Offices publics de l'habitat (OPH) des villes de Malakoff et Montrouge représentent à eux seuls la majorité des besoins recensés à ce jour. L'étude s'oriente vers un forage jusqu'à l'aquifère du Dogger et met en avant deux sites d'implantation favorables. Le SIPPEREC déposera dans les prochains mois une demande de permis minier auprès des services de l'État. Dans ce cadre, une enquête publique aura lieu pour recueillir les avis de la population sur ce projet d'envergure.



✱ À SAVOIR

DES SCHÉMAS DIRECTEURS POUR DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE

Les trois réseaux ARGÉO, BAGÉOPS et YGÉO pourraient, à terme, s'étendre au-delà de leur périmètre initial, afin d'accompagner le développement des territoires, notamment les projets d'aménagement portés par les villes. Pour cela, l'ADEME demande la transmission de schémas directeurs comportant un état des lieux juridique, économique et technique, mais aussi précisant les évolutions attendues : raccordements potentiels, impact des travaux de rénovation énergétique. Les études sont cofinancées par le SIPPAREC, l'ADEME et la Région.

● UNE ÉTUDE DE POTENTIEL GÉOTHERMAL DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Le Département des Hauts-de-Seine s'est rapproché du SIPPAREC afin de réaliser un état des lieux des réseaux de chaleur et de froid existants ou en projet sur son territoire, et d'identifier les perspectives de développement de nouveaux réseaux alimentés par des sources d'énergie renouvelable. Cette démarche a bénéficié du soutien technique et financier de l'ADEME et de la Région Île-de-France. Une restitution des résultats de cette étude s'est déroulée le 11 janvier 2017 à l'Hôtel du département, en partenariat avec l'Association des maires des Hauts-de-Seine.

BAGÉOPS : LE RÉSEAU DE BAGNEUX ET CHÂTILLON

En service depuis l'été 2016, le réseau de Bagneux-Châtillon, a été délégué à Dalkia (filiale du groupe EDF) sous contrôle du SIPPEREC. Ce réseau d'une longueur de 12 kilomètres doit desservir à terme l'équivalent de 9 500 logements.

● RETOUR SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017

En 2017, BAGÉOPS a construit une sous-station d'import/export de 10 MW sur le site de la chaufferie gaz de Châtillon, sis 42 rue Louveau. Cette sous-station est réversible : en mode « import », la chaleur en énergies renouvelables en provenance de Bagneux permet d'alimenter Châtillon. En cas d'arrêt de la géothermie et des pompes à chaleur, cette sous-station bascule en mode « export » pour assurer en partie le secours au réseau de chaleur de Bagneux et Châtillon. Afin d'accueillir cette nouvelle sous-station, un bâtiment annexe a été réalisé derrière la chaufferie de Châtillon.

Lors de l'été 2017, BAGÉOPS a rénové 14 sous-stations pour les abonnés du périmètre de Châtillon, afin d'adapter leur schéma hydraulique au principe de fonctionnement de la géothermie. Elles ont toutes été mises en service à l'automne 2017. Deux sous-stations n'ont pas pu être modernisées car les abonnés n'ont pas donné leur accord pour ces travaux. Dans le cadre du développement du réseau sur le périmètre de Bagneux, BAGÉOPS a réalisé des travaux de raccordement de la résidence des Tilleuls pendant l'été 2017.

● BILAN D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE DE GÉOTHERMIE

La production d'énergie totale issue des différentes unités est de 75 845 MWh en 2017, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente (28 819 MWh en 2016). La quantité de chaleur vendue sur Bagneux est de 57 244 MWhh (80 %) et de 14 757 MWh sur Châtillon (20 %). La centrale de géothermie a délivré 38 % de la chaleur utile au réseau de BAGÉOPS sur l'année 2017. Le complément de la chaleur a été apporté par le biogaz (13 %), la cogénération (20 %) et les chaufferies gaz (29 %). Le taux d'énergie renouvelable et de récupération s'élève à 50,6 % pour la deuxième année de mise en service du réseau.

● UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES PLUS DÉMUNIS

La convention de délégation de service public prévoit la constitution d'un fonds de solidarité, abondé par le concessionnaire et versé aux CCAS. Doté en 2017 de 42 000 euros, il est réparti en fonction de la puissance souscrite dans chaque ville (soit 3 656 euros pour Châtillon et 39 496 euros pour Bagneux), et s'inscrit en nette augmentation par rapport à l'année 2016 (31 500 euros).

✱ À SAVOIR

Réseau de géothermie en service depuis 2016, délégué à Dalkia, sous contrôle du SIPPEREC.



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE BAGNEUX / CHÂTILLON

Présidé par :

Fatah AGGOUNE, Vice-président, délégué de Gentilly

Composé de :

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Jackie BOULAY, Déléguée de Châtillon

Jacques BOUVARD, Vice-président,
Délégué de Rosny-sous-Bois

Sidi DIMBAGA, Maire-adjoint de Bagneux

Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon

Pascale MEKER, Maire-adjointe de Bagneux

Alain MILLOTTE, Délégué de Montrouge

Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux

Philippe RIO, Membre du Bureau, Délégué de Grigny

Bruno TUDER, Maire-adjoint de Bagneux

12 km

de réseaux souterrains construits

48 sous-stations

au pied de chaque immeuble



9 500 équivalents logements

desservis à terme

15 300 tonnes de CO₂

évités chaque année soit, l'équivalent des émissions
de 5 000 voitures

Un forage au Dogger à

1 700 mètres

de profondeur

95 GWh de chaleur

livrés par an



ARGÉO, LE RÉSEAU D'ARCUEIL ET DE GENTILLY

Délégué à Engie Réseaux sous contrôle du SIPPEREC, le réseau de chaleur des villes d'Arcueil et Gentilly est en service depuis 2015 et alimente déjà l'équivalent de 7 500 logements en eau chaude et en chauffage. Le réseau continue son développement et desservira, à terme, 10 000 foyers.

● BILAN D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR ARGÉO

En 2017, le taux d'énergie renouvelable et de récupération s'élève à 68 %, après déduction de l'électricité des pompes à chaleur. Au total, 63 272 MWh ont été livrés aux abonnés (contre 100 000 MWh prévus, soit un taux de réalisation de 63 %). En 2017, les raccordements se sont poursuivis avec succès. Parmi ceux-ci figurent le lot E du bailleur social OPALY et des logements collectifs à Gentilly ainsi que l'immeuble Passif Axone à Arcueil. Les usagers ont souscrit des abonnements (196 840 Unités de répartition forfaitaire ont été signées au 31 décembre 2017 sur 229 862 URF prévues, soit un taux de réalisation de 85,6 %) et divers projets de raccordement sont à l'étude, visant de l'habitat collectif, les ZAC Joliot-Curie, du Chaperon Vert, de la Vache Noire et de la ZAC du Coteau, mais aussi des établissements hôteliers et une résidence étudiante.

● SCHÉMA DIRECTEUR ET CLASSEMENT DU RÉSEAU

À l'issue de deux années complètes de fonctionnement, le SIPPEREC a décidé de lancer, en 2017, le schéma directeur du réseau. L'objectif est de réaliser, avec les acteurs locaux, un exercice de projection à l'horizon 2030, qui intègre les évolutions des besoins des abonnés actuels, et une démarche prospective en vue de densifier le réseau. En outre, le SIPPEREC s'appuie sur ce schéma directeur pour proposer le classement du réseau et ainsi favoriser son développement.

● TRAVAUX D'INSONORISATION DE LA CENTRALE

Les travaux d'installation de bardage acoustique côté riverains et rue Henri-Barbusse ont été engagés en janvier 2017 et terminés à l'automne 2017. Pour régler les problèmes de bruit, des reprises de support tuyauterie ont également été effectuées en novembre 2017. Les supports des pompes à chaleur ont été repris en septembre pour pallier un mauvais alignement des pompes et fixer de manière pérenne la tuyauterie.

● AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En décembre 2017, le débit géothermal a été augmenté de 20 m³/h pour un fonctionnement à 320 m³/h. La création d'un by-pass permettant de fonctionner l'été sans les pompes d'alimentation des pompes à chaleur a permis une baisse significative des consommations d'électricité. L'ensemble du réseau ARGÉO est modélisé hydrauliquement et thermiquement sous le logiciel PICALOR, afin de piloter le réseau à distance. Pour des constructions neuves, il est préconisé aux promoteurs de mettre en place des émetteurs basse température, afin de mieux valoriser la chaleur de la géothermie. Certaines sous-stations ont été identifiées comme pénalisantes en termes de performance énergétique car leurs températures retours étaient anormalement élevées. Des travaux pourraient ainsi être nécessaires sur les réseaux secondaires.

✱ À SAVOIR

Réseau de géothermie en service depuis 2015, délégué à Engie réseaux, sous contrôle du SIPPEREC.



Un doublet (deux puits) à

1 800 mètres
de profondeur

Une centrale d'une puissance de

10 MW

18,1 km

de réseaux souterrains construits
sur les deux villes



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE D'ARCEUIL/GENTILLY

Présidé par :

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Composé de :

Fatah AGGOUNE, Vice-président, délégué de Gentilly

Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Délégué de Cachan

Lucie DAUVERGNE, Maire-adjointe d'Arcueil

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Nadine HERRATI, Maire-adjointe de Gentilly

Christian MÉTAIRIE, Premier Maire-adjoint d'Arcueil



118 sous-stations
en pied d'immeuble



100 GWh
de chaleur produite par an

14 600 tonnes de CO₂
évitée chaque année, soit l'équivalent des émissions
de 8 000 véhicules

32 millions d'euros
investis par le délégataire



7 500 logements
déjà alimentés en chauffage et en eau chaude

YGÉO : LE RÉSEAU DE CHALEUR DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL

Délégué à Engie Réseaux sous contrôle du SIPPEREC, le réseau de chaleur des villes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil est entré en service depuis 2016 et alimentera à terme l'équivalent de 10 000 logements en eau chaude et en chauffage. En matière de commercialisation, 78,8 % des objectifs de la délégation de service public ont été atteints fin 2017.

● MISE EN SERVICE DU RÉSEAU POUR LA SAISON DE CHAUFFE 2016/2017

La construction du réseau de chaleur est désormais achevée. Les travaux de construction de la chaufferie gaz d'appoint et de secours ont débuté pour une mise en service avant le démarrage de la saison de chauffe 2018/2019. YGÉO alimentera à terme en eau chaude et chauffage l'équivalent de 10 000 logements, répartis dans trois communes : Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil. S'y ajouteront 1500 logements montreuillois ainsi que des équipements publics, dont une crèche à la ZAC Boissière.

En assurant 60 % des besoins en chaleur renouvelable, l'impact sur la production de gaz à effet de serre est également considérable, avec 15 000 tonnes de CO₂ évitées chaque année, soit l'équivalent des émissions de 8 600 véhicules. La commercialisation se poursuit, avec 163 501 Unités de répartition forfaitaire (URF) signées au 1^{er} juin 2018, soit 78,8 % des objectifs de la délégation de service public. Divers établissements sont d'ores et déjà intéressés par un raccordement à YGÉO : hôtels, foyers, OPH, ZAC..., y compris au-delà du périmètre de premier établissement.

● LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAUFFERIE D'APPOINT SECOURS

YGÉO a lancé des travaux de construction d'une chaufferie gaz, implantée rue de Rome à Rosny-sous-Bois. Le rôle de cette chaufferie est d'assurer l'appoint et le secours du réseau de chaleur à base de géothermie et ainsi garantir la continuité de service à l'ensemble des usagers du réseau. Les travaux ont débuté fin 2017, pour une mise en service au démarrage de la saison de chauffe 2018/2019. Le projet architectural a fait l'objet d'un travail entre YGÉO, le SIPPEREC et les services de la Ville. 200 m² ont ainsi été réservés aux accès et à la végétalisation, afin de permettre la meilleure intégration possible dans son environnement proche.

✱ À SAVOIR

Réseau de géothermie en service depuis 2016, délégué à Engie Réseaux, sous contrôle du SIPPEREC.



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL

Présidé par :

Patrice CALMEJANE, Vice-président, délégué de
Villemomble

Composé de :

Jean-Pierre BOYER, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

André DELUCHAT, Maire-adjoint de Chevilly-Larue

Jean-Paul FAUCONNET, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

Bernard GIRAULT, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec

Jean-Jacques GRESSIER, Maire-adjoint de Joinville-le-Pont

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Karim HAMRANI, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec

Marie-Rose HARENGER, Maire-adjointe de Noisy-le-Sec

Pierre MANGON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois

Alain MILLOTTE, Conseiller municipal de Montrouge

Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois

Julien RAGAZ, Conseiller municipal de Noisy-le-Sec



Un doublet (2 puits) à

1 800 mètres
de profondeur

10,5 MW

issus de la centrale



100 GWh

de chaleur livrés par an

10 km

de réseaux construits sur les trois villes

32 sous-stations

en bas de chaque immeuble

Un investissement de

35 millions d'euros



15 800 tonnes de CO₂
évités chaque année

10 000 équivalents logements

raccordés au réseau de chaleur



À GRIGNY ET VIRY-CHÂTILLON, UN RÉSEAU CONJUGUANT CHALEUR RENOUVELABLE ET RÉHABILITATION URBAINE

Les Villes de Grigny et Viry-Châtillon ont créé, avec l'aide du SIPPEREC, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry pour financer, construire et exploiter le réseau de chaleur alimenté par la géothermie. Ce projet emblématique prévoit la mise en place d'un service public de chauffage urbain, pour maîtriser durablement les coûts de la chaleur et lutter ainsi contre la précarité énergétique. À terme, quelques 50 000 MWh de chaleur seront produits chaque année pour alimenter l'équivalent de 12 000 logements.

● INAUGURATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

Le samedi 2 juin 2018 a été inauguré le réseau de chaleur géothermale de Grigny et Viry-Châtillon. L'inauguration a été suivie par des animations festives proposées aux habitants. Ce réseau alimente l'équivalent de 12 000 logements sur les villes de Grigny et Viry-Châtillon. Il est le résultat d'un investissement de 29,1 milliards d'euros, qui doit permettre d'économiser 15 000 tonnes de CO₂ et 800 000 euros par an de chauffage et d'eau chaude, contribuant à la résorption de la dette de la copropriété Grigny 2, deuxième plus grande copropriété de France. Cet équipement, qui permet de chauffer et d'alimenter en eau chaude près de 12 000 logements ainsi que de nombreux équipements publics et entreprises, est implanté sur l'un des 10 sites d'Île-de-France identifiés comme prioritaires, dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il est emblématique en matière de développement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique.

● DES TRAVAUX CONSIDÉRABLES DÉSORMAIS ACHEVÉS

La création du réseau a nécessité des travaux considérables : deux forages au Dogger à environ 1600 mètres, la création d'un troisième puits, suite à l'incident géologique survenu sur le puits injecteur,

suivi de la rénovation de 7 km de réseaux déjà existants et la création de 10 km supplémentaires. La mise en service a été réalisée à l'hiver 2017. Le réseau fournit d'ores et déjà 124 GWh de chaleur livrée par an, soit 12 000 logements. Et il offre des perspectives de développement prometteuses, y compris sur les villes voisines du département de l'Essonne, qui comptent encore près de 30 000 logements raccordables à un réseau de chaleur.

● UN PROJET CONDUIT PAR UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Ce projet ambitieux a pu voir le jour grâce à la capacité d'innovation des acteurs publics. La structure juridique retenue a été celle d'une Société publique locale (SPL) : la société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry a été créée en 2014. Ses missions sont la mise en œuvre et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique. La SEER est constituée à 51 % par le SIPPEREC, à 34 % par la Ville de Grigny et à 15 % par la Ville de Viry-Châtillon. L'investissement global est estimé à 29,1 millions d'euros, dont 2,6 versés par le Fonds de soutien à l'investissement local, 8,9 millions d'euros émanant de la Région et de l'ADEME, le reste étant couvert par des emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, du Crédit coopératif, de la Banque postale et du Crédit mutuel Arkea, avec la garantie du Conseil départemental de l'Essonne.

● UN BILAN SATISFAISANT DE L'ACTIVITÉ 2017

L'année 2017 aura été marquée par la réussite du projet de géothermie dans les délais prévus au programme prévisionnel de travaux. L'exploitation du réseau a démarré le 1^{er} octobre 2017 et la mise en service du doublet géothermal a eu lieu le 12 décembre 2017. Au 8 janvier 2018, les polices d'abonnement signées représentent 33 424 KWh, soit 77,6 % de l'objectif indiqué au contrat et 142 324 Unités de répartition forfaitaire (URF) soit un taux de réalisation de 78,2 %. Sur le plan financier, la SEER Grigny enregistre en 2017 une perte de -610 000 €, plus importante qu'en 2016 (-213 000 €), mais cela reste très inférieur au déficit prévu au plan d'affaires prévisionnel (-1 421 000 €).



Le réseau de chaleur de Grigny-Viry a été inauguré le samedi 2 juin 2018, en présence de Jacques J.-P. Martin, Président du SIPPAREC, Thérèse Leroux, Présidente de la SPL SEER, Philippe Rio, Maire de Grigny, Jean-Marie Vilain, Maire de Viry-Chatillon, Brigitte Vermillet, Vice-présidente au Conseil départemental de l'Essonne, déléguée au Développement Durable et à l'Environnement, Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président chargé de l'Écologie et du Développement durable et Minh Ha Duong, parrain et membre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), prix Nobel de la paix en 2007.



REPRÉSENTANTS DU SIPPAREC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE GRIGNY - VIRY-CHÂTILLON

Thérèse LEROUX,

Présidente de la SEER Grigny Viry,
Vice-présidente et Déléguée de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
Vice-présidente du SIPPAREC

Philippe RIO, Vice-président de la SEER Grigny-Viry,
Maire de Grigny, Membre du Bureau du SIPPAREC

Jean-Marie VILAIN, Vice-président de la SEER Grigny-Viry, Maire de Viry-Châtillon

Fatah AGGOUNE, Vice-président SIPPAREC et Délégué de Gentilly

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Jacques BOUVARD, Vice-président SIPPAREC et Délégué de Rosny-sous-Bois

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Vincent PHALIPPOU, Délégué de Chevilly-Larue

Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau du SIPPAREC et Délégué de Sceaux



97 GWH
de chaleur produite par an

29,1 MILLIONS D'EUROS
investis par les membres
de la SEER

12 000 LOGEMENTS
raccordés au réseau
de chaleur



Forage d'un doublet
(deux puits) à 1600 M
de profondeur



Un réseau de chaleur
de 11 KM



15 000 TONNES
de CO₂ évitées
chaque année



LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Avec ses 77 centrales solaires photovoltaïques et ses quatre centrales de géothermie, le SIPPEREC est le premier producteur public d'énergie renouvelable en Île-de-France. Il propose plusieurs dispositifs pour accompagner les collectivités qui souhaitent produire localement de l'électricité d'origine solaire photovoltaïque. Le syndicat peut notamment conduire des projets « clé en main » ou également proposer aussi aux collectivités de reprendre en gestion leurs installations existantes.

● UN ACCOMPAGNEMENT 360° POUR TOUS LES PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de constructions neuves ou d'opérations de réhabilitation, le SIPPEREC propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'installations photovoltaïques et de les aider sur les aspects administratifs et techniques, en intervenant notamment sur :

- le dimensionnement du projet et la réalisation de la demande de raccordement ;
- l'accompagnement lors des études, la passation des marchés et l'exécution des travaux ;
- la participation aux réunions de lancement et de chantier ;
- l'assistance lors de la mise en service et de la réception de l'installation, ainsi que lors de la commission d'ouverture du site.

Le SIPPEREC assiste les collectivités tout au long de leurs projets, de façon à ce que les futures installations puissent répondre au mieux aux différents objectifs fixés et aux normes techniques, administratives et sécuritaires en vigueur. Le SIPPEREC propose ensuite à la collectivité d'assurer l'exploitation et la gestion des centrales réalisées.

Le SIPPEREC peut également réaliser les installations en maîtrise d'ouvrage directe pour des opérations couplées à des projets de réhabilitation.

● DES CENTRALES SOLAIRES REPRISES EN EXPLOITATION

Depuis plusieurs années, le syndicat propose aux collectivités de reprendre en exploitation des installations déjà existantes sur leur territoire. Celles-ci sont intégrées au parc d'exploitation du SIPPEREC, qui met alors l'ensemble de ses outils et son expertise au service de l'installation (suivi quotidien de la production, maintenance, renouvellement de matériel, contrôles périodiques, suivi administratif, etc.).

Lorsque cela est nécessaire, le syndicat peut également mener des travaux d'optimisation ou de mise aux normes des centrales solaires, au moment de la reprise en gestion. Ces actions mutualisées permettent de décharger les services des différentes collectivités, aussi bien sur les aspects techniques qu'administratifs. De nombreux échanges sont engagés avec des collectivités sur cette thématique, ce qui devrait prochainement permettre de faire grandir le parc d'exploitation du syndicat.



Les panneaux solaires installés en façade de l'école élémentaire Jean-Louis Marquèze, à Limeil-Brévannes.

● DÉVELOPPER LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS NEUVES

Les actuels tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque étant de moins en moins favorables à la réalisation de nouvelles centrales couplées à des réfections de toitures, le SIPPEREC a intensifié ses actions complémentaires, de façon à répondre au mieux aux attentes des collectivités, notamment dans le cadre de nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, le syndicat est aujourd'hui très sollicité pour des missions d'accompagnement sur des projets de centrales prévues, dans le cadre de programmes de construction et de réhabilitation de bâtiments publics, mais également, pour des reprises en exploitation d'installations photovoltaïques déjà existantes. C'est, par exemple, le cas de la Région Île-de-France, avec qui le SIPPEREC a engagé un travail visant à la reprise de huit installations ainsi qu'un accompagnement pour la réalisation de nouvelles centrales sur cinq lycées neufs.

La réglementation thermique RT 2020 devrait accélérer le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics en Île-de-France. Dans de nombreux cas, celle-ci devrait en effet encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, pour respecter les objectifs de maîtrise de l'énergie des bâtiments neufs.

● DE NOUVELLES ACTIONS POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX ATTENTES DES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC mène actuellement une réflexion sur l'autoconsommation photovoltaïque, dans le but de pouvoir proposer à terme de nouvelles opportunités de développement à ses collectivités adhérentes.

D'autre part, le SIPPEREC œuvre à une revalorisation des aides aux collectivités pour la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, les équipes du syndicat ont récemment réalisé sur toute une matinée des présentations pédagogiques auprès des élèves de l'école élémentaire Jean-Louis-Marquèze, à Limeil-Brévannes, dont la Ville a confié l'exploitation de sa centrale au SIPPEREC, en 2016. Les ingénieurs du SIPPEREC ont ainsi présenté successivement, devant quatre classes, les bases de cette source d'énergie, communiqué des informations sur les panneaux solaires de l'école, réalisé des expériences à l'aide de kits de démonstration et répondu aux nombreuses questions des enfants. Fort de cette première expérience réussie, le SIPPEREC souhaite poursuivre et développer cette action auprès d'autres écoles.



Le SIPPEREC exploite

77

centrales photovoltaïques...

dont **2** en autoconsommation...

dans **35** communes.

Cela représente une puissance installée de **2,9 Mwc...**
pour une production annuelle de **2,5 GWh**, soit l'équivalent
de la consommation annuelle de plus de **890 foyers**
(hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Au total, cette production évite l'émission
de **225 tonnes de CO₂** par an.

HYDROGÈNE ET BIOMÉTHANE : UN MIX ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUX ET INNOVANT

Le SIPPEREC prépare l'arrivée en Île-de-France des énergies renouvelables de demain, comme l'hydrogène et le biométhane. Cinq projets relatifs à l'énergie hydrogène vont être étudiés en Île-de-France et un diagnostic sur le potentiel de méthanisation de l'Essonne est en cours.

● L'HYDROGÈNE VERT, UNE ÉNERGIE PROPRE POUR DÉPOLLUER LES VILLES

Obtenu par électrolyse, l'hydrogène est vert si l'électricité nécessaire est d'origine renouvelable. En assurant le stockage des énergies renouvelables, l'hydrogène amorce un cycle vertueux : il pallie l'intermittence de la production d'énergie et sa conversion en électricité ne produit que de l'eau. Il contribue ainsi à dépolluer les centres urbains denses. Avec l'hydrogène, il est aussi possible de recharger très rapidement un véhicule, pour un potentiel d'autonomie bien plus important que celui d'un véhicule équipé de batteries classiques.

● UNE ÉTUDE POUR DÉVELOPPER L'HYDROGÈNE VERT EN ÎLE-DE-FRANCE

Le SIPPEREC a lancé une étude sur le développement de l'hydrogène vert en Île-de-France, en lien avec la Ville de Paris et l'ADEME. Elle vise à évaluer les opportunités de développement de solutions hydrogène sur le territoire francilien (production, stockage, distribution, mobilité...). L'objectif est également d'identifier et d'étudier cinq projets avec l'énergie hydrogène en Île-de-France.

● DÉVELOPPER DE L'HYDROGÈNE À PARTIR D'ORDURES

Suez a lancé la modernisation de son usine de traitement des déchets à Créteil, un projet ambitieux et innovant à 1 milliard d'euros sur 20 ans. L'objectif est de valoriser les déchets ménagers, industriels et médicaux pour produire du chauffage et de l'électricité, alimenter une serre d'agriculture urbaine, produire de l'hydrogène issue d'énergie de récupération et purifier les fumées grâce à un puits de carbone. Le SIPPEREC et la SEM SIPEnR ont été sollicités pour transformer une partie de l'électricité produite par les déchets en hydrogène et créer des stations de recharge pour alimenter des véhicules propres.

● PRÉPARER LA MOBILITÉ DE DEMAIN AVEC L'HYDROGÈNE

Attaché à la promotion des énergies renouvelables et de la mobilité propre, le SIPPEREC a été identifié par l'ADEME comme un acteur potentiel majeur de la filière hydrogène en Île-de-France. À cet effet, le syndicat adhère désormais à l'AFHYPAC*, qui a constitué un groupe de travail pour installer des moyens de distribution d'hydrogène destinés aux véhicules. Le président du SIPPEREC, Jacques J.-P. Martin, fait partie du groupe d'élus de l'AFHYPAC qui assure le lobbying parlementaire pour promouvoir le développement des usages de l'hydrogène énergie.

*GLOSSAIRE

AFHYPAC : Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible.

● IDENTIFIER LE POTENTIEL DE MÉTHANISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Le SIPPEREC, en partenariat avec le Département de l'Essonne, l'ADEME et la Région Île-de-France, a lancé une étude pour établir un diagnostic de territoire en matière de potentiel de méthanisation en Essonne. Les résultats de l'étude ont été présentés aux élus du Département, en octobre 2017. Ils révèlent que le sud de l'Essonne, majoritairement rural, a un fort potentiel de méthanisation à partir de gisements agricoles. Une rencontre a ensuite été organisée par la chambre d'agriculture de l'Essonne avec le monde agricole, en juin 2018. Le SIPPEREC se propose d'accompagner les collectivités et les agriculteurs sur les projets de méthanisation, avec le soutien de la SEM SIPEr. Deux autres études ont été réalisées à Jouy-en-Josas dans les Yvelines et sur le pays de Limours en Essonne.

● LA SEM ÉNERGIES POSIT'IF, UN OUTIL DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Région Île-de-France est à l'initiative de la création de la SEM Énergies POSIT'IF, une structure qui a vocation à proposer aux copropriétés de financer et réaliser des rénovations énergétiques performantes, puis de rembourser ces travaux de manière lissée dans le temps. Cette structure se positionne également sur le soutien aux projets d'énergies renouvelables. Le SIPPEREC est actionnaire de la SEM Énergies POSIT'IF à hauteur de 100 000 € sur un montant de capital total de 5 323 500 €.

En 2017, la SEM a poursuivi son travail de prospective qui a permis de faire 35 offres de rénovations thermiques, dont 20 ont été adoptées par les copropriétés au 31 décembre 2017. La SEM est également partie prenante dans une dizaine de projets de développement d'énergies renouvelables, qui sont à des stades d'avancement variés. Le plus avancé est le projet de méthanisation BI-Métha 77 situé à Dammarie-les-Lys, pour lequel la SEM est actionnaire à 11 % avec 400 000 euros de participation. Concernant l'activité de tiers financement, l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) a autorisé l'exercice des activités de crédit « visant à financer la rénovation énergétique des bâtiments à usage d'habitation », le 13 septembre 2017.

L'activité de la société se solde pour l'exercice 2017 par un résultat net excédentaire de 330 519 €.



LA SEM SIPENR, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La SEM SIPEnR accompagne différents acteurs publics et privés dans leurs projets d'énergies renouvelables. Les événements marquants de l'année 2017 ont notamment été la mise en service du parc éolien d'Avessac (10 MW) et la conversion à la géothermie de la copropriété Grigny 2. La SEM SIPEnR continue, en parallèle, à développer et à financer des projets publics et citoyens (parcs au sol solaire photovoltaïque, parcs éoliens, méthanisation...).

● UNE SEM DÉDIÉE AUX PROJETS « VERTS »

Les énergies nouvelles offrent de nombreuses opportunités d'investissements durables, innovants et créateurs d'emplois non délocalisables. La SEM SIPEnR s'appuie sur l'expérience de ses actionnaires pour développer et financer des projets dans les énergies renouvelables. Structure souple, avec des profils d'investissements adaptables, la SEM SIPEnR peut porter intégralement les projets, en conduire le développement, le portage financier, les travaux et l'exploitation ou encore assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.



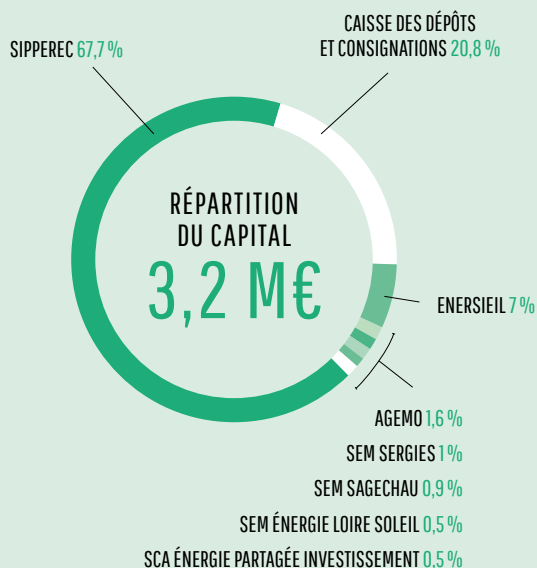
« Notre SEM dispose aujourd'hui de partenaires solides et d'un important portefeuille de projets, pour accélérer la transition énergétique. »

JACQUES BOUVARD

Président de la SEM SIPEnR

● MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN D'AVESSAC

La SEM a pris une participation à hauteur de 23 % dans le parc éolien d'Avessac, projet participatif en Loire-Atlantique, avec SERGIES (51 %), l'association Éoliennes en Pays de Vilaine (23 %), ainsi qu'Énergie partagée (3 %). Situé dans une des zones les plus ventées de France, il s'agit du premier parc financé à 100 % par des citoyens et collectivités. Le parc éolien, constitué de cinq machines pour une puissance totale de 10 MW, a été mis en service en avril 2017 et inauguré en septembre 2017.

**SIPPEREC 67,7 %****CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS 20,8 %****ENERSIEIL 7 %**

Société anonyme d'économie mixte locale, ENERSIEIL a été créée en 2012 par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

AGEMO 1,6 %

Association des maîtres d'ouvrage en géothermie

SEM SERGIES 1 %

Société d'économie mixte locale, SERGIES a été créée en 2001 par le Syndicat des énergies de la Vienne (SIEEDV)

SEM SAGECHAU 0,9 %

Société alfortvillaise pour la gestion du chauffage urbain

SEM ÉNERGIE LOIRE SOLEIL 0,5 %

Société d'économie mixte, SOLIDARITÉ ÉNERGIE INNOVATION LOIRE a été créée en 2012 par le syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire

SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT 0,5 %

Le mouvement Énergie partagée accompagne et finance les projets citoyens de production locale d'énergies renouvelables

**✱ À SAVOIR**

Présidée par Jacques Bouvard, Vice-président du SIPPEREC, la SEM SIPeNR est gérée par un Conseil d'administration, comprenant sept administrateurs et cinq censeurs, accompagné d'un comité d'investissement.

Le 24 février 2017, une délégation d'élus du SIPPEREC s'est rendue à AVESSAC, à l'occasion de la pose des pales des éoliennes du parc de 10 MW (5 machines).

● CONVERSION À LA GÉOTHERMIE DE LA COPROPRIÉTÉ GRIGNY 2

La SEM SIPEnR a été désignée en tant que maître d'ouvrage délégué dans le cadre du plan de sauvegarde pour la copropriété Grigny 2, afin de réaliser environ 10 millions d'euros de travaux pour permettre le raccordement de cette copropriété à la géothermie ainsi que des travaux indispensables à une meilleure maîtrise des charges relatives aux fluides. Les travaux ont démarré début 2017 et le nouveau réseau a été mis en service en octobre 2017.

● DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOLAIRES

La SEM SIPEnR a engagé des prospections pour la réalisation de centrales solaires photovoltaïques au sol, prioritairement sur des sites dits « dégradés » en Île-de-France et sur des territoires proches. En étroite collaboration avec le Syndicat intercommunal d'électricité et du gaz à l'Eure (SIEGE 27), des études techniques ont été lancées en 2017 sur le site de Maleville-sur-le-Bec afin de répondre à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

La SEM SIPEnR a engagé des discussions avec plusieurs aménageurs dont Grand Paris Aménagement et la SEM Plaine Commune Développement (PCD) pour la mise en œuvre d'installations de production solaires photovoltaïques lors d'opérations d'aménagement. Ainsi, dans le cadre de l'écoquartier fluvial de l'île Saint-Denis, la SEM SIPEnR accompagne Plaine Commune Développement sur la réalisation de centrales solaires.

La SEM SIPEnR, en association avec la société IRISOLARIS, a été lauréate d'un appel à candidatures de Limoges Métropole, pour la réalisation d'une centrale au sol d'une puissance comprise entre 2 et 3 MWc.

● DE NOUVEAUX PROJETS ÉOLIENS PUBLICS ET CITOYENS

Au cours de l'année 2017, la SEM SIPEnR a œuvré au côté du Syndicat intercommunal d'électricité et du gaz à l'Eure (SIEGE 27), pour promouvoir le développement de projets éoliens publics et citoyens. Dans ce cadre, des échanges sont en cours avec plusieurs collectivités, dont les Villes du Mesnil-Rousset et de Notre-Dame-du-Hamel qui ont fait part de leur souhait de travailler avec le SIEGE 27, la SEM SIPEnR et la SEM West Energies.

Le groupement « SIPEnR – Énergie Partagée – Altech » a été lauréat d'un appel à candidatures lancé par la Communauté de communes des sources de l'Orne en septembre 2017, pour codévelopper plusieurs parcs éoliens sur leur territoire.

● PLUSIEURS ÉTUDES SUR LA MÉTHANISATION

Une étude de faisabilité a été réalisée, en partenariat avec la SEM Énergies POSIT'IF, sur le Pays de Limours (Essonne) et les communes avoisinantes. Le SIPPEREC a terminé une étude, en lien avec la SEM SIPEnR, pour un projet de méthanisation sur la ville de Jouy-en-Josas.



FORTE PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2017

2017 est le troisième exercice comptable de la SEM SIPEnR. Elle enregistre une forte progression de son chiffre d'affaires (+65 %), qui s'établit à 215 600 €, contre 130 500 € sur l'exercice précédent. Le capital social s'élève fin 2017 à 3 210 600 € (identique à 2016). Le Conseil d'administration du 16 novembre 2017 a approuvé le lancement d'une augmentation de capital pour un montant prévisionnel de 2 000 000 €. Afin de poursuivre ses objectifs de développement, la SEM SIPEnR est entrée au capital de trois sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables.

✱ À SAVOIR

Le contexte actuel permet la réalisation, dans un premier temps, de projets solaires et éoliens avec des territoires hors Île-de-France, qui permettront ensuite d'appuyer les développements en cours - mais à plus longue échéance - en Île-de-France. Les prospections sur les autres énergies, notamment la géothermie profonde et la méthanisation, se concentrent et se poursuivent en Île-de-France.





INAUGURATION DU RÉSEAU DE GÉOTHERMIE À GRIGNY-VIRY
Interview de Philippe Rio
 Maire de Grigny (91)



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
 AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
 DU SIPPPEC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
 SIPPPEC ENERGIES & NUMÉRIQUE

“ GRÂCE AU RÉSEAU DE GÉOTHERMIE
 DE GRIGNY-VIRY, ON COMPTE UNE
 RÉDUCTION DE 15 000 TONNES DE CO₂
 et une baisse de 1,7 million d'euros pour les copropriétaires
 de Grigny 2 par rapport à 2012. ”

“ Le projet de créer un puits de géothermie à Arcueil et à Gentilly date d’une quinzaine d’années. Pour que nos deux villes travaillent ensemble, la question de la forme organisationnelle, structurelle et réglementaire s’est posée. **NOUS NOUS SOMMES DONC TOURNÉS VERS LE SIPPEREC DONT LES POINTS FORTS SONT : SON EXPÉRIENCE LIÉE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SES COMPÉTENCES EN GÉOTHERMIE AVEC DES INGÉNIEURS SPÉCIALISÉS.** ”



UNE EXPÉRIENCE TECHNIQUE AU SERVICE D'UN PROJET DE CENTRALE GÉOTHERMIQUE
Interview de Christian Métairie
Maire d’Arcueil (94)



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
DU SIPPEREC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPEREC ENERGIES & NUMÉRIQUE



ÉDITOLE SIPPARECÉLECTRICITÉÉNERGIES RENOUVELABLES**P.86 VILLE CONNECTÉE • NUMÉRIQUE**P.88 L'actualité de la ville connectéeP.90 Le SIPPAREC, acteur de la ville connectéeP.92 Regards d'expertsRÉSEAUX NUMÉRIQUESACHATS MUTUALISÉSLISTE DES DÉLÉGUÉS

10

c'est le facteur de multiplication
de la masse de données numériques
depuis 2013

3,3 MILLIARDS

d'objets connectés dans le monde en 2018,
puis 50 milliards d'ici 2020

300

collectivités locales françaises
se sont engagées dans une démarche
d'open data et pour 60 % d'entre elles,
l'objectif premier doit être le renforcement
du lien avec les citoyens

88 %

des collectivités adhérentes
sont demandeuses d'un accompagnement
du SIPPAREC pour devenir
une ville connectée

VILLE CONNECTÉE

• NUMÉRIQUE

LE SEUL ACTEUR D'ÎLE-DE-FRANCE ASSOCIANT LES COMPÉTENCES ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

Les réseaux sociaux et l'avènement de l'économie de partage ont transformé les comportements des usagers et leur rapport à la ville.

Désormais, pour mieux gérer les territoires, il faut être en capacité de traiter massivement de l'information et des données. Les acteurs publics, privés, associatifs et les citoyens doivent donc coopérer dans la construction de la ville connectée.

Seul acteur d'Île-de-France associant les compétences dans les énergies et le numérique, deux domaines principaux de la ville connectée, le SIPPEREC est un acteur de cette évolution. Il a toutes les cartes en main pour faciliter la ville connectée et accompagner ses adhérents dans leurs démarches.

L'ACTUALITÉ DE LA VILLE CONNECTÉE

Depuis une décennie, les villes et les territoires sont engagés dans une transformation numérique qui affecte leur fonctionnement, leurs modèles de construction des lieux de vie, leurs modes de gestion, comme leurs relations avec les citoyens. Le comportement des usagers évolue aussi avec l'avènement de l'économie de partage, des réseaux sociaux ou parce que le traitement des données personnelles les préoccupe. Dans ce contexte, de nombreuses initiatives et réflexions émergent pour concevoir les nouvelles solutions qui feront la ville de demain.

- **UN RAPPORT PARLEMENTAIRE RÉAFFIRME LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES INTELLIGENTS**

Parmi les nombreuses études, enquêtes réalisées récemment sur les enjeux de la ville connectée, un rapport parlementaire¹, publié en avril 2017, note l'opportunité que constitue le développement des territoires intelligents pour les collectivités, leurs habitants mais aussi les entreprises françaises. Afin que ce sujet se développe au profit de tous, le rapport réaffirme le rôle des collectivités territoriales comme garantes de l'égalité et créatrices de lien social et formule plusieurs préconisations, notamment : doter les EPCI d'une compétence en matière de données, redonner une compétence économique aux EPCI pour leur permettre d'accompagner les innovations territoriales, réduire le risque juridique de la commande publique, favoriser les mutualisations entre collectivités et enfin multiplier les formations pour que les décisions qui entourent la numérisation des services publics locaux puissent être prises de manière éclairée, et enfin et surtout que l'utilisateur soit au cœur de la stratégie publique, avec la mise en place d'une expérience utilisateur.

- **DEUX PROGRAMMES "SMART CITIES" D'IMPORTANCE LANÇÉS EN 2017**

Parmi les grands programmes et projets "smart cities", le programme « Smart Région Initiative » a été lancé en novembre 2017 par la Région Île-de-France, pour proposer de nouveaux équipements et services, articulés autour de dispositifs numériques innovants pour améliorer la qualité de vie des Franciliens, renforcer l'attractivité des territoires et mieux répondre aux besoins des entreprises. Ce programme est fondé sur quatre piliers complémentaires : la généralisation du très haut débit, une plateforme de données territoriales et de modélisation 3D, de nouveaux services innovants, une démarche pérenne d'innovation ouverte.

Autre programme lancé fin 2017, celui géré par la Caisse des dépôts, Territoires d'innovation de grande ambition doté de 450 millions d'euros, qui a sélectionné des territoires porteurs de projets multisectoriels avec la sélection, en Île-de-France, de deux collectivités : Cœur d'Essonne Agglomération pour un nouveau modèle agricole associant haute innovation et écosystème territorial et l'EPT Plaine Commune pour une urbanité numérique du droit à la ville.

● DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DONNÉES

Le développement exponentiel des flux et la production croissante de données ont conduit à un constat : les textes en vigueur n'étaient plus efficaces et le droit fondamental à la protection des données personnelles non assuré. C'est pour adapter le droit à l'évolution de la société que le 27 avril 2016, le règlement européen n° 2016/679, ou Règlement général de la protection des données (RGPD), a été transposé en droit français. Ce dernier est entré en vigueur le 25 mai 2018. Les nouvelles obligations introduites par le RGPD nécessitent, notamment, pour les collectivités de désigner un « DPO » (Data Protection Officer ou Délégué à la protection des données) et de réaliser un audit et une cartographie des données personnelles détenues par la collectivité.

Les modes de gestion et d'usage des données sont donc en train de changer, non sans quelques appréhensions, notamment des collectivités, qui prennent peu à peu conscience que nous sommes à l'aube d'une transformation en profondeur de nos territoires et de ses usages. Mais aussi de nouvelles opportunités que le SIPPEREC peut aider à saisir.



RGPD

Le Règlement général sur la protection des données personnelles - le RGPD - est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Une échéance qui impacte les collectivités locales au même titre que les acteurs économiques ou les associations.

Le chantier de mise en conformité est vaste et les acteurs publics doivent s'y atteler.

Un petit déjeuner a été organisé par le SIPPEREC le 8 mars 2018, pour informer les collectivités sur leurs nouvelles obligations pour se conformer au RGPD. Dans un premier temps avec les collectivités, le SIPPEREC met en place de la formation et du partage de connaissance. Puis, il propose l'accès à des marchés spécialisés "Mise en place du Règlement général sur la protection des données" (RGPD) pour accompagner les collectivités sur le recensement, le traitement des données ainsi que le recrutement d'un Délégué à la protection des données (DPO).

LE SIPPEREC, ACTEUR DE LA VILLE CONNECTÉE

Ayant conscience de la complexité de l'écosystème entourant la "ville connectée" (nombreux acteurs, technologies nouvelles, transversalité...), le SIPPEREC facilite les démarches des collectivités en assurant une veille active mais également en organisant, depuis 2014, des rencontres sur le thème de la ville connectée (gouvernance et gestion des données en juin 2016, ouverture et mutualisation des données en février 2017). L'objectif du SIPPEREC est clair : favoriser le partage de données et l'émergence de cas d'usage commun, pour permettre à tous de s'engager dans la ville connectée à moindre coût.

● LA DONNÉE, UNE RICHESSE À EXPLOITER

Du fait de l'informatisation croissante de nombreux secteurs d'intervention des collectivités, celles-ci génèrent des données multiples avec l'activité de leurs services, de leurs délégataires et des usagers. Mais ces données prennent de la valeur à partir du moment où elles sont analysées et croisées.

C'est pour aider les collectivités à les exploiter que le SIPPEREC a proposé à ses adhérents des marchés autour des services de diffusion et d'exploitation des données. Ces marchés offrent un accompagnement spécifique sur la gouvernance et la gestion des données ainsi qu'un outil complet facilitant le recueil, le contrôle, l'analyse croisée et la diffusion des données permettant de :

- se mettre en conformité à moindre coût avec les obligations sur la diffusion de données (loi NOTRe, loi Transition énergétique pour la croissance verte, loi pour une République numérique, RGPD) ;
- créer les conditions d'une exploitation mutualisée et encourager l'analyse et la réutilisation des données pour favoriser l'innovation territoriale ;
- mieux connaître leur territoire, à travers de l'analyse de données, notamment en termes de gestion de services techniques impliquant des tiers (délégations de service public, marchés publics...).

● UN EXEMPLE DE CO-CONSTRUCTION : LE CLOUD COMMUNAUTAIRE

Le SIPPEREC a engagé en 2017 une étude d'opportunité sur des services de Cloud communautaire, pour renforcer son positionnement dans le paysage numérique. Gouvernance partagée, maîtrise de l'utilisation des données publiques, sécurité, économie d'échelle, le Cloud communautaire peut apporter des bénéfices importants aux collectivités. Et c'est suite à une enquête sur ce domaine complexe, très évolutif et soumis à des contraintes réglementaires fortes, que le SIPPEREC a proposé à un collectif de collectivités de participer à un atelier d'innovation collaborative, afin de construire ensemble les services de demain.

L'objectif : construire une vision commune du Cloud communautaire et mettre en place des expérimentations, avant de définir les contours fonctionnels, techniques, juridiques du futur Cloud communautaire.

5 projets d'expérimentation ont émergé lors de l'atelier "Cloud communautaire", organisé en décembre 2017. Ils ont été prioritaires par les participants prêts à s'engager dans la mise en œuvre d'un prototype mutualisé pour 2018 :

- ① fédération de serveurs
- ② outils collaboratifs
- ③ plan de reprise d'activité partielle
- ④ sauvegarde
- ⑤ connaissance

● L'OPEN DATA : UN OUTIL BÉNÉFIQUE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les données de production et de consommation d'énergie peuvent aider à définir les lignes directrices des politiques de transition énergétique locale. En effet, l'analyse des données énergétiques croisées avec celles des données territoriales et de l'INSEE peuvent, par exemple, permettre d'orienter des projets de production d'énergie et d'éco-réalisations ou d'éco-rénovations. Les données peuvent aussi être importantes pour identifier la précarité énergétique.

Aussi, le SIPPEREC propose à ses adhérents ces outils d'analyse des données énergétiques, pour accompagner ou porter les politiques de transition énergétique, de lutte contre la précarité.

Par ailleurs, le SIPPEREC a demandé à la CRE que l'ensemble des données collectées par le compteur Linky et relatives au fonctionnement du réseau de distribution public d'électricité soit accessible, sans limitation, aux agents assermentés des autorités concédantes. Ces données doivent permettre de mieux appréhender les besoins d'investissement sur le réseau, mais aussi d'accompagner les politiques de transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique.

Pour accompagner les collectivités, le SIPPEREC a lancé un marché qui donne accès à une plateforme de données, dont l'objectif est de recueillir un ensemble d'informations, de les valoriser et de favoriser la mutualisation entre les collectivités.

⊛ À SAVOIR

À la croisée des enjeux de la révolution numérique et de la transition écologique, la ville connectée est un sujet qui suscite de nombreuses attentes. Les collectivités y voient un moyen de rationaliser les dépenses publiques en optimisant l'organisation interne et les services rendus à la population, mais il s'agit également de garder la maîtrise de la planification de la ville, en assurant le contrôle des données du territoire et de l'utilisation qui en est faite.

À ce stade, si un modèle se dégage c'est celui du laboratoire, de l'expérimentation qui place le traitement de l'information et des données comme une condition effective de la bonne gestion d'un territoire et cherche à favoriser la coopération entre acteurs, publics, privés, associatifs et citoyens.





CLOUD COMMUNAUTAIRE : ÉLABORER ENSEMBLE LES SERVICES MUTUALISÉS DE DEMAIN

Interview de Benoit Clavel

Directeur des Systèmes d'Information - Mairie de Courbevoie (92)



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
DU SIPPEREC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPEREC ENERGIES & NUMÉRIQUE

• REGARDS D'EXPERTS

“ Le SIPPEREC c'est le partage.(...) Entre collectivités, il n'y a pas de concurrence. Lorsqu'on construit un projet financé par de l'argent public, **IL EST INTÉRESSANT DE MUTUALISER LES ACHATS POUR BÉNÉFICIER D'ÉCONOMIES D'ÉCHELLE, C'EST À LA FOIS PLUS PERFORMANT ET ÉCONOMIQUE.** ”

“ Cela ne concerne pas que les DSI, il est important de sensibiliser les élus et tous les utilisateurs à cette nouvelle réglementation mise en place sur le RGPD. **LES ÉLUS DOIVENT EN AVOIR CONSCIENCE CAR ILS ONT UNE RESPONSABILITÉ JURIDIQUE.** ”



NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Interview de Patrick Calmégane

Maire de Villemomble (93) et 6^e Vice-président du SIPPEREC



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
DU SIPPEREC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPEREC ENERGIES & NUMÉRIQUE



ÉDITO

LE SIPPEREC

ÉLECTRICITÉ

ÉNERGIES RENOUVELABLES

VILLE CONNECTÉE

P.94 RÉSEAUX NUMÉRIQUES • NUMÉRIQUE

P.96 L'actualité des réseaux numériques

P.100 Le SIPPEREC aménage le territoire
en très haut débitP.102 Le SIPPEREC, premier acteur public
de l'aménagement en Île-de-FranceP.104 Réseaux numériques :
une gamme complète de services
pour les collectivités adhérentesP.106 Le très haut débit pour tous
en Île-de-France en 2020 ?

P.110 Les réseaux câblés

P.114 Le réseau IRISÉ

P.116 Le réseau SÉQUANTIC

P.118 Le réseau THD EUROP'ESSONNE

P.122 Des services pour accompagner
les collectivités

P.124 Regards d'experts

ACHATS MUTUALISÉS

LISTE DES DÉLÉGUÉS

91

collectivités adhérentes à la compétence réseaux numériques
du SIPPEREC réparties sur

6

départements franciliens

+ DE 4 200 KM

de réseaux d'initiative publique en fibre optique
déployés en Île-de-France

+ DE 615 000

foyers desservis en très haut débit
(réseaux câblés et réseaux de fibre optique)

16

contrats de Délégation de service public (DSP) dont

13

contrats de réseaux câblés

RÉSEAUX NUMÉRIQUES

• NUMÉRIQUE

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Le SIPPEREC développe depuis plus de vingt ans, en Île-de-France et sur le territoire métropolitain, un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance. En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au très haut débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi une des conditions nécessaires au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

L'ACTUALITÉ DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES

En 2017, malgré le retard de la France par rapport à ses voisins européens, le très haut débit continue de progresser sur le plan national, grâce à l'accélération des déploiements des opérateurs privés mais aussi à la montée en charge des réseaux d'initiative publique. L'accès au très haut débit reste cependant encore inégal sur le territoire et les opérateurs de communication électronique peinent à satisfaire à toutes les attentes des consommateurs, même dans les zones urbaines.

● FORTE CROISSANCE DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE

Lors de son colloque organisé les 28 et 29 novembre 2017, l'AVICCA* a annoncé que 65 départements étaient désormais couverts par des réseaux d'initiative publique de 2^e génération en exploitation ou en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire français. En Île-de-France, Covage couvre le département de la Seine-et-Marne et TDF dessert les départements des Yvelines et du Val-d'Oise. Depuis fin 2017, 9 nouveaux contrats de Délégation de service public (DSP) ont été attribués sur l'ensemble de la France. En Île-de-France, l'opérateur Covage en partenariat avec Orange a signé, le 1^{er} février 2018, un contrat de DSP avec le Département de l'Essonne, pour desservir 115 000 prises d'ici 2020. L'opérateur a également racheté au Département des Hauts-de-Seine l'ex-réseau d'initiative publique THD Seine et s'est engagé à poursuivre le déploiement de nouvelles poches qui n'avaient pu être déployées par Sequalum, le délégataire en charge du projet à l'origine.

● OBJECTIF 2022 POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

Début juillet 2017, lors de la première conférence des territoires, le Gouvernement a présenté ses ambitions en matière de très haut débit : au moins 8 Mbits/s pour tous d'ici 2020 et le très haut débit (au moins 30 Mbits/s) généralisé sur la France en 2022. La seconde conférence des territoires, en juillet 2018, a été l'occasion pour le Gouvernement de dévoiler sa feuille de route pour le développement du très haut débit fixe. Les « zones très denses » seront totalement couvertes en 2020. Les 13 millions de foyers des « zones moyennement denses » (zones dites « AMII »), situés dans les villes moyennes, seront couverts par Orange et SFR d'ici 2020. Pour cela, le Gouvernement souhaite que les conventions d'engagements soient juridiquement contraignantes et opposables,

avec des sanctions financières en cas de retard. Dans les zones dites « peu denses », le Gouvernement va continuer à soutenir les réseaux d'initiative publique, en engageant la totalité des 3,3 milliards d'euros prévus pour aider les collectivités à financer les réseaux et permettre de couvrir 60 % de ces zones. Dans les 40 % restants des « zones peu denses », l'État prévoit de donner la possibilité aux collectivités de lancer des Appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL) pour inciter les opérateurs privés à déployer les réseaux sur leurs fonds propres. Pour les 6 % de locaux les plus isolés, l'État va mettre en place un guichet « cohésion numérique », doté de 100 millions d'euros.

● MOBILITÉS : LES GARES D'ÎLE-DE-FRANCE PASSENT AU TRÈS HAUT DÉBIT

Le 14 février 2017, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (anciennement Syndicat des transports d'Île-de-France - STIF) a adopté un plan de déploiement du très haut débit sur le réseau SNCF. 22,3 millions d'euros devraient être mobilisés d'ici à 2019, pour installer la fibre optique dans les 387 gares de la région parisienne. L'objectif de ce projet est de permettre d'améliorer l'information voyageurs, grâce à des services innovants et en temps réel, de faciliter la gestion de la vidéoprotection, ou de développer les espaces de coworking.

*GLOSSAIRE

AVICCA : Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel.

- **SÉCURISER LES INVESTISSEMENTS
DANS LES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT**

Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 6 mars dernier, la proposition de loi du sénateur Patrick Chaize, Président de l'AVICCA, qui vise à sécuriser et encourager les investissements dans les réseaux de communication électronique à très haut débit. Celle-ci prévoit de renforcer le cadre juridique des déploiements, pour éviter les superpositions entre réseaux de fibre optique et conforter la complémentarité entre investissements d'initiative publique et investissements privés. Il prévoit également l'instauration de sanctions financières en cas de non-respect des engagements pris par les opérateurs. Enfin, un amendement adopté à l'initiative du SIPPEREC prévoit que les quartiers de basse densité des zones très denses seront également intégrés dans le dispositif d'engagement des opérateurs à déployer des réseaux et à en assurer le suivi. Toutefois, à ce jour, cette proposition de loi n'est pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

9 nouveaux contrats de DSP
ont été attribués sur l'ensemble
de la France depuis fin 2017



3,3 milliards d'euros

engagés par le Gouvernement pour aider
les collectivités à financer les réseaux
et couvrir 60 % des zones "peu denses"

22,3 millions d'euros

devraient être mobilisés d'ici à 2019
pour installer la fibre optique
dans les **387 gares** de la région parisienne



● COUVERTURE MOBILE : L'ÉTAT ET LES OPÉRATEURS ONT TROUVÉ UN ACCORD

Après six mois de négociations, l'État et les quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free) sont parvenus à un accord, en janvier 2018, sur la couverture mobile de la France. Les opérateurs vont ainsi investir entre 3 et 4 milliards d'euros d'ici cinq ans et se sont engagés à construire au moins 5 000 nouveaux sites chacun sur tout le territoire, afin d'améliorer leurs réseaux et densifier la couverture du territoire. Ils devront tout d'abord couvrir les « zones blanches », notamment les villages qui n'ont pas encore accès à la téléphonie mobile. Puis, dans un second temps, les communes disposant aujourd'hui de la téléphonie 2G ou 3G, ainsi que les principaux axes routiers et ferroviaires seront couverts en 4G.

● ORANGE : LE GROUPE CONFIRME SES BONS RÉSULTATS EN 2017

Le Conseil d'administration a donné son feu vert, le 20 février dernier, au renouvellement de Stéphane Richard à la tête d'Orange, pour un troisième mandat en tant que PDG. L'opérateur historique est parvenu à faire repartir à la hausse son chiffre d'affaires, notamment grâce aux bonnes perspectives en termes d'internationalisation et de diversification de ses activités (cyberdéfense, santé, banque). Les programmes d'investissement et d'innovation engagés dans le déploiement du très haut débit fixe et mobile et dans le développement de nouveaux services numériques dans le domaine de l'intelligence artificielle et la maison connectée ont donné satisfaction aux actionnaires, avec pour objectif de se positionner face aux GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft).

La société Orange affiche des bénéfices et des revenus en forte croissance pour l'année 2017. L'opérateur affiche un excédent brut d'exploitation établi à 12,8 milliards d'euros, en hausse de 2,2 % par rapport à 2016, un chiffre d'affaires à 41,1 milliards en hausse pour la deuxième année consécutive et un résultat net de 2,1 milliards d'euros. Les résultats ont notamment été tirés par les performances en France et en Espagne sur l'année 2017. Sur le mobile, Orange a enregistré 717 000 clients mobile en plus avec un forfait. Sur la fibre, l'opérateur compte 593 000 clients supplémentaires au 31 décembre, avec un total de 2 millions de clients FTTH (fibre à l'abonné) sur les 9 millions de prises éligibles à fin 2017. Orange prévoit d'investir 7,4 milliards d'euros en 2018, afin de poursuivre le déploiement du très haut débit sur le territoire français (dans la fibre et la 4G).

● SFR : LE GROUPE SE RÉORGANISE FACE À LA TEMPÊTE BOURSIÈRE

Les difficultés de SFR ont entraîné la chute en bourse d'Altice, fin 2017. Après les départs de Michel Paulin, ancien Directeur général de SFR, de Michel Combes, ancien DG d'Altice, et de Régis Turrini, le secrétaire général de SFR, l'organigramme du groupe reste fragile, malgré la nomination d'Alain Weill au poste de PDG de SFR et d'Armando Pereira, à la direction opérationnelle. Patrick Drahi a annoncé une réorganisation du groupe Altice avec la scission d'Altice USA et d'Altice Europe, prévue à l'été 2018. Celle-ci rassemblera trois entités : Altice France (SFR Telecom et SFR Media), Altice International, et une nouvelle filiale de télévision payante, Altice Pay TV. Cette réorganisation vise à donner plus de visibilité aux investisseurs et permettre à Altice Europe de se concentrer sur la croissance du groupe SFR.

● TÉLÉPHONIE MOBILE : LA FRANCE SE LANCE DANS LA COURSE À LA 5G

Sur le plan international, les deux leaders américains du mobile AT&T et Verizon, ainsi que leurs homologues asiatiques, s'activent pour déployer la 5G, qui promet des débits dix fois plus rapides que l'actuelle 4G et offre une solution de choix pour l'Internet des objets. L'Union européenne est encore en retrait et souhaite qu'au moins une grande ville de chaque État membre soit couverte en 5G, en 2020. La France reste très retard sur ses voisins européens en matière de couverture 4G, pointant à la 24^e place, même si le nombre de sites 4G mis en service en 2017 a bondi de 25 %, pour atteindre 34 500, selon l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Néanmoins, les opérateurs français se préparent à basculer vers la 5G.

L'autorité des télécoms (ARCEP) a annoncé la mise en place des premiers sites pilotes dès cette année. Ces tests auront lieu dans des métropoles et visent à offrir aux industriels la possibilité de tester la 5G avec des cas réels. La commercialisation de la 5G ne devrait pas démarrer avant 2020, même si les opérateurs se préparent, dès cette année, à installer des équipements dédiés, avec notamment la mise en place d'une multitude de petites antennes (« small cells ») installées sur des façades ou logées dans du mobilier urbain. Cette densification des antennes-relais risque de poser quelques problèmes, notamment aux personnes électro-sensibles, et le développement de la 5G va, par ailleurs, également exiger le déploiement de la fibre optique afin de pouvoir relier chaque antenne.



● LES CONSOMMATEURS TRÈS REMONTÉS CONTRE LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

Deux mois après l'ouverture de la plateforme « J'alerte l'ARCEP », destinée à permettre aux usagers de faire remonter les problèmes de téléphonie et d'Internet, 12 600 plaintes ont déjà été enregistrées. Les principaux motifs de plaintes sont la qualité du service, essentiellement sur l'Internet fixe, la hausse de tarifs et la vente forcée, l'accès à la fibre, avec des temps de raccordement au réseau jugés trop longs, l'impossibilité pour les usagers de s'abonner à la fibre via leur opérateur, lorsque leur immeuble a été équipé par un autre opérateur. Quant au médiateur des communications électroniques, il a enregistré une augmentation de 8 % des plaintes en 2017, avec 13 000 consommateurs qui se sont tournés vers ses services pour des litiges liés à l'installation ou au raccordement à la fibre optique, des problèmes de qualité de la téléphonie mobile (réseau, service client, lisibilité des factures), des difficultés pour résilier son abonnement ou encore le vol de téléphones portables.

*GLOSSAIRE

AMI : Appel à manifestation d'intention d'investissement. Cet appel organisé dans le cadre du Programme national très haut débit vise à recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés, pour déployer dans les cinq ans des réseaux très haut débit en dehors des zones très denses.

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. C'est une autorité administrative indépendante, chargée de réguler le secteur des télécommunications en France.

● RACHAT DE TUTOR PAR COVAGE

Le groupe Covage a procédé, fin 2016, au rachat de la société Tutor. L'opération a été réalisée sous la forme d'une acquisition de 100 % des actions de la société Tutor SA, et son financement a été intégralement apporté par les actionnaires de la société Covage. Cela n'a pas eu d'incidence sur la structure du groupe Tutor, qui n'a pas été modifiée en 2017. SEQUANTIC Telecom est restée une filiale de Tutor Investissements, dont la Caisse des dépôts et des consignations est actionnaire à hauteur de 49 %. Le groupe consolidé est ainsi devenu un interlocuteur important des collectivités. Ce rapprochement a donné lieu à un renforcement industriel et réunit désormais 44 réseaux. Le groupe a ainsi renforcé son attractivité auprès des opérateurs nationaux et alternatifs.

● ARRIVÉE DES OFFRES SFR SUR L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX COVAGE

Covage et SFR ont annoncé, le 20 juin 2018, la finalisation d'un accord-cadre national permettant à SFR de commercialiser ses offres sur l'ensemble des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) de Covage. L'arrivée de SFR sur les réseaux FTTH de Covage, et notamment sur les réseaux SEQUANTIC et EUROP'ESSONNE délégués par le SIPPAREC, permettra d'assurer une meilleure variété d'offres aux utilisateurs du très haut débit. Cet accord s'inscrit dans la stratégie de la société Covage d'ouvrir ses réseaux à tous les opérateurs pour diversifier les offres et répondre aux attentes des utilisateurs.

LE SIPPEREC AMÉNAGE LE TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Depuis plus de vingt ans, le SIPPEREC aide les collectivités à étendre le réseau très haut débit sur l'ensemble de leurs territoires. Accompagné par des prestataires spécialisés, le syndicat met à profit son expertise pour accompagner ses adhérents dans la mise en place de réseaux d'initiative publique.

● LE SIPPEREC, PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC peut accompagner les collectivités pour mettre rapidement en place une couverture complète et homogène de leur territoire en très haut débit. En faisant confiance au syndicat et à ses partenaires, de nombreuses collectivités ont ainsi mis en place des Réseaux d'initiative publique (RIP) à très haut débit innovants et performants. Cette expertise est reconnue par les pouvoirs publics, notamment dans un récent rapport de la Chambre régionale des comptes.

Le SIPPEREC gère 16 délégations de service public de réseaux numériques, couvrant plus de 4 200 km de fibre optique. Ces réseaux représentent en cumulé une valorisation d'actifs de 431 millions d'euros et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 67,2 millions d'euros. Le SIPPEREC apporte également son appui aux communes pour la gestion opérationnelle et prévisionnelle de leur sous-sol. Dans un secteur où l'évolution législative et réglementaire est permanente, le SIPPEREC joue aussi un rôle de veille et de conseil auprès des communes adhérentes.



COMMISSION « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jacques BOUVARD,

Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

Gilles GAUCHE-CAZALIS,

Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis

Pierre CULOT, Délégué de Clichy-la-Garenne

Bernard DESBANS, Délégué d'Élancourt

Patrick DONATH, Délégué de Bourg-la-Reine

Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes

Jean-Jacques GRESSION, Délégué de Joinville-le-Pont

Youssef JIAR, Délégué de Villepinte

Ghania LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre

Pierre MARTEAU, Délégué de la Communauté Paris Saclay

François PELLETANT,

Délégué de la Communauté Paris Saclay

Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine

Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne

Arnold VOILLEMINE, Délégué de Livry-Gargan

91 adhérents

à la compétence réseaux numériques,
dont désormais la commune de Marolles-en-Brie

431 MILLIONS D'EUROS D'ACTIFS

67,2 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL

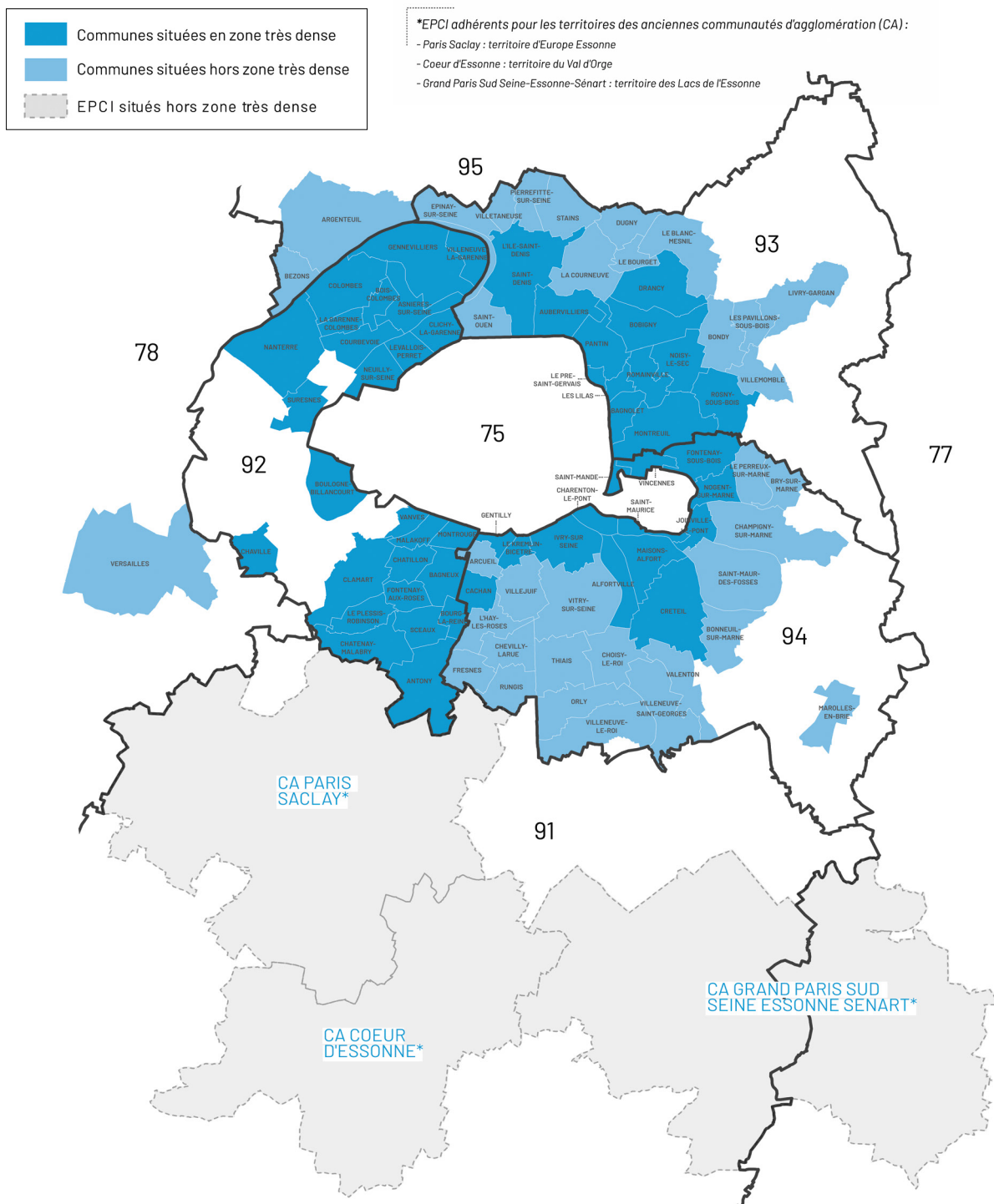
16 RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DONT :

4 200 km de réseaux d'initiative publique en fibre optique

540 000 foyers desservis par le câble

70 000 prises FTTH raccordables

20 000 entreprises éligibles à une connexion en fibre optique



LE SIPPEREC, PREMIER ACTEUR PUBLIC DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Plus de 4,1 millions d'habitants, soit 1/3 de la population francilienne, bénéficient des réseaux très haut débit du SIPPEREC qui, en plus de 15 ans, ont permis de mettre en place des solutions technologiques variées et innovantes (réseaux câblés et fibre à l'abonné), pour équiper le territoire de 119 communes.

Ces réseaux ont permis l'émergence puis la quasi-généralisation d'offres à très haut débit. Ainsi, IRISÉ, infrastructure de fibre optique de collecte et raccordement, connecte plus de 300 établissements publics et 437 grands comptes entreprises. Ce réseau est en outre devenu un élément-clé de la couverture mobile 3G et 4G, avec le raccordement en fibre optique des points hauts des opérateurs. De même, le déploiement du réseau EUROPESSONNE (réseau FTTH – FTTO*) progresse significativement, permettant un raccordement en fibre à la fois des foyers et des entreprises dans 14 communes, en complémentarité avec les zones où interviennent les opérateurs privés. Quant au réseau SEQUANTIC, réseau de fibre optique orienté majoritairement vers les entreprises, il a favorisé l'émergence d'offres avec des débits diversifiés.

Le recours à des « plaques » intercommunales pour créer des réseaux câblés, qui ont tous été modernisés ces dernières années, permet aujourd'hui de desservir les foyers avec des offres « quadruple play », de l'ordre de 100 Mbit/s. S'y ajoute, conformément à la loi, l'ouverture de ces réseaux à la concurrence, avec des offres de location de fourreaux ou de services de gros (connectivité optique, opérateur d'immeuble, bande passante...).

Le recours systématique à la délégation de service public a permis de préserver les finances des collectivités, la très grande majorité des réseaux ayant été développée uniquement avec le financement des concessionnaires. Les subventions parfois accordées sont systématiquement liées à des situations d'enclavement numérique et au contrôle du respect des engagements pris. Par son action au plus près des besoins des villes et de leur tissu économique, le syndicat a permis le développement d'une réelle concurrence, avec des services adaptés, compétitifs et innovants, tout en garantissant l'équité de traitement, principe fondateur du service public.

*GLOSSAIRE

FTTH : « Fiber to the home » en anglais signifie « fibre déployée jusqu'à l'abonné ». C'est un moyen d'accès au très haut débit, dans lequel la fibre optique est utilisée de bout en bout jusqu'au domicile de l'abonné.

FTTO : « Fiber to the office » en anglais. Le FTTO est l'architecture conçue pour les besoins professionnels, qui permet de déployer un réseau de fibre optique dédié pour raccorder les entreprises et établissements publics. Elle permet une gestion fine qui garantit un temps de rétablissement rapide et une qualité de service.

« Le SIPPEREC gère des réseaux très haut débit pour le tiers de la population francilienne »¹

¹Source : Rapport de la Chambre régionale des comptes, p.5 et 6.



3 RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) DÉVELOPPÉS PAR LE SIPPEREC
SONT CONSTITUÉS EXCLUSIVEMENT DE RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE DE BOUT EN BOUT.

IL S'AGIT DES RÉSEAUX IRISÉ, SEQUANTIC, EUROP'ESSONNE.

①

LE RÉSEAU IRISÉ

compte **près de 1000 km de fibre optique** et permet aujourd'hui à de nombreuses entreprises et sites publics (hôpitaux, universités, mairies...) de bénéficier de services de connectivité optique.

②

LE RÉSEAU SEQUANTIC

compte **800 km de fibre optique** et dessert pour sa part plus de 900 sites (entreprises et sites publics) qui peuvent ainsi bénéficier des offres de service très haut débit, proposées par une cinquantaine d'opérateurs. Le réseau dessert également plus de 18 000 foyers sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

③

LE RÉSEAU EUROP'ESSONNE

dessert en fibre optique **27 000 foyers** sur le territoire de la Communauté Paris Saclay. Il permet également à l'ensemble des entreprises et sites publics, installés sur les 14 communes concernées, d'accéder aux services très haut débit proposés sur le réseau.

« Des réseaux
tous bénéficiaires
en termes
de marge »¹

✱ À SAVOIR

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES A SALUÉ L'ACTION DU SIPPEREC EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'action du SIPPEREC a été reconnue dans un rapport de la Chambre régionale des comptes, publié début 2017. Évaluant l'action du syndicat de 2008 à 2014, elle rappelle que le SIPPEREC est un acteur majeur du très haut débit en Île-de-France, ses différents réseaux concernant 4,1 millions d'habitants, soit un tiers de la population de la région. La Chambre observe que ces réseaux ont commencé à être déployés avant l'appel à manifestation d'intérêt (AMII) de 2011, y voyant une réelle capacité d'anticipation. Le syndicat a également articulé ses déploiements avec ceux d'opérateurs privés, pour assurer la complémentarité de la desserte. Les résultats financiers des différentes concessions s'avèrent satisfaisants, avec un taux de marge moyen de 30 %. La Chambre observe que le SIPPEREC a opté pour la délégation de service public, qui permet de « garantir la cohérence entre la construction et l'exploitation ainsi que l'évolutivité des compétences du personnel. »

Ce rapport est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans une analyse globale de la Cour des comptes (avec l'examen de 47 projets territoriaux) du déploiement du très haut débit en France, qui s'inquiète du retard pris par le pays et de la dérive des coûts de nombreux projets de déploiement publics.

RÉSEAUX NUMÉRIQUES : UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le SIPPEREC initie les projets en très haut débit et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement, dans un souci de desserte équitable du territoire. Il propose un diagnostic sur la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que sur les conditions d'exploitation et la qualité de service. Le syndicat facilite l'accès à des marchés de "réseaux fédérateurs" et, en concertation avec les collectivités, négocie une offre plus souple et adaptée selon les besoins de leurs usagers.

● LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Le SIPPEREC propose des fiches didactiques de conseils et d'aide à la décision pour chaque collectivité adhérente, afin de les accompagner dans leur politique d'aménagement du territoire en très haut débit. Les collectivités peuvent ensuite recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires, en matière d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC prend à sa charge la coordination des études. La collectivité assure leur financement et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

● LE MARCHÉ « RÉSEAUX FÉDÉRATEURS »

Le SIPPEREC met à disposition des adhérents du groupement de commandes pour les services de communication électronique un marché intitulé « réseaux fédérateurs ». L'objectif de ce marché est d'aider les adhérents à se doter de réseaux fédérateurs très haut débit, permettant d'interconnecter les bâtiments entre eux et de collecter les flux de données qui proviennent des réseaux de capteurs.

● LA VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le SIPPEREC assure une veille permanente du secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits déjeuners d'information, comptes rendus d'information, site Internet).

● L'ACTION DU SIPPAREC A POUR OBJECTIFS DE :

- permettre aux communes de peser sur la stratégie d'aménagement numérique de leur territoire, en conservant la maîtrise et la propriété publique des réseaux construits à l'initiative du syndicat ;
- assurer la complétude de la desserte des communes sur lesquelles les réseaux SIPPAREC sont déployés en obtenant, en particulier, que soit assurée la couverture des zones pavillonnaires ;
- obtenir que les opérateurs nationaux soient utilisateurs des réseaux d'initiative publique, pour répondre aux attentes des usagers et assurer leur équilibre économique ;
- attirer l'attention du régulateur sur la situation spécifique des zones de basse densité dans les zones urbaines concernant les possibilités de financement des Réseaux d'initiative publique (RIP) ;
- prendre en compte la spécificité des Délégués de réseaux d'initiative publique (RIP) en Île-de-France, dans les réflexions de la Métropole du Grand Paris.

✱ À SAVOIR

Les concessionnaires réalisent les investissements. Ils se chargent également des travaux et de l'exploitation des réseaux pendant toute la durée de la concession et commercialisent leurs services auprès des usagers opérateurs.

Les collectivités sont quant à elles chargées de piloter localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, administrations et entreprises.



LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2020 ?

À deux ans de l'échéance fixée au 31 décembre 2020 pour une couverture intégrale du territoire régional en très haut débit, son déploiement doit encore faire l'objet d'une véritable accélération pour tenir les objectifs, même si des efforts importants ont été consentis par les opérateurs privés. Une attention particulière doit être portée sur les zones les moins denses, dans un souci d'équité et de lutte contre la fracture numérique. Les élus et les citoyens exigent plus de transparence de la part des opérateurs et des pouvoirs publics, afin de pouvoir contrôler l'effectivité des déploiements annoncés.

● BILAN DES DÉPLOIEMENTS TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC a permis aux adhérents de rencontrer, lors d'une matinée organisée le 14 décembre 2017, les opérateurs privés qui interviennent sur le territoire du syndicat, ainsi que les représentants de l'AVICCA et de la Préfecture de Région, pour faire le point sur les déploiements réalisés et les moyens prévus pour permettre l'accès au très haut débit pour tous.

La couverture en réseau FTTH est encore loin d'être généralisée sur les zones qui doivent être équipées par les opérateurs privés car à deux ans de l'échéance fixée par la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), seulement 46 % du territoire régional classé en "zone moins dense" ou en "zone très dense" était couvert en septembre 2017.

À cette occasion, le SIPPEREC a présenté les enjeux pour les Réseaux d'initiative publique (RIP) très haut débit qu'il met en œuvre sur le territoire. Le syndicat a également rappelé les attentes des collectivités concernant la transparence des déploiements engagés. Un dossier a été remis à chaque collectivité adhérente, pour présenter l'état du déploiement des réseaux très haut débit sur son territoire.

● ÉTUDE URBAINE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a publié, le 22 décembre 2017, une étude réalisée avec le concours du SIPPEREC, qui dresse un état des lieux du déploiement de la fibre optique pour le public résidentiel sur le territoire de la Métropole du Grand Paris. Cette étude confirme les disparités et retards observés sur certains territoires peu denses du territoire métropolitain.

L'étude de l'APUR a pour objectif de contribuer à l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement numérique, dont la réalisation a été confiée à la Métropole du Grand Paris par la loi NOTRe. L'APUR a souhaité s'appuyer sur l'expertise du SIPPEREC pour proposer une lecture urbaine des déploiements réalisés et à venir. Pour cela, l'APUR a croisé les données disponibles en matière

✱ À SAVOIR

LA SCORAN : RAPPEL DES OBJECTIFS

La Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), élaborée en 2012 et partagée par l'État, la Région, les Départements et les opérateurs de télécommunication, a fixé l'objectif d'apporter le très haut débit par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) à tous les Franciliens d'ici 2020, grâce à la complémentarité des initiatives privées et publiques sur le territoire francilien.

de très haut débit avec les bases de données urbaines (population, tissu urbain, logement, ZAE, entreprises) dont elle dispose. Dans le cadre d'un partenariat, le SIPPEREC, adhérent à l'APUR, a ainsi mis à disposition des équipes de l'APUR des données concernant les réseaux publics très haut débit, déployés à l'initiative du syndicat. Il a également partagé sa vision des grands enjeux de la couverture très haut débit du territoire.

Parmi ses principales conclusions, l'étude relève notamment des contrastes importants dans la couverture en fibre optique du territoire métropolitain : si 64 % des locaux sur le territoire de la Métropole sont aujourd'hui éligibles à des offres FTTH à 100 Mbit/s, la proportion atteint 78 % sur Paris intra-muros (75), 82 % sur l'EPT Grand Paris Seine Ouest (92), mais seulement 18 % sur l'EPT Paris Terres d'envol (93) et 22 % sur l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (94).

L'étude confirme également les retards de déploiement sur certaines zones moins denses en termes d'habitat : si 26 % des logements de la Métropole du Grand Paris sont situés en zone moins dense AMII ou en poche de basse densité de la zone très dense, ces logements représentent aujourd'hui 52 % des logements non éligibles à la fibre optique, signe du faible empiètement des opérateurs privés à déployer leur réseau sur ces zones.



« L'Île-de-France est, elle aussi, concernée par la fracture numérique des territoires. Et il est impératif que les opérateurs répondent aux défis du très haut débit pour tous d'ici 2020 et soient transparents sur les déploiements engagés et en projet. »

LAURENT GEORGES

Directeur général du SIPPEREC



Un compte-rendu de cette matinée est en ligne sur le site internet sipperec.fr



Le petit déjeuner organisé par le SIPPEREC le 14 décembre 2017, sur l'avancement des déploiements du très haut débit, a réuni une centaine de participants.

● ÉLABORATION DU SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le SIPPEREC est amené à contribuer régulièrement à l'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement numérique et participe activement à son comité de pilotage. Dans ce cadre, il a formulé ses observations et propositions de compléments en vue d'enrichir le projet de schéma, suite à la présentation par la Métropole du Grand Paris du rapport liminaire relatif à l'état des lieux en matière d'infrastructures numériques (fixes et mobiles) sur le territoire métropolitain.

Le SIPPEREC a pointé certaines carences concernant notamment le diagnostic de la couverture en réseau très haut débit fixe, qui ne prenait pas suffisamment en compte l'apport des réseaux publics très haut débit dans l'aménagement numérique du territoire métropolitain. Le document se concentre essentiellement sur le déploiement des réseaux de fibre optique à l'abonné grand public (FTTH), sans prendre en compte l'apport des réseaux câblés modernisés qui permettent d'apporter le très haut débit dans un nombre important de foyers métropolitains (540 000 foyers raccordables pour les seuls réseaux câblés gérés dans le cadre de concessions par le syndicat). De la même façon, le document ne pointe pas de façon précise les retards de déploiement observés sur certains quartiers pavillonnaires de la zone très dense ou de la zone AMII et ne propose pas des mesures adaptées en vue de mettre en place un suivi et un contrôle rigoureux des déploiements réalisés par les opérateurs sur ces territoires. La Métropole du Grand Paris a ouvert une phase officielle de concertation auprès de l'ensemble des collectivités du territoire, du 15 mai au 10 juillet 2018. Elle sera suivie d'une seconde phase de concertation auprès des citoyens d'octobre à décembre 2018.



L'avis du SIPPEREC

Le déploiement et la performance des réseaux d'initiative publique concourent à entretenir une saine concurrence sur le marché de l'accès au très haut débit et aux services numériques associés.

● FIN DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC OPALYS

Le SIPPEREC a, en juin 2017, mis fin à la délégation de service public OPALYS, un réseau de desserte en fibre optique jusqu'à l'abonné, dont le développement était entravé depuis plusieurs années par des contentieux avec le délégataire.

Après avoir suspendu ses déploiements en 2012, le délégataire OPALYS Telecom (SFR Collectivités) avait ouvert un contentieux en 2015, en vue d'obtenir la résiliation de la délégation de service public. Les pénalités émises à deux reprises par le SIPPEREC, contestées par le délégataire, ont été validées par le tribunal administratif de Paris, puis la Cour administrative d'appel de Paris.

Après de longues négociations, le SIPPEREC et OPALYS Telecom se sont mis d'accord sur un protocole permettant la résiliation anticipée de la délégation de service public OPALYS et la cession du réseau au délégataire. Ce protocole d'accord est équilibré entre les deux parties, il rend toute liberté d'intervention aux 13 communes concernées et au SIPPEREC pour déployer le très haut débit. Il permet également au syndicat de rechercher des solutions alternatives pour pallier les risques de défaillance des opérateurs privés, qui pourraient tarder à déployer leurs réseaux FTTH dans certains secteurs, notamment les moins denses.

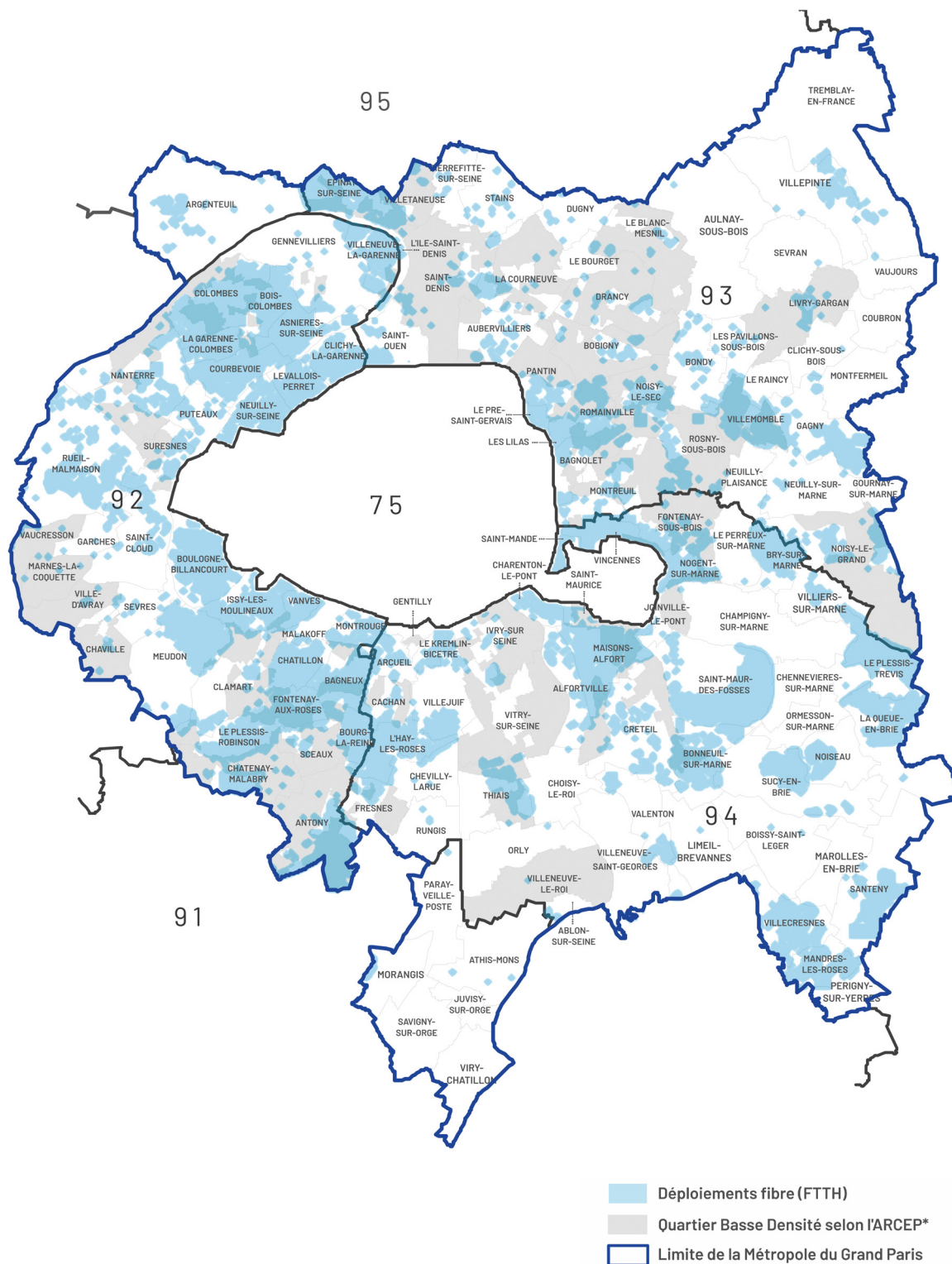
Le SIPPEREC s'engage à verser au délégataire une indemnité correspondant aux seuls investissements réalisés non encore amortis. De son côté, OPALYS a reversé au SIPPEREC la part de la subvention d'investissement initiale non encore amortie. Cette transaction a été validée par l'administration fiscale et France Domaine, chargé d'estimer la valeur économique du réseau.

Au final, ce réseau d'initiative publique a permis d'aménager sur 13 communes l'accès au très haut débit, avec 36 000 prises FTTH déployées sur le territoire pour 600 000 € de subventions amorties et sans rien coûter aux communes. Le service très haut débit continue d'être délivré aux usagers, même s'il n'est plus désormais assuré par un service public.

*GLOSSAIRE

ARCEP : une Autorité administrative indépendante (AAI) chargée d'assurer la régulation des secteurs des communications électroniques et des postes. Elle est indépendante des acteurs économiques et du pouvoir politique.

LES DÉPLOIEMENTS DES RÉSEAUX FIBRE GRAND PUBLIC (FTTH) SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Le SIPPEREC gère 13 réseaux câblés sur 43 communes. Confiés à NC Numericable, les réseaux câblés sont en constante évolution et permettent de délivrer des services "triple play" (téléphone, TV, Internet) à 100 Mbit/s. Le syndicat continue de discuter avec le délégataire (Numéricable/SFR) des modalités de poursuite de la modernisation des réseaux.

● MODERNISATION DES RÉSEAUX CÂBLÉS

Déployés pour l'essentiel au début des années 2000, ces réseaux câblés utilisent une ingénierie différente de celles des réseaux de fibre optique à l'abonné, puisqu'ils utilisent le câble coaxial pour la desserte de l'abonné sur les derniers mètres. Pour autant, ces réseaux ont tous été modernisés depuis 2012, permettant de délivrer des services très haut débit, proches de ceux proposés sur les réseaux en fibre jusqu'à l'abonné. Tous les réseaux câblés proposent désormais des offres à 100 Mbit/s. Numericable, filiale du groupe ALTICE, a annoncé, début 2017, son souhait de poursuivre la modernisation des réseaux câblés, afin de porter rapidement leur débit jusqu'à 1 Gbit/s, répondant ainsi au projet de l'Union européenne d'aller « vers une société européenne du Gigabit ».

● PLAQUES NORD ET SUD : L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT EST GÉNÉRALISÉ POUR UN NOMBRE SIGNIFICATIF DE FOYERS MÉTROPOLITAINS

Avec la fibre optique, le câble est l'autre réseau fixe d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC a mobilisé le concessionnaire, ainsi que des acteurs publics, comme le Département du Val-de-Marne, pour financer la modernisation de réseaux construits dans les années 2000. Aujourd'hui, les débits sont de l'ordre de 100 Mbit/s en voie "descendante" et de 10 Mbits/s en voie "remontante".

Les réseaux sont ouverts à la concurrence, permettant ainsi l'arrivée de nouveaux services et des prix attractifs.



● LE SIPPEREC PRÉPARE LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE LA PLAQUE SUD

Confié à Numericable (groupe ALTICE), le contrat de délégation de service public arrive à expiration en novembre 2019. Le SIPPEREC prépare donc le renouvellement de cette concession, en formulant diverses hypothèses : prolongation en contrepartie de nouveaux investissements, mise en concurrence, reprise en régie, constitution d'une société publique locale.

L'étude conjointe réalisée avec la Caisse des dépôts confirme que la poursuite de la modernisation des réseaux câblés, afin de porter leur débit à 1 Gbit/s, est rendue nécessaire par la concurrence des réseaux FTTH (fibre optique de bout en bout). Les discussions avec le délégataire vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2018, afin de permettre au syndicat de choisir la meilleure option possible, garantissant aux communes concernées à la fois une dynamique d'innovation et le maintien des exigences de service public.

● L'ACQUISITION DE NOUVEAUX RÉSEAUX

En complément des plaques nord et sud, plusieurs Villes ont confié au SIPPEREC la reprise de leurs réseaux, son expertise garantissant une optimisation des délégations de service public. Le syndicat en est désormais autorité concédante : il contrôle l'activité du concessionnaire et en rend compte régulièrement aux villes concernées. Onze Villes (Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, L'Haÿ-les-Roses, Marolles-en-Brie, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont) ont transféré leurs réseaux câblés au SIPPEREC, pour un total de 122 897 prises. Ces réseaux ont également été modernisés afin de généraliser l'accès au très haut débit.

✱ À SAVOIR

La concession de la plaque nord court jusqu'en décembre 2023, tandis que celle de la plaque sud expire en novembre 2019.

En **2017**

13 réseaux câblés
sur 43 communes



+de **540 000** foyers
raccordés

73 536 abonnés TV



78 697 abonnés
internet

78 248 abonnés
téléphonie



COMMISSION « RÉSEAUX CÂBLÉS »

CO-PRÉSIDENTE PAR :

Christian FAUTRE, Premier Vice-président, Maire de Champigny-sur-Marne

Jacques BOUVARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny

Éric AUVRAY, Délégué de Villetaneuse

Sylvain BERRIOS, Délégué de Saint-Maur-des-Fossés

Benoît BLOT, Délégué du Plessis-Robinson

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis

Gaëlle CERF, Déléguée de Saint-Ouen

David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine

Jean-François CHAZOTTES, Délégué d'Orly

Michel CIBOT, Délégué de Malakoff

Anthony DAGUET, Délégué d'Aubervilliers

Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR, Délégué de Fontenay-sous-Bois

André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue

Patrick DOUET, Délégué de Bonneuil-sur-Marne

François DUCCELLIER, Délégué de Villejuif

Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes

Jacques GODARD, Délégué du Bourget

Ali ID ELOUALI, Délégué de Choisy-le-Roi

Patrick KONIECZNY, Délégué d'Épinay-sur-Seine

Gahnia LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre

Patrick LEROY, Délégué de Rungis

Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve

Albertino RAMAEL, Délégué de Vitry-sur-Seine

Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil

Pierre RENAULD, Délégué de Bezons

Didier SEGAL-SAUREL, Délégué de Pantin

Carl SEGAUD, Délégué de Châtenay-Malabry

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Déléguée de Stains

Florence TORRECILLA, Déléguée de Marolles-en-Brie

Pierre VACANT, Délégué de L'Île-Saint-Denis

Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne

Manuel ZACKLAD, Délégué des Lilas

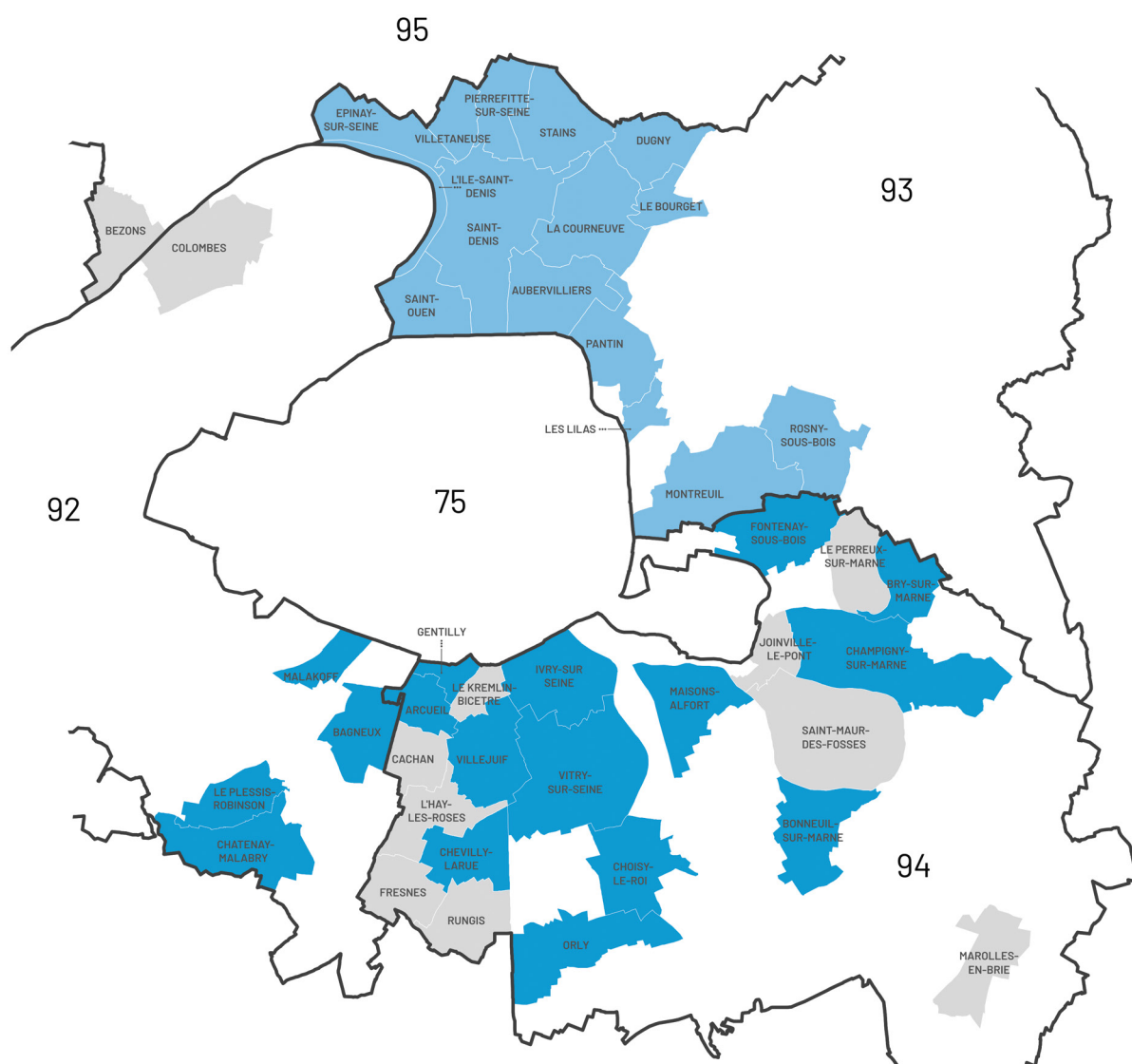
Romain ZAVALLONE, Délégué d'Ivry-sur-Seine

13 concessions de réseaux câblés,
dans un périmètre de 43 communes :

15 VILLES POUR LA PLAQUE NORD

17 VILLES POUR LA PLAQUE SUD

11 RÉSEAUX TRANSFÉRÉS AU SYNDICAT



 Plaque nord
 Plaque sud
 Concessions transférées

LE RÉSEAU IRISÉ

Le SIPPEREC est l'autorité concédante d'un réseau de fibre optique de collecte et de raccordement de grands comptes entreprises. La concession est attribuée jusqu'en juillet 2019 à IRISÉ. Le déploiement de plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP) s'appuie largement sur le réseau IRISÉ, véritable autoroute du très haut débit.

● UN RÉSEAU CONCÉDÉ DE 721 KM

Fin 2017, le réseau s'étendait sur plus de 993 km, dont les trois-quarts (721 km) situés sur le territoire de la concession du SIPPEREC. Sur le périmètre de la concession, trois kilomètres supplémentaires de réseau ont été déployés en 2017. Le taux moyen d'occupation de l'infrastructure s'établit à 39 %, en hausse par rapport au chiffre observé en 2017. IRISÉ est intervenu à 24 reprises à la suite d'incidents survenus sur le réseau et a lancé 98 opérations de dévoiement, dont une part importante (52) concerne les travaux de nouvelles lignes de transport en commun, notamment pour le futur réseau de métro du Grand Paris Express. Ces opérations sont intégralement prises en charge par les organismes concernés.

● UN AVENANT SUR L'ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Dans le cadre de l'avenant Irisé n° 17 à la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre noire, le comité syndical du 7 décembre 2017 a accepté la proposition du délégataire d'adapter la grille tarifaire en vue de répondre au plus près des attentes des usagers. Une étude comparative des tarifs proposés par la concurrence avait en effet mis en évidence que les tarifs de la délégation de service public IRISÉ se situaient dans la fourchette haute des prix du marché.

Afin de maintenir la pertinence tarifaire de ses offres, le délégataire a mis en place une baisse de 20 % sur l'ensemble des tarifs de location ou de droits d'usage (IRU*) concernant les services de Connectivité optique en fibre optique noire. Il propose également une nouvelle offre pour répondre aux besoins spécifiques en connectivité optique des établissements multi-sites sur la base de droits d'usage à long terme (IRU), d'une durée unique de 15 ans. Cette offre s'applique à la liaison et un mécanisme de dégressivité est appliqué en fonction du volume de liaisons commandées.

● PRÉPARATION DU RENOUELEMENT DE LA CONCESSION IRISÉ

Le renouvellement de la délégation de service public interviendra en juillet 2019. À cet effet, le SIPPEREC procède à une analyse financière, technique et commerciale du réseau concédé. Une analyse est en cours, visant à disposer d'un inventaire patrimonial fiable, exhaustif et localisé des ouvrages en concession.

En outre, le SIPPEREC a conduit avec la Caisse des dépôts une étude sur le devenir de la délégation de service public IRISÉ, dont la Caisse est actionnaire. L'étude conclut à l'intérêt de poursuivre l'activité existante en explorant en complément de nouvelles pistes de développement (offres à destination des entreprises, offres dédiées pour l'Internet des objets, la collecte des futurs sites 5G mobile et le raccordement de data centers). Il est envisagé de procéder à la prolongation du contrat existant, afin de revoir les tarifs et mettre en œuvre un programme de travaux de densification du réseau. Cela permettrait d'assurer la compétitivité et la pérennité du service concédé, tout en réglant le différend avec le délégataire concernant la classification et l'amortissement des biens de retour de la concession.

*GLOSSAIRE

IRU : « Indefeasible right of use » ou « droit d'usage irrévocable ». Il permet d'utiliser une partie des capacités d'un réseau, notamment en fibre optique, sur une période de temps déterminée. Les IRU acquis bénéficient de dispositions comptables les assimilant largement à des investissements.
LAN (Local Area Network - Réseau local) : Réseau local situé dans une zone réduite telle qu'un bâtiment. On parle de réseau local étendu lorsque ce réseau relie des ordinateurs appartenant à un même réseau, par exemple les EPLE (Établissements publics local d'enseignement) d'une même collectivité, mais situés dans des bâtiments distants.

🎯 RÉSEAU IRISÉ : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE : IRISÉ (SFR Collectivités)

OBJET : Établissement et exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre optique

PÉRIMÈTRE : Communes adhérentes à la compétence réseaux numériques

SERVICES : Connectivité optique (fibre noire) et bande passante (services Lan to Lan*)

CARACTÉRISTIQUES : 721 km de fibre optique déployés sur le périmètre de la concession (993 au total sur le territoire Francilien)



Installation
du réseau IRISÉ

LE RÉSEAU SEQUANTIC

Le SIPPEREC est l'autorité concédante du réseau de fibre optique orienté en priorité vers les entreprises de type PMI/PME et les sites publics, confié à SÉQUANTIC Telecom (groupe Covage).

- **ADAPTATION DU CATALOGUE DE SERVICES ET DE LA GRILLE TARIFAIRE**

En vue de s'adapter à un marché marqué par une forte concurrence sur les prix des offres de fibre optique destinées aux utilisateurs professionnels, la société SEQUANTIC Telecom a fait évoluer, en 2017, le catalogue de services et la grille tarifaire de la délégation de service public SEQUANTIC. Les évolutions tarifaires sont favorables aux clients de Covage car elles sont essentiellement constituées de baisse de prix, permettant un meilleur positionnement vis-à-vis de la concurrence.

Les évolutions proposées par le délégataire sont marquées notamment par l'ajout de nouveaux services de transport de bande passante Ethernet à destination des professionnels, par une évolution de l'offre de Fibre optique noire (FON), et une simplification du dispositif des frais de raccordement.

- **COMPLÉTUDE DES RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE À LONGPONT-SUR-ORGE**

La Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne s'est tournée vers le SIPPEREC, afin d'étudier la prise en charge du déploiement complémentaire FTTH sur la commune de Longpont-sur-Orge, délaissée par les opérateurs commerciaux d'envergure nationale (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free). Ce projet a été concrétisé par la signature de l'avenant 14, notifié le 29 juin 2017. Le périmètre est estimé à 1400 prises. Le projet prévoit le déploiement sur un an de 16,5 km de réseau de desserte et 3,4 km de transport, et la création de 345 points de branchement. L'investissement est estimé à 834 217 € HT et bénéficie d'une subvention à hauteur de 62 %.

- **PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DU RÉSEAU**

Un avenant a été adopté par le SIPPEREC en vue de réaménager l'infrastructure optique du réseau FTTH déployé sur le périmètre de la délégation de service public SEQUANTIC. Sur le territoire des dix communes de Cœur d'Essonne Agglomération, équipées en réseau FTTH par SEQUANTIC, 43 points de mutualisation seront redéployés en armoires de rue. Le programme de travaux nécessaire au réaménagement de ce réseau prévoit un investissement maximum de 3,883 millions d'euros, financé intégralement par le délégataire. Ces travaux, réalisés dans un délai de 14 mois, ont pour objectif de mettre à niveau l'ingénierie du réseau SEQUANTIC, afin de faciliter l'arrivée des Opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN). Ils devraient également contribuer à améliorer l'exploitation commerciale du réseau en réduisant les délais de raccordement des futurs abonnés.

👁 RÉSEAU SEQUANTIC : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE :

SEQUANTIC Telecom (COVAGE)

OBJET :

Établissement et exploitation d'un réseau fibre jusqu'à l'abonné, en priorité vers les entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE :

- Communes adhérentes à la compétence télécoms et potentiel de 32 000 entreprises raccordables
- Avenants de 2013, 2015 et 2016 : desserte de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, des communes d'Argenteuil, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, de la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, de la commune de Longpont-sur-Orge

SERVICES :

- Liaisons d'accès FTTO, passives (fibre noire) et actives (BPE)
- Liaisons d'accès FTTH, passives et actives



+ de **1 100** km de fibre optique
en propre

146,5 km de fibre optique
en location

Débits symétriques jusqu'à **10** Gbit/s



35 opérateurs
actifs

1 300 sites entreprises
raccordés

Présence sur **100** communes
autour de Paris

LE RÉSEAU THD EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a confié à TUTOR, désormais propriété du groupe Covage, la conception, le déploiement, la gestion ainsi que l'exploitation d'un réseau de collecte et de desserte en fibre optique jusqu'à l'abonné en direction des sites résidentiels et des entreprises de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne. Complémentaire des déploiements réalisés par d'autres opérateurs, le réseau est en phase de commercialisation active.

● PARTICULIERS ET ENTREPRISES ENSEMBLE CONNECTÉS À LA FIBRE OPTIQUE

Entièrement constitué de fibre optique, ce réseau dessert 14 communes, dans le périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération d'Europ'Essonne (désormais intégrée au territoire de la nouvelle agglomération Paris Saclay, créée le 1^{er} janvier 2016). Il veille à une parfaite articulation avec les déploiements des opérateurs privés, en se concentrant dans les zones mal desservies par le très haut débit. Ce réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH* – FTTO*) s'étend sur les zones d'habitat résidentiel (collectifs et pavillons), les entreprises insérées dans le tissu résidentiel et celles présentes dans les zones d'activité économique. Il concerne toutes les catégories d'utilisateurs (particuliers, petites et grandes entreprises, établissements publics).

● ÉVOLUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'avenant 8, notifié le 25 avril 2017, intègre de nouvelles baisses de tarifs, une simplification des conditions d'hébergement et la mise en place d'un nouveau dispositif concernant les frais de raccordement. L'avenant 9, notifié le 23 janvier 2018, intègre quant à lui de nouvelles adaptations tarifaires pour l'offre BPE Access, un service de transport de bande passante Ethernet de 100 Mb/s symétrique, avec une garantie de 2 Mb/s en fibre optique. Ces avenants ont pour objectifs de faire évoluer la délégation de service public EUROPESSONNE, en vue de s'adapter à un marché marqué par une forte concurrence sur les prix des offres de fibre optique destinées aux utilisateurs professionnels et de pouvoir proposer aux usagers des offres plus attractives pour le raccordement des entreprises et des sites publics.

600 km de réseaux



2 807 raccords
résidentiels

● OUVERTURE COMMERCIALE DE LA PHASE 4

De 2016 à 2017, TUTOR EUROP'ESSONNE, filiale du groupe Covage, a mené à bien la couverture intégrale du territoire des quatre communes de Linas, Marcoussis, Montlhéry et Villejust, dernière phase de construction du réseau, qui court sur plus de 400 km, pour fournir des services passifs et actifs aux collectivités, établissements publics et entreprises, ainsi qu'une offre FTTH pour le grand public. Le déploiement s'est achevé le 20 mai 2017 pour les communes de Linas, Montlhéry et Villejust, et le 30 septembre 2017 pour les premières poches de Marcoussis. L'ouverture commerciale de la phase 4 du réseau très haut débit sur le territoire des quatre communes de Linas, Marcoussis, Montlhéry et Villejust. Au 31 décembre 2017, TUTOR EUROP'ESSONNE avait mis en service 153 raccordements (134 services actifs et 19 passifs) pour des usagers professionnels et publics et 2 807 raccordements pour des usagers résidentiels.

99 personnes étaient présentes à la journée d'information organisée le 20 mai 2017, à Villejust.

🕸 RÉSEAU THD EUROP'ESSONNE : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE :

TUTOR EUROP'ESSONNE (groupe Covage)

OBJET :

Établissement et exploitation d'un réseau fibre à l'abonné résidentiel (FTTH) et entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE :

14 communes de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne

SERVICES :

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives

Liaisons d'accès FTTO passives (fibre noire) et actives



● SUCCÈS DES RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE PARIS SACLAY

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique sur tous les sites résidentiels de la Communauté d'agglomération Paris Saclay, le SIPPEREC et Covage ont organisé quatre réunions publiques en mai 2017, à Linas, Villejust, Marcoussis et Montlhéry. À cette occasion, les opérateurs ont pu présenter leurs offres en très haut débit qu'ils commercialisent sur le réseau public EUROPESSONNE. Ces manifestations ont rencontré un vif succès, rassemblant près de 1000 personnes intéressées par les perspectives d'éligibilité de leur logement au très haut débit.

*GLOSSAIRE

FTTO : « Fiber to the office » en anglais. Le FTTO est l'architecture conçue pour les besoins professionnels, qui permet de déployer un réseau de fibre optique dédié pour raccorder les entreprises et établissements publics. Elle permet une gestion fine qui garantit un temps de rétablissement rapide et une qualité de service.

FTTH : « Fiber to the home » en anglais signifie « fibre déployée jusqu'à l'abonné ». C'est un moyen d'accès au très haut débit, dans lequel la fibre optique est utilisée de bout en bout jusqu'au domicile de l'abonné.

● PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DU RÉSEAU

Un avenant a été adopté, en juin 2018, par le SIPPEREC en vue de réaménager l'infrastructure optique du réseau FTTH déployé sur le périmètre de la délégation de service public EUROPESSONNE. Sur le territoire des 14 communes de la Communauté d'agglomération Paris Saclay concernées par le déploiement du réseau EUROPESSONNE, 52 points de mutualisation seront ainsi redéployés en armoires de rue, tandis que 25 resteront localisés à l'intérieur des nœuds de raccordement optique. Le programme de travaux nécessaire au réaménagement de ce réseau prévoit un investissement maximum de 2,339 millions d'euros, financé intégralement par le délégataire. Ces travaux, réalisés dans un délai de 12 mois, ont pour objectif de mettre à niveau l'ingénierie du réseau EUROPESSONNE, afin de faciliter l'arrivée des opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN). Ils devraient également contribuer à améliorer l'exploitation commerciale du réseau, en réduisant les délais de raccordement des futurs abonnés.



✱ À SAVOIR

UN DÉPLOIEMENT EN 4 ÉTAPES

Mené en plusieurs étapes, le déploiement du réseau est désormais achevé.

- 1&2 desserte de 8 107 sites professionnels et déploiement du réseau d'accès pour 11 000 sites résidentiels (Ballainvilliers, Champlan, Épinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois et Saulx-les-Chartreux)
- 3 extension du réseau FTTH à plus de 10 000 sites résidentiels supplémentaires (Chilly-Mazarin, Longjumeau, Nozay et Villebon-sur-Yvette)
- 4 extension du réseau FTTH à 2 419 sites utilisateurs finals professionnels et à 10 300 sites résidentiels supplémentaires (Monthéry, Marcoussis, Linas et Villejust)

En **2011** signature de la convention de délégation de service public

10 500 sites professionnels éligibles



36 000 prises FTTH raccordables à terme

35 opérateurs présents

DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

En complément de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de télécommunication, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils afin de favoriser l'arrivée du très haut débit pour tous. Il contrôle et perçoit la redevance due aux communes par les opérateurs télécoms, qui s'est élevée à 1,8 million d'euros en 2017.

● LA GESTION DE LA RODP TÉLÉCOMS

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunication et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé, dès 1997, un guichet unique pour contrôler et percevoir la Redevance d'occupation du domaine public due aux communes par les opérateurs télécoms (RODP Télécoms). Le SIPPEREC reverse 95 % de cette redevance aux communes et garde 5 % pour financer le fonctionnement de l'activité.

● L'ACCOMPAGNEMENT DES AMÉNAGEURS

Le SIPPEREC propose aux aménageurs de les accompagner pour : créer un réseau d'infrastructures de télécommunication, destiné aux collectivités, en coordination avec les opérateurs télécoms ; calibrer la desserte électrique et maîtriser les budgets de raccordement à l'électricité des nouveaux bâtiments construits, dans le cadre d'opérations d'aménagement.

● L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les collectivités qui le souhaitent peuvent confier au SIPPEREC la gestion, le contrôle et la maintenance de leurs infrastructures publiques de télécommunication. Le syndicat met ces infrastructures à disposition de tous les opérateurs télécoms, de manière transparente et non discriminatoire.

93 communes

bénéficient des services du SIPPEREC

Montant de la RODP télécoms collecté :

1,8 million d'euros

40 communes

bénéficient du service « exploitation des infrastructures publiques de télécommunication »





L'ACCÈS SIMPLIFIÉ AU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT POUR LES COMMUNES

Interview de Thérèse Leroux
Maire de Villiers-sur-Orge (91)



RETROUVEZ PROCHAINEMENT CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO DU SIPPAREC
SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPAREC ENERGIES & NUMÉRIQUE

• REGARDS D'EXPERTS

“ La Communauté d'agglomération du Val d'Orge
s'est rapprochée du SIPPAREC pour aider notre
Ville et d'autres communes à déployer la fibre.

**LE SIPPAREC NOUS A PERMIS
DE FOURNIR LA FIBRE AUX
HABITANTS ET AUX ENTREPRISES
DE NOTRE TERRITOIRE. ”**

“ Le problème du haut débit est la complétude du réseau sur une ville entière. **AVEC L'AIDE DU SIPPEREC, NOUS NOUS ENGAGEONS POUR QUE LES 5 SECTEURS QUI COMPOSENT NOTRE VILLE SOIENT COUVERTS À 100 % PAR LE RÉSEAU HAUT DÉBIT D'ICI FIN 2020.** ”



LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS
Interview de Serge Franceschi
Adjoint au Maire d'Alfortville (94)



RETROUVEZ CETTE INTERVIEW
AINSI QUE TOUT LE CONTENU VIDÉO
DU SIPPEREC SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :
SIPPEREC ENERGIES & NUMÉRIQUE



338

millions d'euros d'achats publics mutualisés, réalisés par an par le SIPPEREC

300

marchés en cours

583

collectivités et établissements publics adhérents à l'un des trois groupements de commandes

JUSQU'À 50 %

d'économie réalisée sur certaines prestations, grâce aux économies d'échelle et aux négociations du SIPPEREC

ÉDITO

LE SIPPEREC

ÉLECTRICITÉ

ÉNERGIES RENOUVELABLES

VILLE CONNECTÉE

RÉSEAUX NUMÉRIQUES

P.126 ACHATS MUTUALISÉS

P.128 SIPPEREC crée SIPP'n'CO

P.130 L'offre de services numériques

P.132 L'offre de Transition énergétique

P.134 L'achat d'électricité

LISTE DES DÉLÉGUÉS



ACHATS MUTUALISÉS

LA MUTUALISATION AU SERVICE DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

Pour faciliter l'acquisition par les collectivités et établissements publics de produits et services de qualité aux meilleurs prix, le SIPPAREC propose une offre de mutualisation des achats. Cette offre organisée jusque-là en trois groupements de commandes connaît des évolutions avec la création d'une centrale d'achat SIPP'n'CO, pour encore mieux accompagner les acteurs publics dans leurs projets en faveur de la transition énergétique et numérique. Seul l'achat d'électricité est maintenu en groupement de commandes.

LE SIPPAREC CRÉE SIPP'N'CO

Jusqu'à présent, le SIPPAREC était coordonnateur de plusieurs groupements de commandes pour l'achat d'électricité et la maîtrise de l'énergie, les services de communication électronique et les systèmes d'information géographique. À partir du 1^{er} janvier 2019, SIPP'n'CO, la nouvelle centrale d'achat du SIPPAREC, prendra progressivement en charge la passation des marchés relatifs à ces domaines, sauf pour l'achat d'électricité qui sera encore géré par le groupement de commandes.

• UNE EXPERTISE MUTUALISÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE FRANCILIEN

Les évolutions des besoins des collectivités, des offres des entreprises industrielles et de services, mais aussi des compétences des équipes du syndicat, ont conduit à étendre progressivement le périmètre des biens et services proposés par ces groupements. Ainsi, dans la mesure où le SIPPAREC étend régulièrement son champ d'activité et qu'il souhaite rester un acteur majeur de la mutualisation des achats en Île-de-France, le comité syndical du 22 juin 2017 a approuvé, par délibération, la création d'une centrale d'achat du SIPPAREC pour le compte de ses adhérents et des autres acheteurs d'Île-de-France,



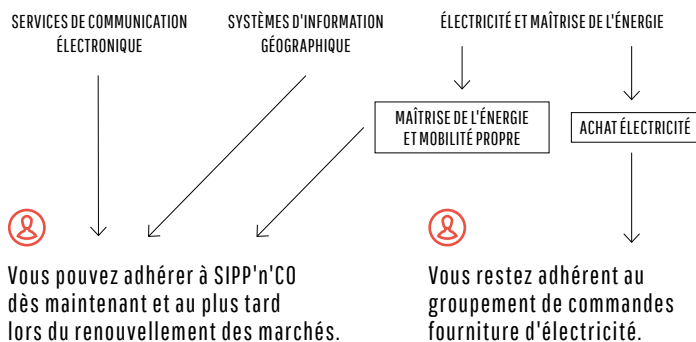
afin de prendre en compte efficacement leurs besoins tout en assurant la sécurisation des procédures de passation des marchés publics.

De ce fait, SIPP'n'CO va se substituer progressivement aux groupements de commandes pour les services de communication électronique, les systèmes d'information géographique, et la maîtrise de l'énergie et la mobilité propre, au fur et à mesure de la passation des nouveaux marchés. Seul l'achat d'électricité est conservé en groupement de commandes, compte tenu de sa spécificité.

Les offres des trois groupements de commandes sont réorganisées en huit bouquets de services constitués par thématique de besoins sur les deux domaines de compétences du SIPPAREC.

QUI PEUT ADHÉRER À SIPP'N'CO ET À QUEL MOMENT ?

• VOUS ÊTES ADHÉRENT AU GROUPEMENT DE COMMANDES



• VOUS N'ÊTES PAS ADHÉRENT AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES DU SIPPAREC

SIPP'n'CO est ouvert aux acteurs publics situés en Île-de-France : la Région, Départements, EPCL, EPT, Communes, EPL, syndicats, chambres consulaires, OPH, GIP, académies de l'Éducation nationale, collèges, CCAS, CIAS, MDHP, universités, établissements publics, hôpitaux, ainsi qu'à des organismes privés situés également en Île-de-France (associations d'intérêt général, SA HLM, SEM, EPIC).

Ⓜ Votre adhésion à SIPP'n'CO peut être effective dès maintenant et au plus tard lors du renouvellement du ou des marché(s) de votre choix.

LES AVANTAGES DE FAIRE APPEL À L'ACHAT MUTUALISÉ DU SIPPAREC

- ⊕ l'accès à un panel de marchés large et diversifié ;
- ⊕ des économies substantielles et une maîtrise des dépenses ;
- ⊕ un service à la carte grâce à une offre organisée par famille d'usages que vous pouvez solliciter selon vos besoins ;
- ⊕ des conseils et un suivi d'interlocuteurs spécialisés ;
- ⊕ des marchés clé-en-main qui permettent à la collectivité de se concentrer sur ses projets ;
- ⊕ un traitement « grand compte », quelle que soit la taille de la collectivité (réactivité des opérateurs, prix concurrentiels...), et de coûts réduits grâce aux économies d'échelle réalisées ;
- ⊕ une relation de proximité et de qualité appuyée sur une connaissance du territoire et des domaines numériques et énergétiques, ainsi que de retours d'expériences entre collectivités ;
- ⊕ des services d'information, de veille et d'accompagnement (Web conférences, formations, matinées de rencontres, supports pédagogiques...).

L'OFFRE DE SERVICES NUMÉRIQUES

Le SIPPEREC via les Groupements de commandes pour les services de communication électronique (GCSCE) et SIG-Données, puis SIPP'n'CO à compter du 1^{er} janvier 2019, permet à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services diversifiés et performants à des prix très compétitifs pour des services numériques via de nombreux marchés. Ils couvrent l'ensemble des besoins des acteurs publics locaux dans le domaine numérique.

● LES SERVICES DE « TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE »

Pour satisfaire la diversité des besoins en téléphonie fixe et mobile des collectivités, le SIPPEREC propose plusieurs marchés de téléphonie qui arrivent à échéance fin 2018. Aussi, pour garantir la continuité de services, l'année 2017 a été en grande partie consacrée à la préparation des nouveaux marchés, avec un nouvel allotissement pour répondre à deux préoccupations majeures : améliorer la lisibilité des marchés à disposition, avec une construction des lots par usage et non plus par technologie, et continuer d'assurer une bonne mise en concurrence dans un domaine à fortes variations tarifaires et qui nécessite une grande attention au niveau du contenu des services proposés dans les marchés. Il s'agira de répondre aux besoins suivants :

- la téléphonie fixe : accès téléphoniques des sites principaux (hôtel de ville, etc.) et des petits sites (écoles, gymnase, etc.), ou encore de gestion technique (alarmes, ligne ascenseur, etc.)
- la téléphonie mobile ;
- la téléphonie spécifique : services téléphoniques « historiques » (accès Numéris, points phone, lignes spéciales, création de têtes de ligne, etc.) ou encore, les numéros spéciaux (SVA) et applications vocales interactives (N° vert, etc.) ;
- la téléphonie sans support et à la demande (TaaS) : téléphonie dans le Cloud.

● LES SERVICES NUMÉRIQUES AUX CITOYENS ET À L'ADMINISTRATION

Les différents usages du numérique se développent rapidement dans la société. Par ailleurs, les services numériques peuvent se révéler une source d'optimisation des ressources et une opportunité pour satisfaire de nouveaux besoins citoyens et/ou d'usage de la Ville. Dès lors, il apparaît nécessaire au SIPPEREC de renforcer en permanence l'offre de services proposée dans ce domaine, pour répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins à venir des adhérents via plusieurs marchés. Ces marchés permettent de proposer :

- les services désormais indispensables, en matière d'infrastructures et de réseaux internet (connexion, services TV, Cloud, antivirus, etc.) ;
- des Outils de relation avec les citoyens (ORC) : solutions digitales pour interagir avec la population (portail mairie, etc.) ;
- des équipements numériques des établissements scolaires et des lieux de formation ;
- vidéoprotection et services de sécurité des biens et des personnes ;
- service de diffusion et d'exploitation des données.

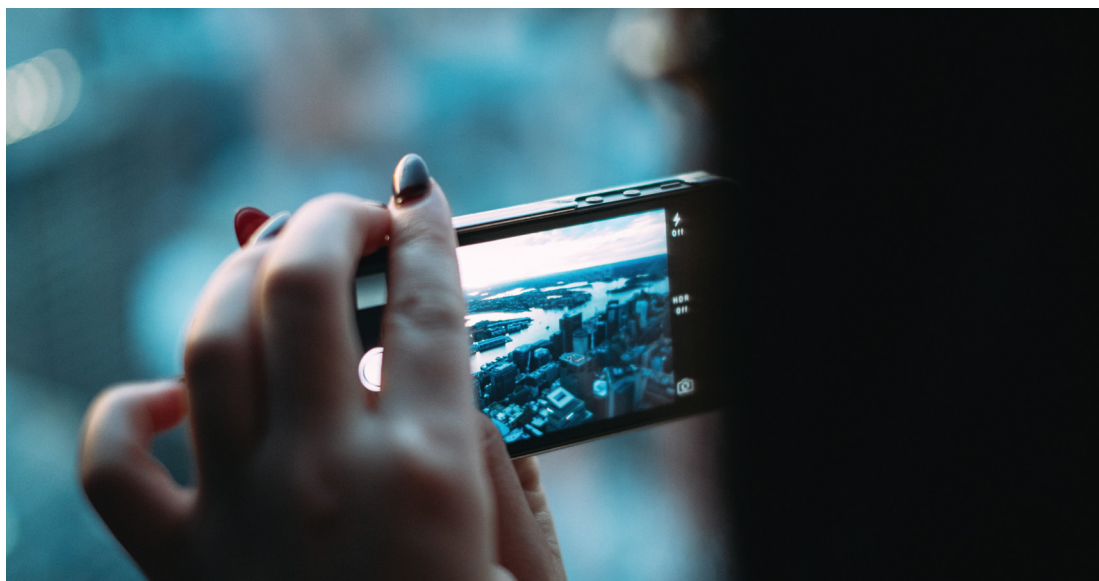
**GROUPEMENTS
DE COMMANDES
AU 1^{ER} JUILLET 2018**

Services de communication
électronique

325 adhérents

Systèmes d'information
géographique et données

57 adhérents



● UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA VILLE CONNECTÉE

Le SIPPEREC souhaite favoriser le partage de données et permettre aux collectivités de s'engager dans la ville connectée à moindre coût. Sur ces enjeux, l'année 2017 a été essentiellement consacrée au recueil des besoins des collectivités et à la préparation et au lancement des consultations, avec le souci de renforcer la visibilité des marchés et la préoccupation d'assurer l'exhaustivité de l'offre jusque-là proposée, notamment pour :

- une mise en conformité à moindre coût avec les obligations sur la diffusion des données et les enjeux d'open data ;
- une exploitation mutualisée, l'analyse et la réutilisation des données pour favoriser l'innovation territoriale ;
- une meilleure connaissance du territoire à travers l'analyse de données, notamment en termes de gestion de services techniques impliquant des tiers (délégation de service public, marchés publics, etc.).

En décembre 2017, le SIPPEREC a organisé un atelier d'intelligence collective sur le Cloud communautaire pour faire émerger 5 prototypes mutualisés qui seront expérimentés en 2018 (fédération de serveurs, outils collaboratifs, plan de reprise d'activité partielle, sauvegarde, connaissance, etc.).

● DES SOLUTIONS POUR LA MISE EN PLACE ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le SIPPEREC propose aux adhérents une palette d'outils d'aide à la décision pour gérer leur territoire, mais aussi communiquer auprès du grand public via plusieurs marchés, a été relancée et enrichie en 2017 :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place ou l'évolution d'un SIG ;
- acquisition de logiciels SIG et prestations associées ;
- prestations de collecte, traitement et intégration de données SIG ;
- portail cartographique ;
- prises de vue aériennes.

● DES PRESTATIONS TECHNIQUES POUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE

Le SIPPEREC propose des prestations pour mieux connaître le patrimoine de la ville : réseaux, bâtiments, géomètre-expert... dont les marchés ont été relancés au 1^{er} semestre 2018 :

- assistance à la gestion des Déclarations de travaux (DT) et Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), pour faciliter la détection et la cartographie des réseaux présents en sous-sol avant de commencer des travaux ;
- détection, cartographie et marquage/piquetage des réseaux ;
- prestations topographiques et géomètres ;
- diagnostic de la présence d'amiante et d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les voiries, qui permet aux collectivités de répondre à leur obligation de diagnostiquer la présence d'amiante dans les couches supérieures de la voirie, avant de réaliser des travaux.

L'OFFRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À partir de janvier 2019, les marchés liés à la transition énergétique du groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie seront passés dans le cadre de la centrale d'achat, SIPP'n'CO. Ces marchés permettent à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services diversifiés et performants à des prix négociés pour répondre à leurs besoins dans ce domaine.

● PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le SIPPn'CO propose un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine, qui permet aux adhérents de répondre aux exigences réglementaires, d'identifier les gisements d'économie d'énergie dans les bâtiments, de planifier et de suivre l'exécution des travaux. Ce marché permettra aussi de répondre aux futurs enjeux de la loi portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), qui prévoit une réduction des consommations de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 50 % en 2050.



40 %

Objectif de réduction des consommations énergétiques d'ici 2030 dans les bâtiments tertiaires, fixé par la nouvelle réglementation de 2017



20 %

des véhicules acquis par les collectivités seront électriques ou hybrides

● PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de l'éclairage public représente un fort potentiel pour réaliser des économies d'énergie significatives. Près de 40 % des luminaires en service ont plus de 40 ans. Le SIPPn'CO propose, dans le cadre de son groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie aujourd'hui et de SIPP'n'CO demain, des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les adhérents dans la réalisation de leurs études concernant l'éclairage public via le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine et de l'éclairage public.

● MOBILITÉ PROPRE

Le plan climat du ministère de la Transition écologique vise « la fin de la vente des voitures à essence et diesel d'ici 2040 ». Une réelle opportunité pour les collectivités d'être moteur dans le développement de la mobilité propre, alors qu'elles sont désormais dans l'obligation d'avoir au moins 20 % de véhicules propres dans leur flotte.

C'est pourquoi le SIPPEREC a élargi, à partir de janvier 2017, le périmètre de ses offres de services avec une série de marchés « mobilité propre », afin d'aider les collectivités à acquérir des véhicules électriques et hybrides (automobiles, utilitaires, navettes, deux-roues, vélos...), mais aussi de s'équiper en infrastructures de charge (bornes de 3,7kVA et 7,4kVA).

Aux côtés de cette offre d'achat en mobilité propre, le SIPPEREC propose un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage comportant quatre missions complémentaires :

- une étude de diagnostic de la flotte automobile ;
- un plan de déplacement de l'administration ;
- une étude d'implantation de bornes de recharge sur le domaine privé ;
- une aide au suivi de la gestion de la flotte automobile.



En 18 mois

273 véhicules propres

et **211** bornes de recharge

ont été commandés par les collectivités via l'offre « mobilité propre » du SIPPEREC



L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2004, le SIPPEREC coordonne un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la maîtrise de l'énergie. Avec 470 adhérents, 45 000 points de livraison et une consommation annuelle de 2 TWh, le SIPPEREC figure parmi les premiers acheteurs publics français d'énergie.

● L'INTÉRÊT D'UN ACHAT « GRAND COMPTE »

L'électricité n'étant pas stockable, ses prix fluctuent en fonction du rapport entre la production et la consommation, entraînant une grande volatilité sur les marchés. En parallèle, nous observons une tendance haussière depuis maintenant deux ans, alors qu'il est de plus en plus à craindre une disparition des tarifs réglementés de vente pour les sites < 36 kVA (cf. À SAVOIR). À ces éléments de contexte national s'ajoute une forte disparité des besoins des acteurs publics et de leurs consommations, qui renforce l'intérêt pour un grand nombre d'entre eux de passer par un achat groupé. Aussi, le SIPPEREC a développé une expertise reconnue pour évaluer les besoins, les analyser et les allouer pour acheter dans les meilleures conditions, ce qui rejoint une préoccupation prégnante des collectivités de maîtrise de leurs coûts.

✱ À SAVOIR

L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ RESTE GÉRÉ DANS LE GROUPEMENT DE COMMANDES ET N'INTÈGRE PAS SIPP'N'CO.

✱ À SAVOIR

LE SIPPEREC ET LE SIGEIF SE SONT ASSOCIÉS AUTOUR D'UN OUTIL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS EN LIGNE

Cet outil intègre chaque mois les données de consommation de vos sites et les dépenses afférentes, permettant au SIPPEREC et aux adhérents de suivre au plus près l'activité des sites sans être tributaire des espaces clients des fournisseurs. Cet outil, initialement appelé « Calypteo », devient « OSE » à compter de septembre 2018 et vise, en plus des fonctions actuelles, à accompagner les adhérents sur le suivi et la validation des factures, pour faciliter la mise en œuvre des politiques de maîtrise de l'énergie.

● UN DES PREMIERS ACHETEURS PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Regroupant 470 adhérents, répartis en 45 000 points de livraison d'électricité, le groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SIPPEREC totalise quelques 2 TWh de consommation annuelle. Pour répondre à tous les types de besoins, le SIPPEREC a développé une stratégie qui permet de capitaliser l'expérience nécessaire pour faire face à la disparition des tarifs réglementés de vente.

Le groupement prend aussi en compte la spécificité des activités ou contrats de ses adhérents, dans une logique de « sur-mesure ». Il a développé au fil des années une communication efficace, permettant de s'adresser rapidement à l'ensemble des adhérents ou individuellement à l'un d'entre eux, par l'intermédiaire d'outils adaptés : réunions, lettres d'information, Web conférences mensuelles, portail dédié, logiciel de suivi et analyse des consommations.

1,5 million €

**les puissances souscrites > 36 kVA
par rapport aux marchés précédents et malgré
des évolutions réglementaires défavorables**

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES PUISSANCES SOUSCRITES > 36 KVA

Un accord-cadre visant la fourniture d'électricité aux sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA (ex-tarifs jaunes-verts) a été attribué entre juin et juillet 2017 et mis en service au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans. Au total, ces nouveaux marchés doivent couvrir les besoins de 9 000 sites et ont été répartis en neuf lots, pour une consommation annuelle de 1,7 TWh. Cet accord-cadre a été structuré afin de regrouper les points de livraison possédant les mêmes profils de consommation au sein des lots, mais aussi avec le souci de veiller à ce que chaque adhérent n'ait pas plus de deux fournisseurs à gérer. Par ailleurs, le SIPPEREC a opté pour des prix fermes sur les deux premières années du marché, et un prix indexé sur les marchés et qui sera fixé entre janvier 2018 et mi-2019, pour la troisième année du marché.

Les marchés qui s'appliquent de 2018 à 2020 sont répartis entre trois prestataires : Engie (5 lots), EDF (3 lots), et Alterna Terralis (1 lot).

1 million € d'économies

**sur les puissances souscrites < 36 kVA par rapport
aux marchés précédents et malgré des évolutions
réglementaires défavorables**

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES PUISSANCES SOUSCRITES < 36 KVA

Un accord-cadre visant la fourniture d'électricité des points de livraison des bâtiments, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, a été attribué en mai 2018, pour une durée de trois ans. Ce marché regroupe environ 21 000 points de livraison pour une consommation totale d'environ de 220 GWh. Cet accord-cadre a été décomposé en deux lots.

Les marchés attribués en 2018 et qui s'appliquent de 2019 à 2021 sont répartis entre :

- ENGIE pour 10 962 points de livraison
- XELAN pour 10 764 points de livraison

⊛ À SAVOIR

Les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz ont été jugés contraires au droit européen par le Conseil d'État, en juillet 2017, en se basant sur l'absence de fondement du motif d'intérêt général. Aussi, ils devraient disparaître au 1^{er} juillet 2023. Cette extinction est inscrite dans le projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Ces tarifs concernent actuellement 5,4 millions de particuliers et 73 000 professionnels.

Suite à cette annulation des tarifs réglementés de vente de gaz, une requête a été déposée devant le Conseil d'État par les fournisseurs alternatifs, en vue d'obtenir une décision similaire sur les tarifs réglementés de vente d'électricité. Le 4 mai 2018, le Conseil d'État a admis que "l'électricité dans un contexte de forte volatilité et s'agissant d'une énergie non substituable constitue un bien de première nécessité" et considère l'existence de TRV pour les clients domestiques justifiée.

3,5 millions €

**d'économie générée par les
marchés attribués pour la
fourniture d'électricité pour
les sites éclairage public d'une
puissance < 36 kVA, soit une
économie de l'ordre de 22%**

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES PUISSANCES SOUSCRITES < 36 KVA POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Ce marché regroupe environ 12 000 points de livraison et est exécutable jusqu'au 31 décembre 2019. Les marchés attribués en 2016 et qui s'appliquent de 2017 à 2019 sont attribués à Direct Energie.

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 27/07/2018

COMMUNES

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Vice-président du SIPPPEC
Adjoint au Maire
Richard ANANIAN
Adjoint au Maire

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Étienne CHARRIEAU
Adjoint au Maire

ARCUEIL

Daniel BREUILLER
Vice-Président du SIPPPEC
Maire
Christiane RANSAY
Adjointe au Maire

ARGENTEUIL

Benoît CLAVEL
Conseiller municipal
Marie-France LE NAGARD
Adjointe au Maire

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire
Thierry Michel ISOARD
Conseiller municipal délégué

AUBERVILLIERS

Anthony DAGUET
Adjoint au Maire
Antoine WOHLGROTH
Conseiller municipal

AULNAY-SOUS-BOIS

Fouad EL KOURADI
Adjoint au Maire
Rémy MOZER
Conseiller municipal

BAGNEUX

Yasmine BOUDJENAH
Première Adjointe
au Maire
Sidi DIMBAGA
Adjoint au Maire

BAGNOLET

Sajjad KHOKHAR
Adjoint au Maire
Daouda KEITA
Adjoint au Maire

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Adjoint au Maire

BOBIGNY

Stéphane de PAOLI
Maire
Christian BARTHOLME
Premier Adjoint au Maire

BOIS-COLOMBES

Sylvie MARIAUD
Adjointe au Maire
Philippe LE GORGEU
Conseiller municipal

BONDY

Sylvine THOMASSIN
Vice-Présidente du SIPPPEC
Maire
Varravaddha ONG
Conseiller municipal

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Denis OZTORUN
Premier Adjoint au Maire

BOULOGNE-BILLANCOURT

Anne-Charlotte LORBER
Conseillère municipale
Nicolas MARGUERAT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

Patrick DONATH
Maire
Joseph HAYAR
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES de la LONDE
Membre du Bureau du SIPPPEC
Adjoint au Maire
Jean-Pierre ANTONIO
Adjoint au Maire

CACHAN

Samuel BESNARD
Membre du Bureau du SIPPPEC
Adjoint au Maire
Pierre-Yves ROBIN
Conseiller municipal délégué

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRÉ
Vice-président du SIPPPEC
Maire
François COCQ
Adjoint au Maire

CHARENTON-LE-PONT

Fabien BENOIT
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Adjoint au Maire

CHÂTENAY-MALABRY

Carl SEGAUD
Adjoint au Maire
Jean-Louis GHIGLIONE
Adjoint au Maire

CHÂTILLON

Jackie BOULAY
Adjoint au Maire
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE
Conseillère municipale

CHATOU

Jean-Jacques RASSIAL
Adjoint au Maire
Michèle HOUSSIN
Conseillère municipale

CHAVILLE

Jacques BISSON
Adjoint au Maire
Nathalie NICODEME-SARADJIAN
Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

Vincent PHALIPPOU
Conseiller municipal
André DELUCHAT
Adjoint au Maire

CHOISY-LE-ROI

Ali ID ELOUALI
Adjoint au Maire
Patrice DIGUET
Premier Adjoint au Maire

CLAMART

Jean-Patrick GUIMARD
Adjoint au Maire
Mathieu CAUJOLLE
Adjoint au Maire

CLICHY-LA-GARENNE

Pierre CULOT
Adjoint au Maire
Pierre-Marie GOUYGOU-VEILLEFOSSE
Conseiller municipal délégué

COLOMBES

Karim EL BACHTANY
Adjoint au Maire
Samuel METIAS
Adjoint au Maire

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Député-Maire
Marie-Pierre LIMOGE
Première Adjointe
au Maire

COURTRY

Dominique DAVION
Adjoint au Maire
Dominique CIVEYRAC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
Premier Adjoint au Maire
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Stéphane SALINI
Vice-président du SIPPPEC
Conseiller municipal
Farid AMARI
Adjoint au Maire

DUGNY

Michel ADAM
Adjoint au Maire
Thierry PICHOT-MAUFROY
Conseiller municipal

ÉLANCOURT

Bernard DESBANS
Adjoint au Maire
Anne CAPIAUX
Adjointe au Maire

ÉPINAY-SUR-SEINE

Patrice KONIECZNY
Premier Adjoint au Maire
Mohammed CHERFAOUI
Conseiller municipal délégué

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Dominique LAFON
Adjoint au Maire

FONTENAY-LÈS-BRIIS

Léopold LE COMPAGNON
Maire
Thierry DEGIVRY
Premier adjoint au Maire

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR
Adjoint au Maire
Clémence AVOGNON ZONON
Adjointe au Maire

FRESNES

Sabine BRUNET-DINE
Adjointe au Maire
Régis OBERHAUSER
Conseiller municipal

GENNEVILLIERS

Olivier MERIOT
Adjoint au Maire
Laurence LENOIR
Adjointe au Maire

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Vice-président du SIPPPEC
Adjoint au Maire
Franck BOMBLED
Conseiller municipal délégué

GONESSE

Mohammed HAKKOU
Adjoint au Maire
Marie-Annick TORDJMAN
Conseillère municipale

GRIGNY

Philippe RIO
Membre du Bureau du SIPPEREC
Maire
Serge GAUBIER
Conseillère municipale

GROSLAY

Guy DUMONT
Adjoint au Maire
Christian VAUTHIER
Adjoint au Maire

ISSY-LES-MOULINEAUX

Claire SZABO
Adjointe au Maire
Annie PIOT
Conseillère municipale

IVRY-SUR-SEINE

Romain ZAVALLONE
Conseiller municipal
Séverine PETER
Adjointe au Maire

JOINVILLE-LE-PONT

Jean-Jacques GRESSION
Adjoint au Maire
Stephan SILVESTRE
Conseiller municipal

JOUY-EN-JOSAS

Jean-Louis REALE
Conseiller municipal
Jean-Jacques LORRIOT

LA COURNEUVE

Rachid MAIZA
Adjoint au Maire
Yalini SANTHIRARASA
Conseillère municipale

LA GARENNE-COLOMBES

Jean-François DRANSART
Adjoint au Maire
Geneviève GAILLABAUD
Adjointe au Maire

LE BLANC-MESNIL

Philippe RANQUET
Adjoint au Maire
Thierry MEIGNEN
Maire

LE BOURGET

Jacques GODARD
Adjoint au Maire
Philippe ROBERT
Conseiller municipal délégué

LE KREMLIN-BICÊTRE

Ghania LATEB
Conseillère municipale déléguée
Léna AMOURA
Conseillère municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE

Dominique VERGNE
Adjoint au Maire
Jean CUVILLIER
Conseiller municipal

LE PLESSIS-ROBINSON

Benoît BLOT
Adjoint au Maire
Frédéric TOUADI
Adjoint au Maire

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Jean-Marc MERRIAUX
Conseiller municipal
Éléna ESTEVE
Conseillère municipale

LES LILAS

Manuel ZACKLAD
Conseiller municipal
Claude ERMOGENI
Premier Adjoint au Maire

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Marc SUJOL
Adjoint au Maire
Patricia CHABAUD
Conseillère municipale

LEVALLOIS-PERRET

Sophie DESCHIENS
Adjointe au Maire
Isabelle COVILLE
Adjointe au Maire

L'HAY-LES-ROSES

Vincent JEANBRUN
Maire
Daniel AUBERT
Adjoint au Maire

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Pierre VACANT
Michel BOURGAIN
Maire

LIMEIL-BRÉVANNES

Serge DALEX
Adjoint au Maire
Gilles DAUVERGNE
Adjoint au Maire

LIVRY-GARGAN

Arnold VOILLEMIN
Adjoint au Maire
Jean-Sébastien ROUCHET
Conseiller municipal

MAISONS-ALFORT

Thierry BARNOYER
Vice-président du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Joseph NGJOL
Conseiller municipal

MALAKOFF

Michel CIBOT
Rodéric AARSSE
Adjoint au Maire

MAROLLES-EN-BRIE

Florence TORRECILLA
Conseillère municipale
Marie-Paule BOILLOT
Adjointe au Maire

MONTREUIL

Gaylord LE CHEQUER
Vice-président du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Pierre MONTIER
Conseiller municipal

MONTROUGE

Alain MILLOTTE
Conseiller municipal
Clément FORESTIER
Conseiller municipal

MORANGIS

Michel BECQUET
Conseiller municipal
Henrique PINTO
Adjoint au Maire

NANTERRE

Gilles GAUCHE-CAZALIS
Vice-président du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Zacharia BEN AMAR
Adjoint au Maire

NEUILLY-SUR-SEINE

Serge VINENT-GARRO
Adjoint au Maire
Éric SCHINDLER
Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE

Jacques JP MARTIN
Président du SIPPEREC
Maire
Christophe IPPOLITO
Adjoint au Maire

NOISY-LE-SEC

Karim HAMRANI
Adjoint au Maire
Julien RAGAZ
Conseiller municipal

ORLY

Jean-François CHAZOTTES
Premier Adjoint au Maire
Geneviève BONNISSEAU
Conseillère municipale

PANTIN

Didier SEGAL-SAUREL
Conseiller municipal
Philippe LEBEAU
Conseiller municipal

PARIS

Carine PETIT
François VAUGLIN
Conseiller municipal

PÉRIGNY-SUR-YERRES

Jean-François JACO
Conseiller municipal
Daniel PERRAU
Adjoint au Maire

PIERREFITTE-SUR-SEINE

David CHAULET
Conseiller municipal
Dominique CARRE
Adjoint au Maire

PUTEAUX

Bernard GAHNASSIA
Vice-président du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Moussa GHANEM
Conseiller municipal

ROMAINVILLE

Bruno LOTTI
Adjoint au Maire
Isabelle BOULAUDAT
Conseillère municipale

ROSNY-SOUS-BOIS

Jacques BOUVARD
Vice-président du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Jean-Pierre BOYER
Adjoint au Maire

RUNGIS

Patrick LEROY
Conseiller municipal délégué
Patrick ATTARD

SAINT-DENIS

Silvia CAPANEMA SCHMIDT
Conseillère municipale
Michel RIBAY
Adjoint au Maire

SAINT-MANDÉ

Dominique TINEL
Conseiller municipal
Paul DESVAUX
Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Sylvain BERRIOS
Député-Maire
Pierre-Michel DELECROIX
Adjoint au Maire

SAINT-MAURICE

Marie-Béatrice BERTRAND
Conseillère municipale déléguée
Michel BUDAKCI
Conseiller municipal

SAINT-OUEN

Gaëlle CERF
Conseillère municipale
Didier LEFORESTIER
Conseiller municipal

SCEAUX

Jean-Pierre RIOTTON
Membre du Bureau du SIPPEREC
Conseiller municipal
Philippe TASTES
Adjoint au Maire

STAINS

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Adjointe au Maire
Favella HIMEUR
Conseillère municipale

SURESNES

Amirouche LAIDI
Maire-adjoint
Christiane BAUDAT
Conseillère municipale

THIAIS

Richard DELL'AGNOLA
Maire
Alain GRINDEL
Adjoint au Maire

VALENTON

Patrick RATTER
Adjoint au Maire
Serge MERCIER
Conseiller municipal

VANVES

Bertrand VOISINE
Vice-président
du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Michel DINGREVILLE
Conseiller municipal

VERSAILLES

François LAMBERT
Conseiller municipal délégué
Philippe PAIN
Conseiller municipal

VILLEJUIF

François DUCELLIER
Adjoint au Maire
Joseph MOSTACCI
Conseiller municipal

VILLEMOMBLE

Patrice CALMEJANE
Vice-président du SIPPEREC
Maire
Pascale LE DUVEHAT
Adjointe au Maire

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Alain BORTOLAMEOLLI
Premier Adjoint au Maire
Frédéric BRAUN
Conseiller municipal

VILLENEUVE-LE-ROI

Jean-Pierre ROMPILLON
Adjoint au Maire
Roland MAUREL
Conseiller municipal

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Daniel HENRY
Premier Adjoint au Maire
Charles KNOPFER
Adjoint au Maire

VILLEPINTE

Youssef JIAR
Adjoint au Maire
Claude MARIOT
Conseiller municipal

VILLETANEUSE

Éric AUVRAY
Conseiller municipal
Frédéric MALONGA
Adjoint au Maire

VILLIERS-SUR-MARNE

Jean-Philippe BEGAT
Maire-adjoint
Karim TROUQUET
Conseiller municipal

VINCENNES

Éric BENSOUSSAN
Adjoint au Maire
Gilles PANNETIER
Adjoint au Maire

VIRY-CHÂTILLON

Jean-Marie VILAIN
Maire
Jérôme BERENGER
Premier Adjoint au Maire

VITRY-SUR-SEINE

Albertino RAMAEL
Conseiller municipal
Sarah TAILLEBOIS
Adjointe au Maire

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

**CŒUR D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION**

Thérèse LEROUX
Vice-présidente du SIPPEREC
Vice-présidente
Philippe LE FOL
Vice-président

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION ROISSY
PAYS DE FRANCE**

Jean-Noël MOISSET
Vice-président
Guy de MIRAS
Conseiller municipal

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION GRAND
PARIS SUD SEINE ESSONNE
SÉNART**

Philippe JUMELLE
Philippe RIO
Membre du Bureau
du SIPPEREC
Vice-président

COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY

François PELLETANT
Vice-président
Pierre MARTEAU
Adjoint au Maire

DÉPARTEMENTS

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Éric MEHLHORN
Vice-président
Damien ALLOUCH
Conseiller départemental

**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

Pascal SAVOLDELLI
Vice-président
Daniel GUERIN
Vice-président

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Béatrice LECOUTURIER
Conseillère régionale
Arnaud LE CLERE
Conseiller régional

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jacques J.-P. Martin

COMITÉ DE RÉDACTION

Le service communication
du SIPPEREC

CONCEPTION-RÉALISATION

Agence 4août

CRÉDITS PHOTO

*Avec l'aimable participation
des collectivités adhérentes
au SIPPEREC*

Le SIPPEREC, Wilfrid Gremillet,
Nicolas Vercellino, ARGÉO, YGÉO,
BAGÉOPS, SEER GRIGNY VIRY, SEM
SIPEnR, EDF, AIR LIQUIDE

IMPRIMÉ PAR

MERICO en septembre 2018

2017



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

Rapport d'activité

En savoir plus sur
WWW.SIPPEREC.FR

Suivez-nous sur



@sipperec_idf

SIPPEREC

Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12 – Tél. : 01 44 74 32 00

